

Contrat Engagement Quartiers 2030

Contrat de ville 2024 – 2030 de la Communauté d'Agglomération
Melun Val de seine

Convention – cadre
29 mars 2024



**PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Melun
Val^{de}Seine**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Sommaire

Préambule	3
Les quartiers politique de la ville de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine : diagnostic territorial	4
I. Portrait sociodémographique des quartiers prioritaires de la politique de la ville	5
1. Une population en légère croissance dans les QPV, mais dont la part diminue au sein de l'agglomération	7
2. Des habitants plus exposés aux fragilités socio-économiques et aux difficultés d'insertion professionnelle	14
3. Des QPV où le logement social reste très majoritaire.....	23
4. L'offre et l'accès aux services de santé	27
5. La tranquillité publique dans les QPV de la CAMVS : une problématique majeure de trafic	29
II. Portraits de quartiers	31
QPV L'Almont, Melun.....	32
QPV Les Mézereaux, Melun.....	34
QPV Plateau de Corbeil – Plein Ciel - Melun, Le Mée-sur-Seine	36
QPV Plaine du Lys – Bernard de Poret - Dammarie-les-Lys	39
QPV Les Courtilleraies – Le Circé - Le Mée-sur-Seine	42
Les enjeux et orientations stratégiques du contrat de ville	44
I. Les principaux résultats de l'évaluation du contrat de ville 2015 -2023	45
1. Les principaux enseignements de l'état des lieux des QPV en 2023.....	46
<i>Synthèse analytique de l'état des lieux des QPV de la CAMVS à partir d'une grille AFOM</i>	47
2. Un contrat de ville 2015 – 2023 qui a connu d'importantes réalisations	47
3. Des moyens importants déployés	50
4. Des modalités de gouvernance et d'animation à revisiter	52
II - Les enjeux et orientations thématiques du contrat de ville 2024 – 2030	54
1. Réussite éducative et parentalité	56
2. Emploi, insertion et développement économique.....	60
3. Accès à la prévention et aux soins en matière de santé	62
4. Cohésion sociale et vie associative (sport, culture, lien social, accès aux droits, citoyenneté)	65
5. Amélioration de l'habitat et du cadre de vie	69
6. Prévention de la délinquance et tranquillité publique	72
Les priorités transversales	75
La gouvernance du contrat de ville 2024 – 2030	77
1. Les enjeux de gouvernance et d'animation	77
2. La déclinaison des orientations en matière de gouvernance et d'animation	78
3. Les modalités de participation des habitants	79
4. Des modalités d'évaluation renforcées	81
5. Les instances de gouvernance du contrat de ville.....	82

Préambule

Selon la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, la politique de la ville « est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants ».

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine est pilote de la politique de la ville sur son territoire, en partenariat étroit avec les trois villes concernées et les services de l'Etat. Pendant les neuf années du précédent contrat de ville, l'Agglomération s'est fortement investie pour améliorer les conditions de vie dans les 5 quartiers politique de la ville (QPV).

Ce nouveau contrat est le résultat d'une importante concertation avec l'ensemble des partenaires, dont les habitants des QPV. Dès 2022, la CAMVS a commencé des consultations avec un questionnaire à destination des habitants des QPV, qui a recueilli près de 150 réponses.

En 2023, l'Agglomération a mobilisé l'ensemble des acteurs pour évaluer les impacts du contrat de ville, faire des diagnostics de quartier et poser des pistes d'amélioration opérationnelles, sur l'ensemble des thématiques couvertes par le contrat de ville. Plus d'une centaine de personnes se sont mobilisées pour participer à cette réflexion dans le premier semestre 2023, à travers une série de groupes de travail : agents d'institutions, bailleurs sociaux, professionnels de terrain, techniciens des collectivités, associations, conseils citoyens et habitants se sont retrouvés à huit reprises pour poser les bases de ce nouveau contrat « Engagement quartiers 2030 ». A l'été 2023, les villes de Dammarie-les-Lys, Le Mée-sur-Seine et Melun ont également engagé une consultation par questionnaire auprès des habitants.

Les résultats de ces concertations ont été consolidés dans des groupes de techniciens et d'élus entre septembre 2023 et février 2024.

Ce document s'inscrit dans le cadre donné par les instructions ministérielles du 4 avril 2023 et du 31 août 2023 relatives à l'élaboration des contrats de ville 2024 – 2030 ; les orientations du Comité Interministériel des Villes du 27 octobre 2023 ; la circulaire du 18 décembre 2023 relative à la mixité sociale dans les QPV et l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 du 4 janvier 2024.

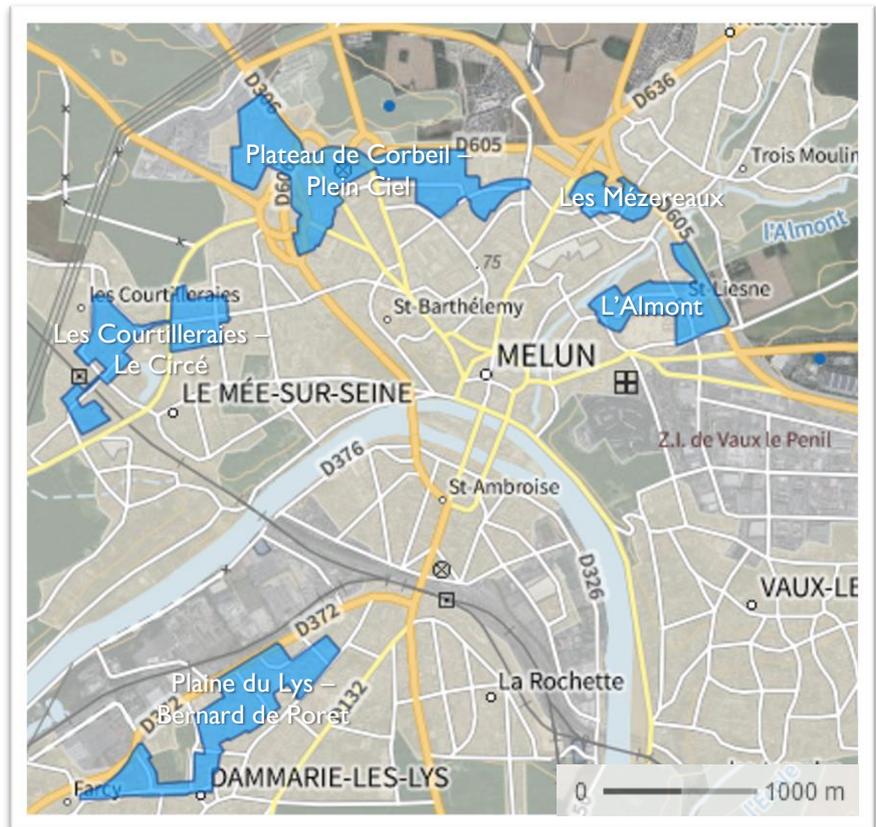
Prévu pour 6 ans, il sera revu à mi-parcours, afin d'être actualisé dans ses orientations stratégiques et opérationnelles.

Les quartiers politique de la ville de la Communauté
d'Agglomération Melun Val de Seine : diagnostic
territorial

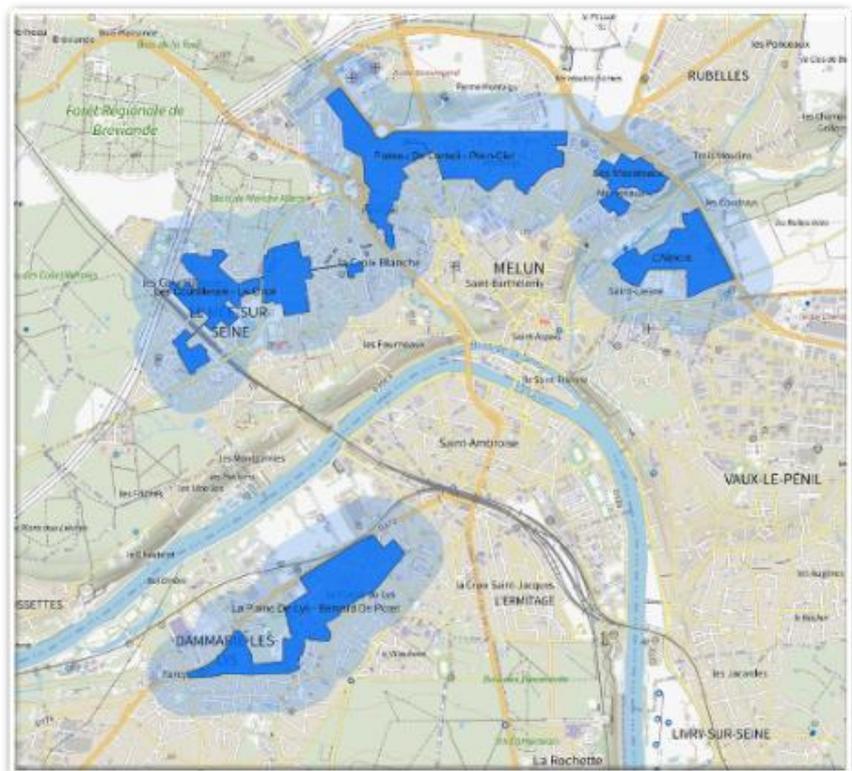
Les deux cartes ci-contre présentent les QPV de 2014 et de 2024 : la nouvelle géographie est très proche de l'ancienne.

Les principales différences entre les deux :

- tout le quartier Plein Ciel (Le Mée) est intégré dans le QPV, ce n'était pas le cas en 2014.
- 2 copropriétés en difficulté ont été intégrées au QPV du Mée-sur-Seine.
- quelques parties de quartier sont sorties en 2024, comme les deux immeubles démolis en 2023 aux Mézereaux.
- des équipements en bordure de quartier (écoles, gymnases...) ont été intégrés en 2024.



Géographie de 2014 – 2023, ANCT, sigville, février 2023



Géographie de 2024 - 2030, ANCT, sigville, mars 2024

Les QPV représentent plus du tiers de la population des trois villes, et plus de 30% des habitants de chacune des communes : de 32,5% des habitants de Dammarie-les-Lys à près de 38% au Mée-sur-Seine et à Melun.

Part de la population des QPV au sein des 3 villes et de la CAMVS

	Nombre d'habitants INSEE 2018	Part des habitants du QPV au sein de la ville 2018
Les Mézereaux (Melun)	2 516	6,3%
L'Almont (Melun)	5 139	7%
Les Courtilleiraies - Le Circé (Le Mée)	6 858	32,5%
La Plaine du Lys - Bernard de Poret (Dammarie)	8 393	37,8%
Plateau de Corbeil - Plein Ciel - dont Plein Ciel (Le Mée) (estimation) - dont Plateau de Corbeil (Melun) (estimation)	8 337 ≈ 800 ≈ 7 500	Environ 3% de la pop. du Mée Environ 19% de la pop. de Melun
Ensemble des QPV de la CAMVS	31 243	23,7% de la CAMVS
Melun	39 947	
Le Mée-sur-Seine	21 071	
Dammarie-les-Lys	22 177	
CA Melun Val de Seine	131 924	

1. Une population en légère croissance dans les QPV, mais dont la part diminue au sein de l'agglomération

La CAMVS comptait 131 924 habitants au recensement de 2018, soit une augmentation de 3 points par rapport à 2013 (INSEE). Les trois communes du centre urbain ont quant à elles connu une dynamique démographique différenciée sur la période : Dammarie-les-Lys enregistre la plus forte croissance démographique, avec plus de 5 points, et la population du Mée-sur-Seine a légèrement augmenté (+1,7 points). En revanche, la population de Melun est en légère décroissance (-0,3 points). Les données démographiques des communes et de l'intercommunalité les plus récentes sont datées du 1^{er} janvier 2020 :

- Melun : 41 609 habitants
- Le Mée-sur-Seine : 20 677 habitants
- Dammarie-les-Lys : 22 318 habitants
- CAMVS : 134 869 habitants

Les QPV de la CAMVS représentent 23,7% de la population intercommunale à cette date, contre 24,1% en 2013¹.

¹ Les premières données de l'INSEE début 2024 montrent que le nombre d'habitants des QPV est moins important, et tourne plutôt autour de 29 500 habitants. Cela s'explique en partie par les PRU et les nouvelles démolitions, peut-être également

Évolution de la population 2013 – 2018 (INSEE)

	Territoire	2013	2018	Taux d'évolution 2013-2018
Melun – Le Mée-sur-Seine	Plateau de Corbeil - Plein Ciel	8 590	8 337	-2,9%
Melun	Les Mézereaux	2 752	2 516	-8,6%
	L'Almont	5 283	5 139	-2,7%
Le Mée-sur-Seine	Les Courtilleraies - Le Circé	6 217	6 858	10,3%
Dammarie-les-Lys	La Plaine du Lys - Bernard de Poret	8 064	8 393	4,1%
Ensemble des QPV de la CAMVS		30 906	31 243	1,1%
	Melun	40 066	39 947	-0,3%
	Le Mée-sur-Seine	20 713	21 071	1,7%
	Dammarie-les-Lys	21 094	22 177	5,1%
	CA Melun Val de Seine	128 100	131 924	3,0%
	Seine-et-Marne	1 365 200	1 412 516	3,5%
	France métropolitaine	6 369 7865	6 484 4037	1,8%

par une diminution de la taille des ménages – cette dernière hypothèse sera à vérifier lorsque les données du recensement seront actualisées.

Sur la période entre les deux recensements, la population des QPV a augmenté de 1,1 point.

La croissance démographique y a donc été plus faible que celle de l'intercommunalité (3%).

A l'échelle des quartiers, les dynamiques démographiques sont plus différenciées :

- **Entre 2013 et 2018, la population des QPV de Melun a sensiblement diminué, notamment aux Mézereaux² (-8,6 points), ce qui est probablement lié aux démolitions du PRU.**

La population du QPV Plateau de Corbeil-Plein Ciel pourrait continuer à décroître dans les années à venir avec les démolitions et relogements prévus dans le cadre du NPNRU (perte d'environ 200 logements à terme³) ;

- **La population de la Plaine du Lys – Bernard de Poret a augmenté de près de 5 points, rejoignant la tendance démographique de sa commune (Dammarie-les-Lys) ;**
- **La population des Courtilleiraies – Le Circé (Le Mée) a enregistré la plus forte croissance démographique, avec plus de 10 points en 5 ans (soit 641 habitants supplémentaires).**

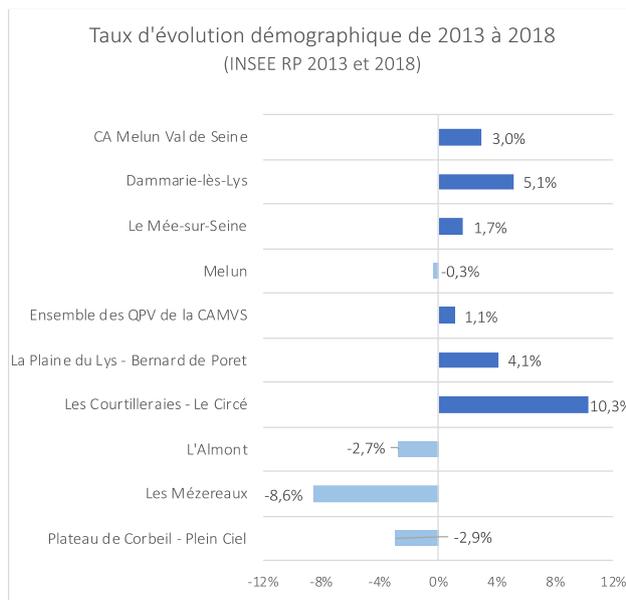
- **Une population plus jeune dans les QPV**

En 2019, 4 habitants des QPV sur 10 avaient moins de 25 ans.

Le quartier des Courtilleiraies – le Circé du Mée est le plus jeune, avec 47% de sa population qui ont moins de 25 ans, et 31,4% de moins de 15 ans.

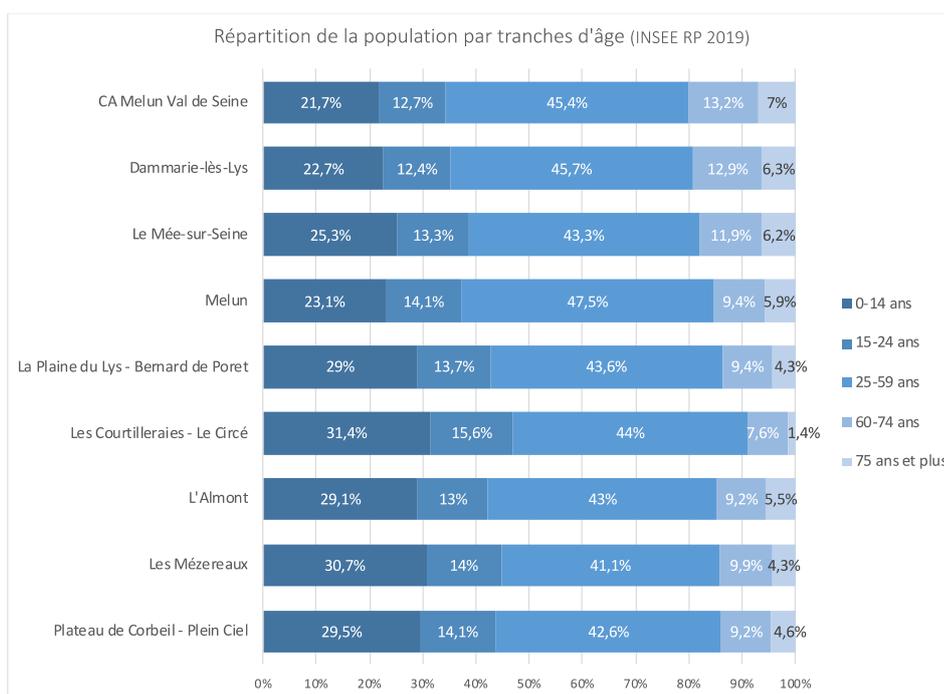
Mais dans l'ensemble, le caractère jeune et familial des QPV reste affirmé, avec environ 30% de la population qui a moins de 15 ans, quel que soit le quartier.

A l'échelle des trois communes, la part des jeunes dans la population est moindre, mais reste importante : les moins de 25 ans représentent un peu plus d'un tiers de la population de chaque commune, et il en est de même à l'échelle de l'agglomération (34,6%, soit environ 10 points de moins que dans les quartiers prioritaires).

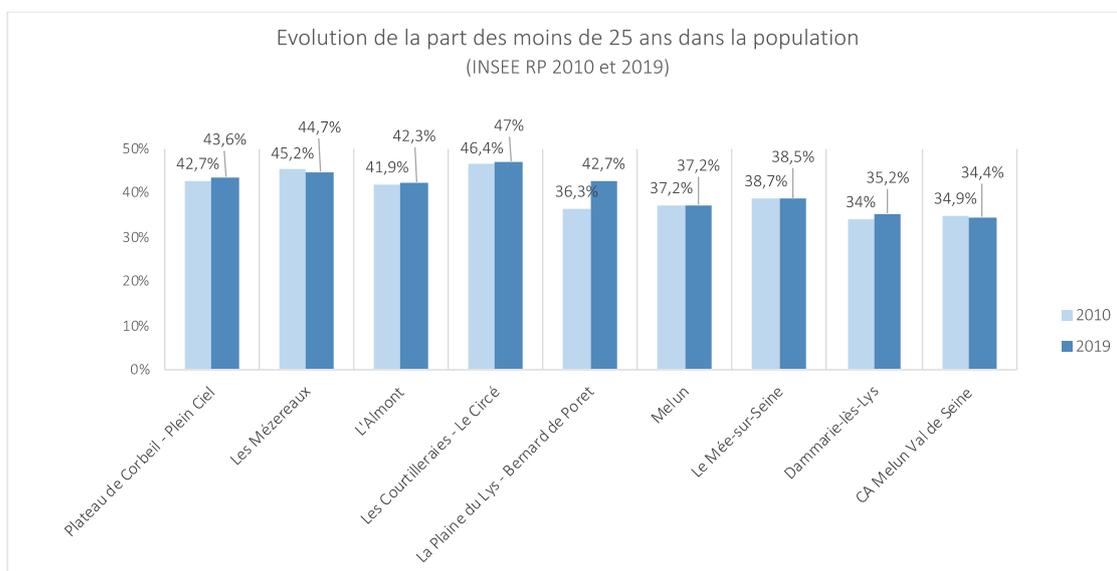


² Aux Mézereaux, plusieurs immeubles ont été démolis dans le cadre du PRU, avant 2015. En 2022, deux tours d'habitation de 163 logements appartenant au bailleur 3F ont été vidées de leur population, avant une démolition programmée (hors programme national de rénovation urbaine).

³ Le NPNRU Plateau de Corbeil Plein Ciel prévoit à ce jour 431 démolitions et la production de 200 logements neufs.



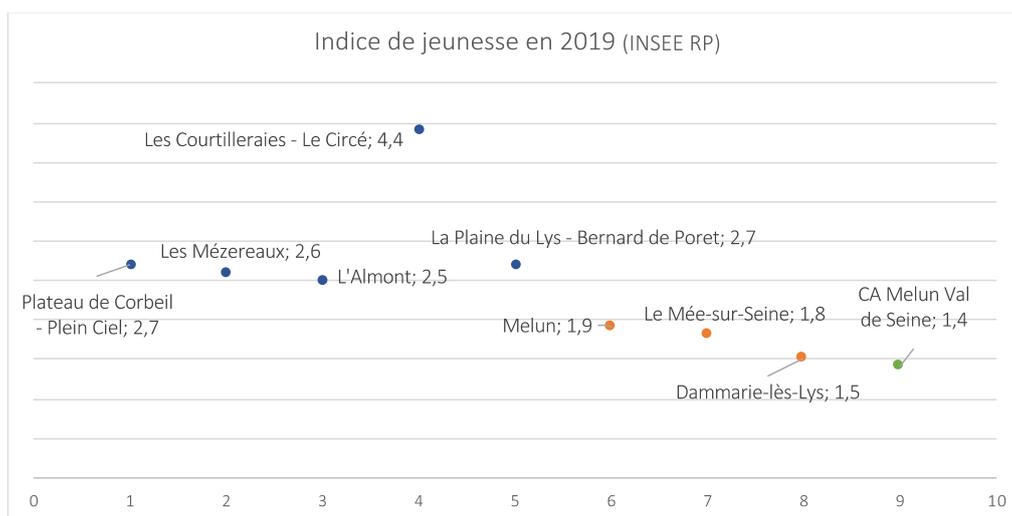
Tendanciellement, cette part est restée stable entre 2010 et 2019 dans les QPV, à l'exception de la Plaine du Lys – Bernard de Poret, où elle a augmenté de 6,4 points. C'est également le cas dans les communes – sauf à Dammarie-les-Lys, où leur part a augmenté de 1,2 points – et dans l'agglomération.



L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans. Plus il est élevé, plus il témoigne de la prédominance d'une population jeune. **L'indice de jeunesse des QPV témoigne ainsi d'une proportion de jeunes importante parmi les habitants – due aussi à une faible représentativité des plus de 60 ans.**

Le QPV des Courtilleraies – Le Circé se caractérise par un indice de jeunesse particulièrement élevé par rapport aux autres QPV (4,4), aux communes et à l'EPCI. Les autres quartiers présentent également des taux élevés (compris entre 2,5 et 2,9). L'évolution de l'indice de jeunesse entre les deux recensements met en évidence une légère baisse pour la CAMVS, Melun, Le Mée-sur-Seine ainsi que le QPV de l'Almont.

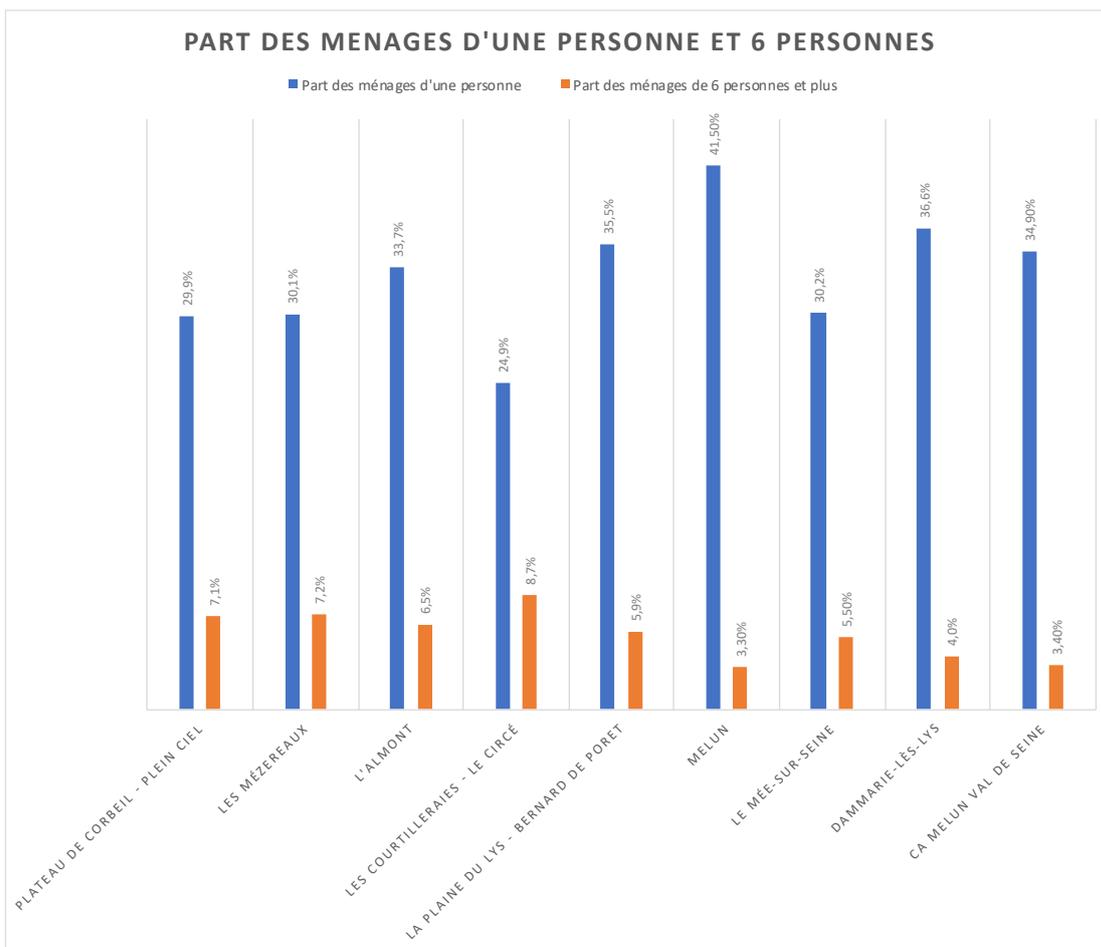
La tendance est à la stagnation pour la commune de Dammarie-les-Lys et les autres QPV, à l'exception de la Plaine du Lys – Bernard de Poret où il a augmenté de 2,3 à 2,7 sur la période.



- **Des familles nombreuses et des ménages monoparentaux surreprésentés dans les QPV**

Les ménages d'une seule personne représentent en 2018 un peu plus d'un tiers de la population de la CAMVS (34,9%). Ils sont sous-représentés dans les QPV Les Courtilleraies - Le Circé (24,9%), Plateau de Corbeil - Plein Ciel (29,9%) et aux Mézereaux (30,1%).

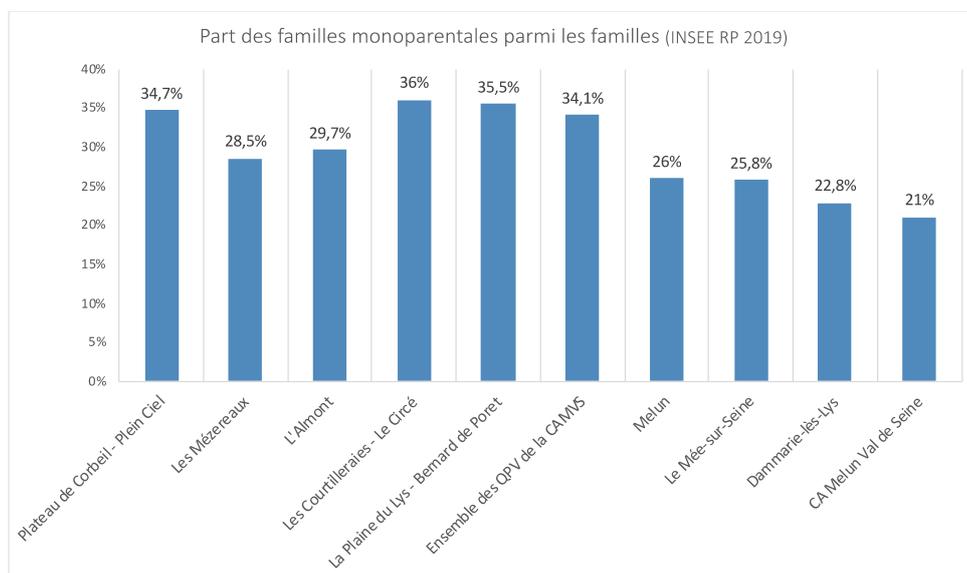
C'est également dans ces quartiers que l'on retrouve le plus fort taux de ménages de plus de 6 personnes (8,7% aux Courtilleraies du Mée, 7,1% au Plateau de Corbeil de Melun et 7,2% aux Mézereaux, toujours à Melun : **la part des familles nombreuses dans la population est globalement deux à trois fois plus importante dans les QPV qu'à l'échelle de la CAMVS (3,4%).**



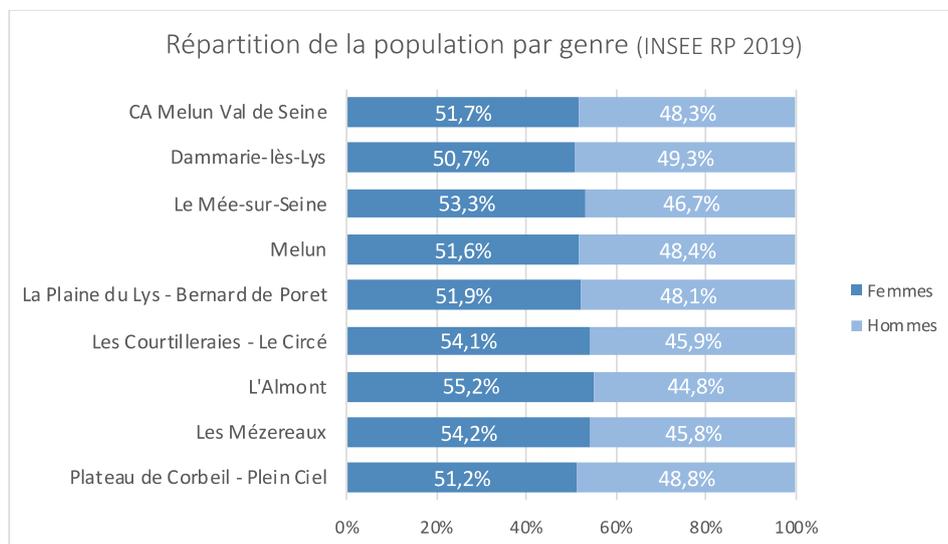
Dans les quartiers prioritaires, les familles monoparentales représentent environ un tiers des familles, jusqu'à 36% aux Courtilleraies – Le Circé en 2019 (Le Mée).

Ces taux sont largement supérieurs à ceux des communes et de l'agglomération.

Les méthodes de calcul de cette catégorie de ménages dans les estimations démographiques ayant changé après 2010, il n'est pas possible d'établir une comparaison avec les données plus anciennes pour mettre en exergue une évolution.



La part des femmes dans la population est similaire aux différentes échelles, mais est légèrement plus importante dans trois QPV : l'Almont, les Mézereaux et les Courtilleraiies – Le Circé.

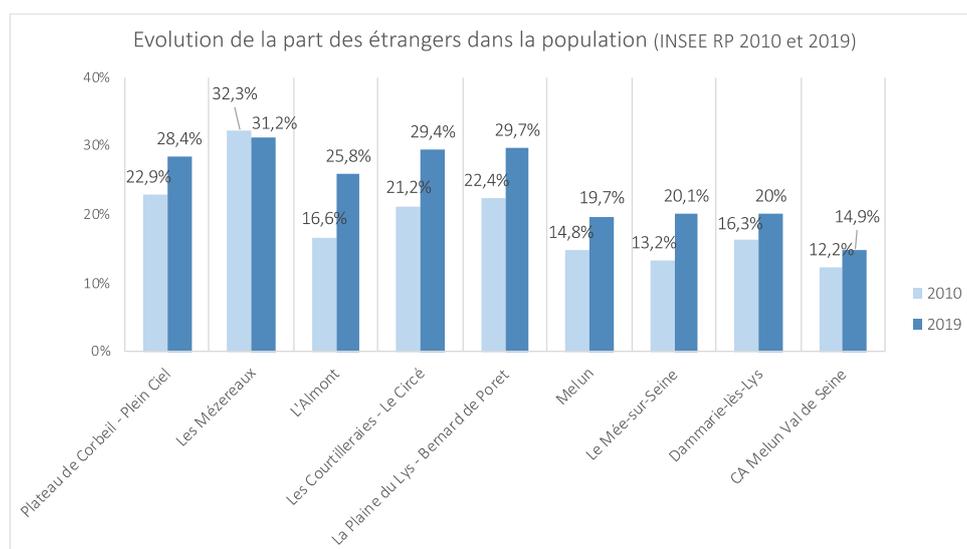


- **Une population étrangère⁴ de plus en plus nombreuse à toutes les échelles**

La part des étrangers a fortement augmenté à toutes les échelles entre 2010 et 2019, mais particulièrement dans les QPV – à l'exception des Mézereaux.

C'est dans ce dernier que la part des étrangers dans la population est la plus élevée (31,2 % en 2018), mais en baisse de 1,1 points sur la période.

L'augmentation la plus forte concerne le quartier de l'Almont (+9,2 points).



⁴ Selon l'INSEE, un étranger est une personne qui réside en France et ne possède pas la nationalité française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (personnes apatrides).

2. Des habitants plus exposés aux fragilités socio-économiques et aux difficultés d'insertion professionnelle

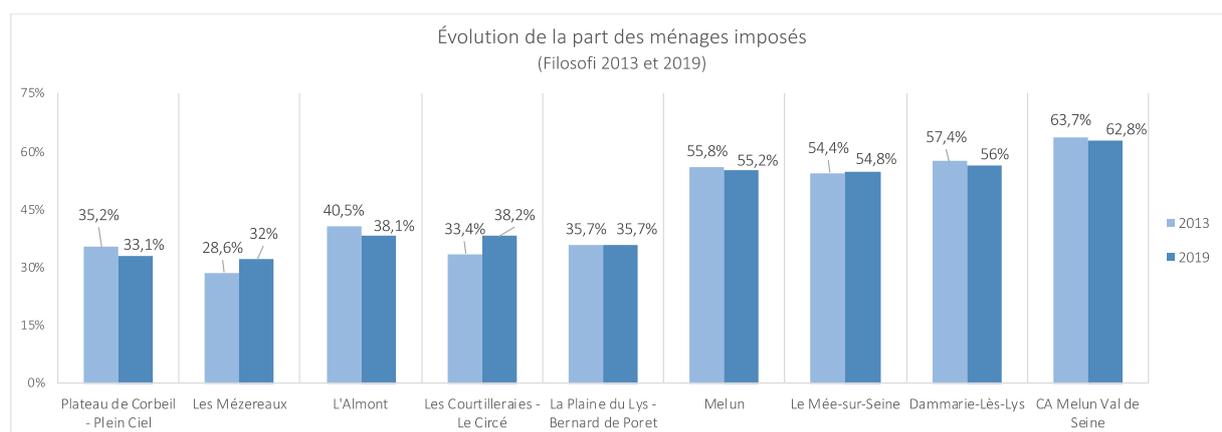
- **Une tendance à la paupérisation des QPV, mais aussi des communes et de l'intercommunalité**

Les habitants des QPV sont nettement moins soumis à l'imposition fiscale. **La part des ménages imposés y est environ deux fois moins élevée qu'à l'échelle des communes et de l'agglomération.**

Entre 2013 et 2019, **deux QPV accusent une diminution de la part de ménages fiscaux imposés dans leur population : Plateau de Corbeil – Plein Ciel (-2,1 points) et l'Almont (-2,4 points).**

Inversement, la part des ménages fiscaux imposés a augmenté aux Mézereaux (+3,4 points) et aux Courtilleraiés – Le Circé (+4,8 points). Enfin, leur part a stagné dans le quartier de la Plaine du Lys – Bernard de Poret.

A noter que la part de ménages imposés a également baissé pendant la période à l'échelle de Melun, de Dammarie-les-Lys et de l'agglomération, et a stagné au Mée-sur-Seine.



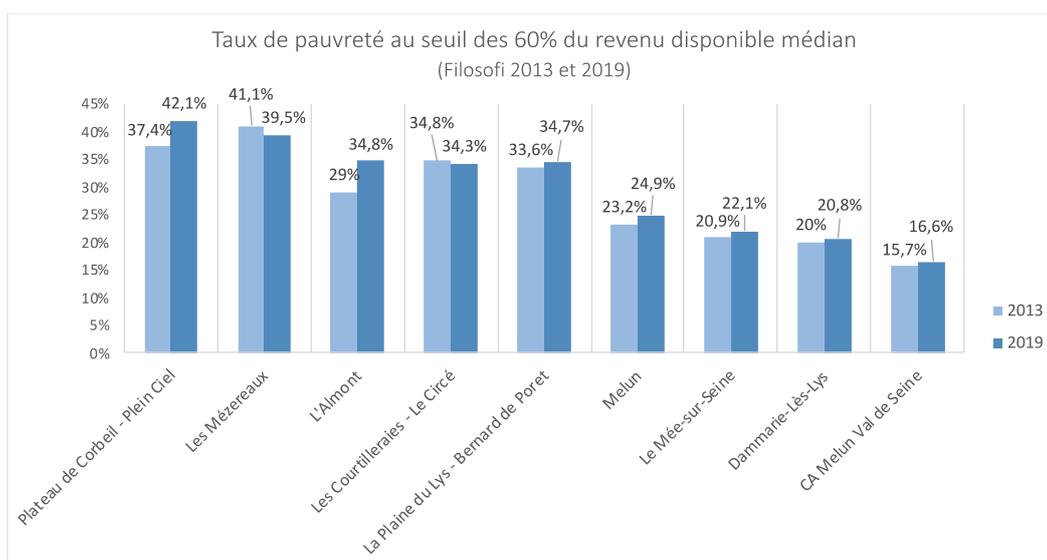
En 2019, les QPV de la CAMVS enregistrent des taux de pauvreté⁵ nettement supérieurs à ceux des communes (entre 21 et 24%) et de l'intercommunalité (17%).

Ce taux est particulièrement élevé dans le QPV de Plateau de Corbeil – Plein Ciel, où 42% des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté avoisine les 40% aux Mézereaux, et se situe autour de 35% dans les autres QPV.

Entre 2013 et 2019, le taux de pauvreté a progressé dans presque tous les QPV, à l'exception des Mézereaux où il a diminué de 1,6 points (mais c'était le quartier où il était le plus élevé en 2013). L'augmentation est particulièrement forte à l'Almont (+5,8 points) et à Plateau de Corbeil – Plein Ciel (+4,7 points) sur la période. La pauvreté a également progressé, à un rythme moindre, dans les communes et dans l'agglomération.

⁵ Le taux de pauvreté correspond au pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.



Le **revenu disponible médian par unité de consommation a augmenté dans tous les QPV** ainsi que dans les communes et l'agglomération entre 2013 et 2019.

Cette progression est notamment marquée dans les QPV des Mézereaux et des Courtilleraias – Le Circé (environ 10 points), et dépasse celle des communes et de la CAMVS, autour de 6 points.

Néanmoins, **le revenu disponible médian des habitants des QPV reste assez faible** en comparaison des autres échelles (entre 6 500 et 7 000€ d'écart en 2019).

Médiane du revenu disponible (en €) par UC (Filosofi 2013 et 2019)				
	2013	2019	Écart à l'EPCI en 2019	Taux d'évolution 2013-2019
Plateau de Corbeil - Plein Ciel	13877	14250	-7370	2,7%
Les Mézereaux	13270	14690	-6930	10,7%
L'Almont	14866	15240	-6380	2,5%
Les Courtilleraias - Le Circé	13878	15300	-6320	10,2%
La Plaine de Lys - Bernard de Poret	14249	15130	-6490	6,2%
Melun	17439	18540	-3080	6,3%
Le Mée-sur-Seine	17643	18490	-3130	4,8%
Dammarie-Lès-Lys	18507	19630	-1990	6,1%
CA Melun Val de Seine	20406	21620		5,9%

- **Une augmentation du nombre d'allocataires de la CAF**

Les habitants des QPV représentent une part relativement importante des allocataires de la CAF à l'échelle de l'intercommunalité. Les données de la CAF donnent à voir une double dynamique :

- **une augmentation du nombre d'allocataires dans les QPV entre 2015 et 2021** : 1 110 foyers supplémentaires (+21,5 points) ;
- **une diminution de la part des foyers allocataires des QPV parmi ceux l'agglomération** : - 3 points entre 2015 et 2021 (29% en 2021 contre 32% en 2015), ce qui s'explique par l'augmentation générale du nombre d'allocataires à l'échelle intercommunale (+25,5%), notamment dans les trois villes centres.

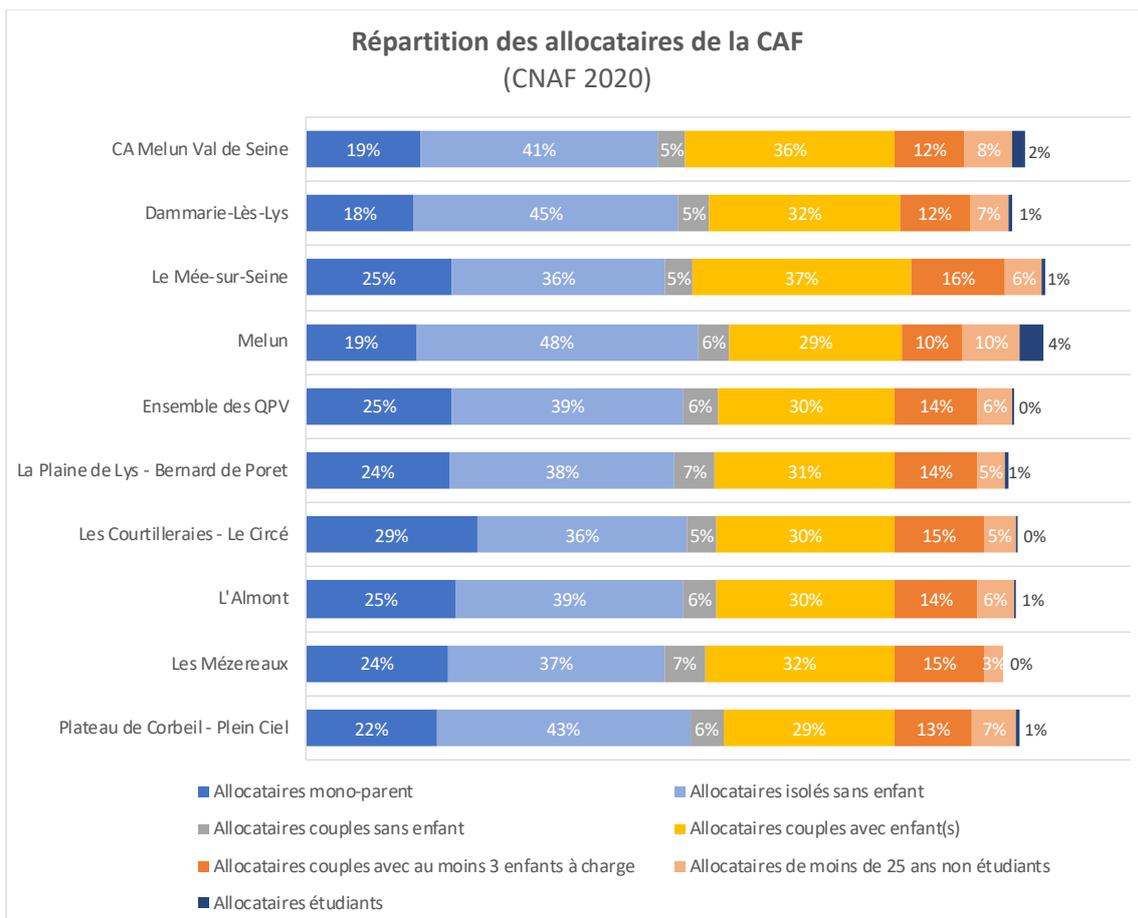
Ce sont donc les **trois quarts des habitants des QPV qui sont couverts par au moins une prestation sociale versée par la CAF fin 2020**⁶. C'est le cas de 80% des habitants du Plateau de Corbeil – Plein Ciel, de 78% des habitants des Courtilleiraies – Le Circé, de 73% des habitants de la Plaine du Lys – Bernard de Poret, de 67% des habitants des Mézereaux et de 66% des habitants de l'Almont.

Allocataires de la CAF (CNAF 2020)			
	Nombre total d'allocataires	Personnes couvertes par au moins une prestation sociale	Part de la population couverte par au moins une prestation sociale
Plateau de Corbeil - Plein Ciel	2642	6682	80,1%
Les Mézereaux	636	1680	66,8%
L'Almont	1455	3379	65,8%
Les Courtilleiraies - Le Circé	1946	5319	77,6%
La Plaine de Lys - Bernard de Poret	2360	6121	72,9%
Ensemble des QPV	9039	23181	74,2%
Melun	11133	26231	65,7%
Le Mée-sur-Seine	4807	13648	64,8%
Dammarie-Lès-Lys	5910	14611	65,9%
CA Melun Val de Seine	30708	78677	59,6%

La répartition des allocataires de la CAF en 2020 met en évidence **une légère surreprésentation des allocataires monoparentaux dans les QPV**. Ils représentent 29% des allocataires des Courtilleiraies – Le Circé, soit 4 points de plus qu'à l'échelle du Mée-sur-Seine et 10 points de plus qu'à l'échelle intercommunale.

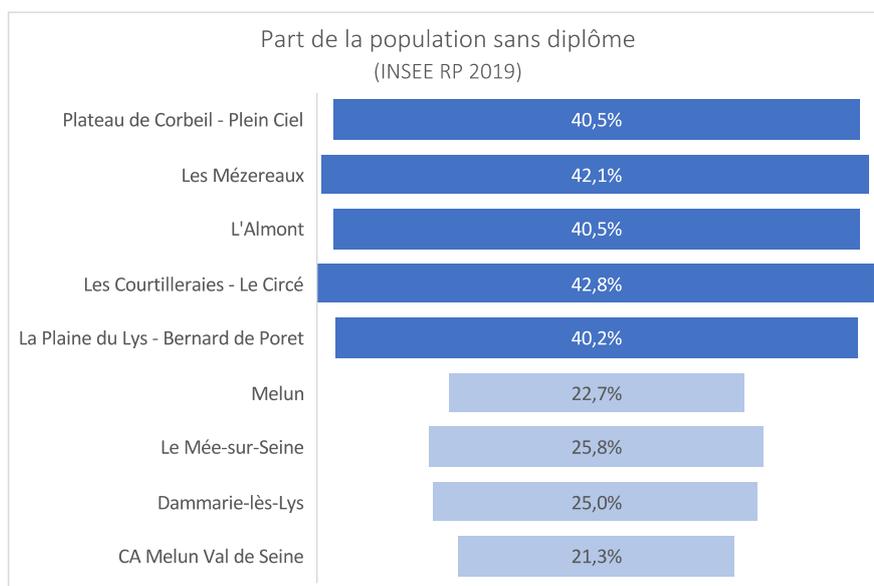
Les trois QPV de Melun enregistrent également une part plus importante de ménages monoparentaux allocataires qu'à l'échelle de la commune (entre 3 et 6 points de plus). Dans le QPV de la Plaine du Lys – Bernard de Poret, cette part est supérieure de 6 points à celle observée à Dammarie-les-Lys.

⁶ Nous utilisons les données datées du 31 décembre 2020 de la CNAF car elles renseignent le profil sociodémographique des allocataires, information indisponible pour les données de 2021.



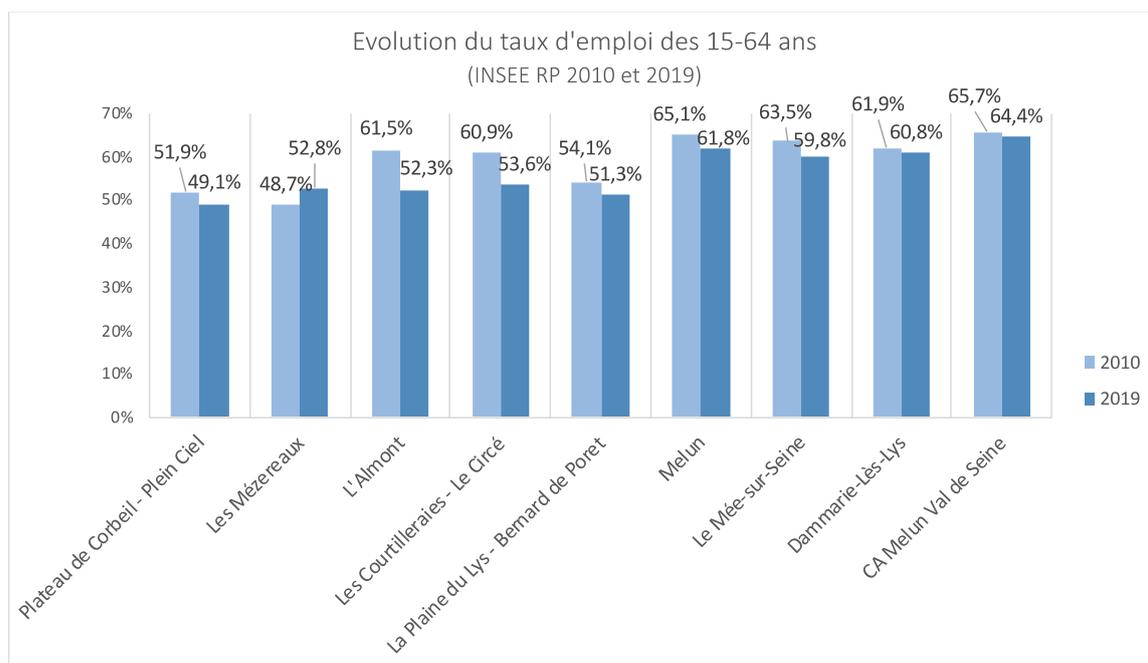
- **Des difficultés d'insertion professionnelle importantes dans les QPV, liées à un taux de chômage élevé et à la faiblesse des qualifications des habitants**

Les habitants des QPV sont globalement peu qualifiés. En 2019, la part des habitants non diplômés dans les quartiers prioritaires de la CAMVS est deux fois plus élevée qu'aux autres échelles de comparaison : **environ 4 habitants des QPV sur 10 n'ont aucun diplôme.**

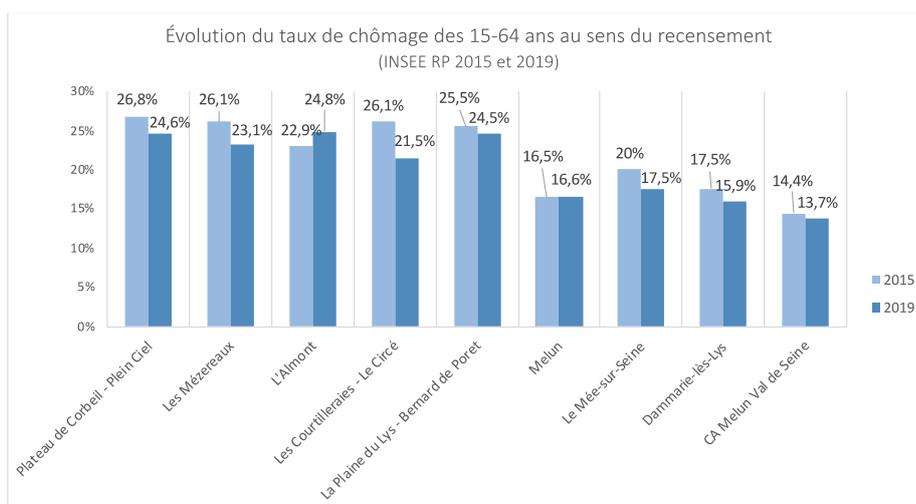


La faible qualification a un impact certain sur l'insertion professionnelle des habitants des QPV. De manière générale, le taux d'emploi en QPV reste nettement inférieur à ceux des autres échelles, avec un écart d'environ 10 points. Cependant, l'évolution du taux d'emploi des 15-64 ans est contrastée selon les territoires :

- **Entre 2010 et 2019, le taux d'emploi a eu tendance à diminuer tant dans les QPV que dans les trois communes et à l'échelle de la CAMVS.**
- **Seul le quartier des Mézereaux a connu une tendance inverse (+4,1 points sur la période).**



En 2019, le taux de chômage au sens du recensement⁷ des QPV était nettement supérieur qu'à l'échelle des communes et de l'agglomération. Néanmoins, entre 2015 et 2019, ce taux avait diminué dans presque tous les quartiers prioritaires, à l'exception de l'Almont (+1,9 points).



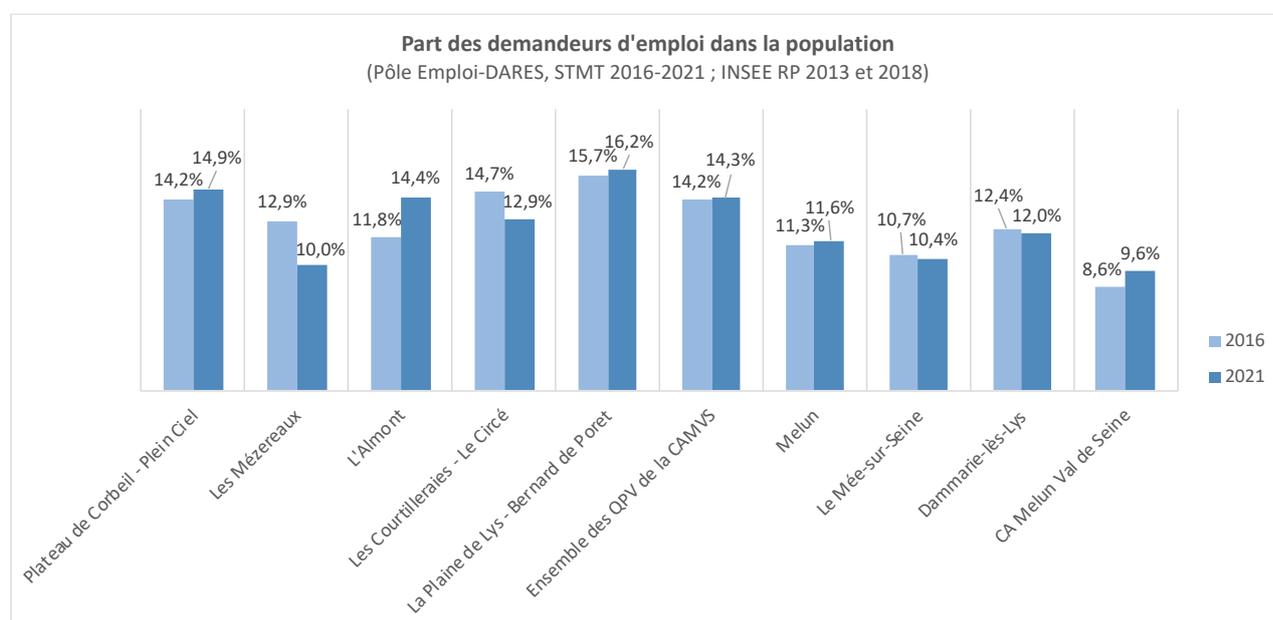
⁷ Les chômeurs au sens du recensement de la population sont les personnes (de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

- **Le lien au chômage à travers les données de Pôle Emploi au 31 décembre 2021**

Compte tenu de l'ancienneté des données du recensement, **le nombre d'inscrits à Pôle Emploi peut être un indicateur plus pertinent pour la période récente**, bien qu'il ne comptabilise pas les personnes non inscrites à Pôle Emploi et qui se déclarent au chômage lors du recensement.

Pour ce faire, nous avons rapporté le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (toutes catégories confondues) du 31 décembre 2016 sur le recensement de la population de 2013, et le nombre de DEFM au 31 décembre 2021 sur le recensement de 2018. L'interprétation de ces chiffres doit donc être prudente.

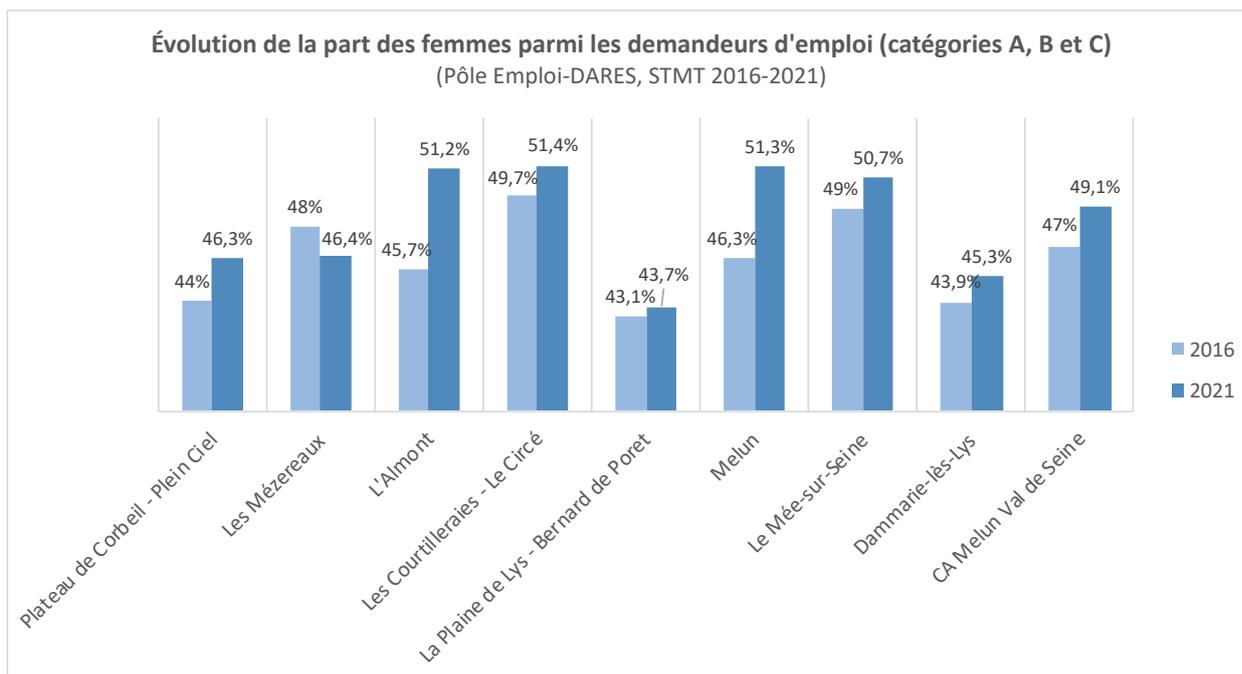
Il apparaît que les demandeurs d'emploi représentent une part plus importante de la population dans les QPV (jusqu'à 16% à la Plaine du Lys – Bernard de Poret) en comparaison des communes et de l'intercommunalité (entre 10 et 11%). Le QPV des Mézereaux fait figure d'exception avec 10% de demandeurs d'emploi parmi sa population en 2021.



La composition des demandeurs d'emploi des catégories A, B et C selon l'âge ne montre pas de différence significative entre les QPV et les autres échelles de comparaison.

La part des femmes dans les demandeurs d'emploi inscrites à Pôle Emploi est très variable selon les QPV. En 2021 :

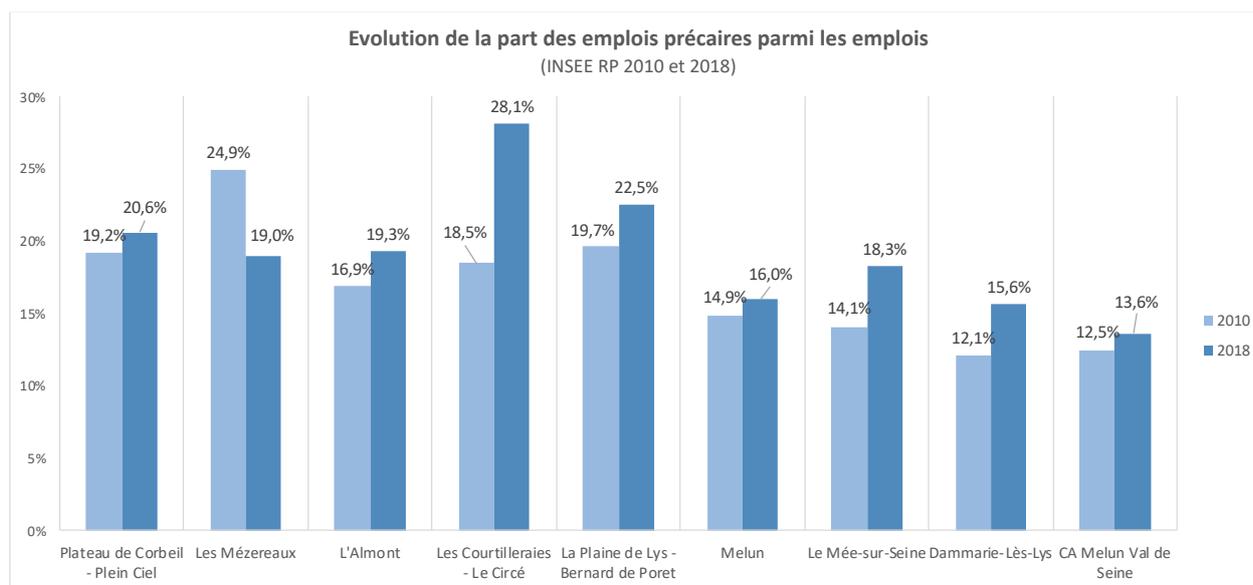
- Elles sont majoritaires dans les QPV de l'Almont (51,2%) et des Courtilleiraies-Le Circé (51,4%), où leur part a effectivement augmenté depuis 2016. Ces taux se rapprochent de ceux de leurs communes (Melun et Le Mée-sur-Seine).
- Elles sont toutefois minoritaires dans les trois autres QPV (entre 43 et 46%). Dammarié-lès-Lys enregistre également une plus faible part des femmes, malgré une augmentation de 1,4 points entre 2016 et 2021.



Entre 2010 et 2018, la part des emplois précaires⁸ parmi les emplois dans la population a augmenté à toutes les échelles, à l'exception de celle du QPV des Mézereaux (-6 points).

Cette augmentation est particulièrement forte dans les QPV des Courtilleiraies – Le Circé (+10 points) et de la Plaine du Lys – Bernard de Poret (+3 points). Cette tendance se retrouve également dans les communes du Mée-sur-Seine et de Dammarie-les-Lys, et reste modérée à l'échelle de Melun et de la CAMVS.

En 2018, la part des emplois précaires dans le QPV des Courtilleiraies – Le Circé est deux fois supérieure à celle de l'agglomération.



⁸ D'après l'INSEE, les emplois précaires regroupent les contrats d'apprentissage, l'intérim, les emplois-jeunes, les contrats emploi-solidarité, les contrats de qualification, les stages rémunérés en entreprise et les autres emplois à durée limitée.

En 2018, les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses à occuper un emploi précaire en comparaison du reste de la population en QPV. Dans le quartier des Courtilleraies – Le Circé, près d'un tiers des femmes en emploi se trouvent dans cette situation, soit 3 points de plus que l'ensemble de la population active du quartier. Ce constat s'applique aussi à l'échelle de Melun et du Mée-sur-Seine. En revanche, les taux sont similaires à Dammarie-les-Lys et à l'échelle de l'intercommunalité.

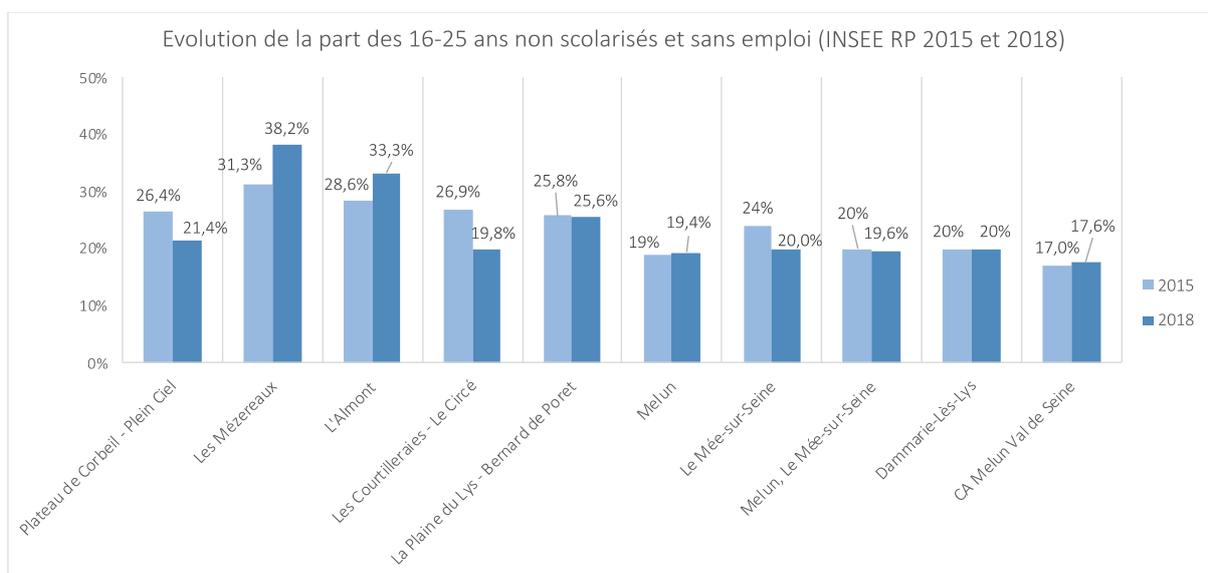
Entre 2010 et 2018, la part des femmes occupant un emploi précaire a connu des évolutions contrastées selon les QPV. Si la tendance est à la diminution aux Mézereaux (-8 points sur la période), la part des emplois précaires chez les femmes a augmenté, parfois fortement comme aux Courtilleraies – Le Circé (+13 points). A Dammarie-les-Lys et au Mée-sur-Seine, la tendance est également à l'augmentation.

Évolution et comparaison de la part des emplois précaires parmi les emplois occupés par les femmes (INSEE RP 2010 et 2018)				
	Femmes		Ensemble	
	2010	2018	2010	2018
Plateau de Corbeil - Plein Ciel	21%	24%	19%	21%
Les Mézereaux	29%	21%	25%	19%
L'Almont	16%	21%	17%	19%
Les Courtilleraies - Le Circé	18%	31%	19%	28%
La Plaine de Lys - Bernard de Poret	17%	23%	20%	23%
Melun	17%	17%	15%	16%
Le Mée-sur-Seine	16%	20%	14%	18%
Dammarie-Lès-Lys	13%	16%	12%	16%
CA Melun Val de Seine	14%	14%	13%	14%

- **Des difficultés d’insertion professionnelle importante chez les jeunes habitant en QPV**

Entre 2015 et 2018, la part des jeunes de 16-25 ans non scolarisés et sans emploi a évolué différemment selon les QPV : elle a augmenté aux Mézereaux (+ 7 points) et à l’Almont (+ 4,7 points), mais a diminué à Plateau de Corbeil – Plein Ciel (- 5 points) et aux Courtilleraias – Le Circé (- 7 points) ; cette part est restée stable à la Plaine du Lys – Bernard de Poret.

Ces jeunes NEET⁹ sont proportionnellement plus nombreux dans les QPV des Mézereaux, de l’Almont et de la Plaine du Lys – Bernard de Poret qu’aux autres échelles de comparaison (autour de 20% dans les communes, et 17% à l’échelle de l’agglomération).



⁹ Abréviation de “Neither in Employment nor in Education or Training”.

3. Des QPV où le logement social reste très majoritaire

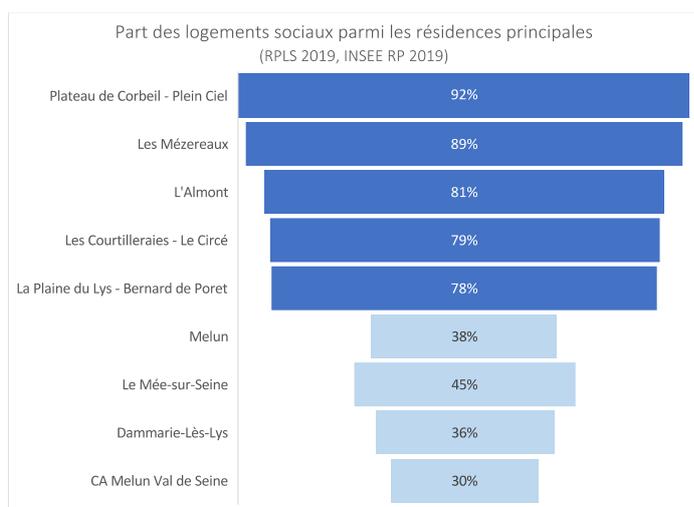
Les QPV de l'agglomération, issus de l'urbanisation des années 1960 à 1980, sont majoritairement constitués de grands collectifs, principalement d'habitat social, même si des copropriétés sont présentes depuis leur création : c'est le cas à l'Almont comme dans les QPV du Mée et de Dammarie. Aux Mézereaux et dans des sous-secteurs du Plateau de Corbeil (Jardins de l'Europe, ex Gaston Tunc), la rénovation urbaine récente a amené une diversification, avec l'arrivée de logements en accession.

En 2019, le logement social reste cependant le statut majoritaire : il représente 78% des résidences principales à la Plaine du Lys – Bernard de Poret à 92% à Plateau de Corbeil – Plein Ciel.

Les QPV de l'agglomération comptent 9 685 logements locatifs sociaux, soit 56% du parc social de la CAMVS.

A l'échelle de chacune des communes, les QPV concentrent plus ou moins de logement social :

- Les Hauts de Melun, qui réunissent les 3 QPV de la ville concentrent 75% des logements sociaux de la ville.
- A Dammarie-les-Lys, le QPV La Plaine du Lys – Bernard de Poret concentre également 76% des logements sociaux.
- Au Mée-sur-Seine, le QPV accueille 51,3% des logements sociaux de la ville.



Nombre et répartition des logements sociaux (RPLS 2021)		
	Nombre de LLS	Part dans le parc social de la CAMVS
Plateau de Corbeil - Plein Ciel	2801	16%
Les Mézereaux	810	5%
L'Almont	1635	9%
Les Courtilleaires - Le Circé	1877	11%
La Plaine du Lys - Bernard de Poret	2562	15%
Ensemble des QPV	9685	56%
Melun	6970	40%
Le Mée-sur-Seine	3659	21%
Dammarie-Lès-Lys	3370	19%
CA Melun Val de Seine	17397	

Les premiers programmes de rénovation urbaine, lancés au milieu des années 2000¹⁰, ont permis d'apporter une première diversification dans les statuts de logement, qui reste modeste malgré la démolition de 1 500 logements sociaux. **Les PRU ont cependant apporté une amélioration dans la qualité des logements, avec la réhabilitation de 4 244 logements.**

Le NPNRU est concentré sur le Plateau de Corbeil, dont seul un quartier a été totalement transformé lors de la première phase de renouvellement urbain.

A l'échelle de l'agglomération, un rééquilibrage de l'offre en logement social est en cours depuis plusieurs années, les programmes récents étant pour l'essentiel produits dans les 7 communes

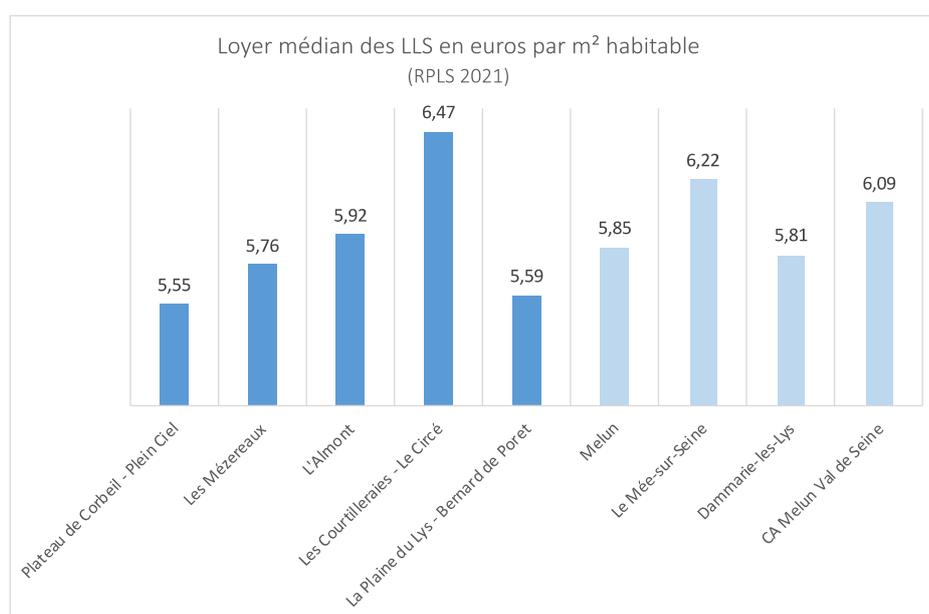
¹⁰ Les conventions avec l'ANRU ont été signées entre 2007 et 2008.

soumises à un rattrapage par la loi SRU. Ces 7 communes ont toutes dépassé 20% de logement social en 2020, et devraient atteindre l'objectif de 25% dans les années à venir.

- **Des niveaux de loyers peu élevés : 60% de l'offre sociale en QPV¹¹ est à moins de 6 €/ m²**

En 2021, à l'exception notable du patrimoine social des Courtillelaies – Le Circé au Mée-sur-Seine, le loyer médian par m² habitable des logements sociaux des QPV reste inférieur à ceux de la commune (Plateau de Corbeil, Mézereaux, La Plaine du Lys).

Les logements sociaux du Plateau de Corbeil sont les moins chers de l'agglomération.



- **Une vacance limitée et des taux de rotation différenciés dans le parc social des QPV**

Les taux de rotation¹² dans le parc social montrent des différences nettes entre les communes. Les QPV de Dammarie-les-Lys et Le Mée-sur-Seine ont des taux de rotation supérieurs à ceux de leurs communes respectives et à celui de la CAMVS.

En revanche, la ville de Melun présente un taux de rotation très bas (2,4%) et seul le patrimoine du Plateau de Corbeil présente un taux encore plus bas (1%)¹³ – ce qui s'explique peut-être par la situation d'attente des relogements du NPNRU (431 logements vont être démolis).

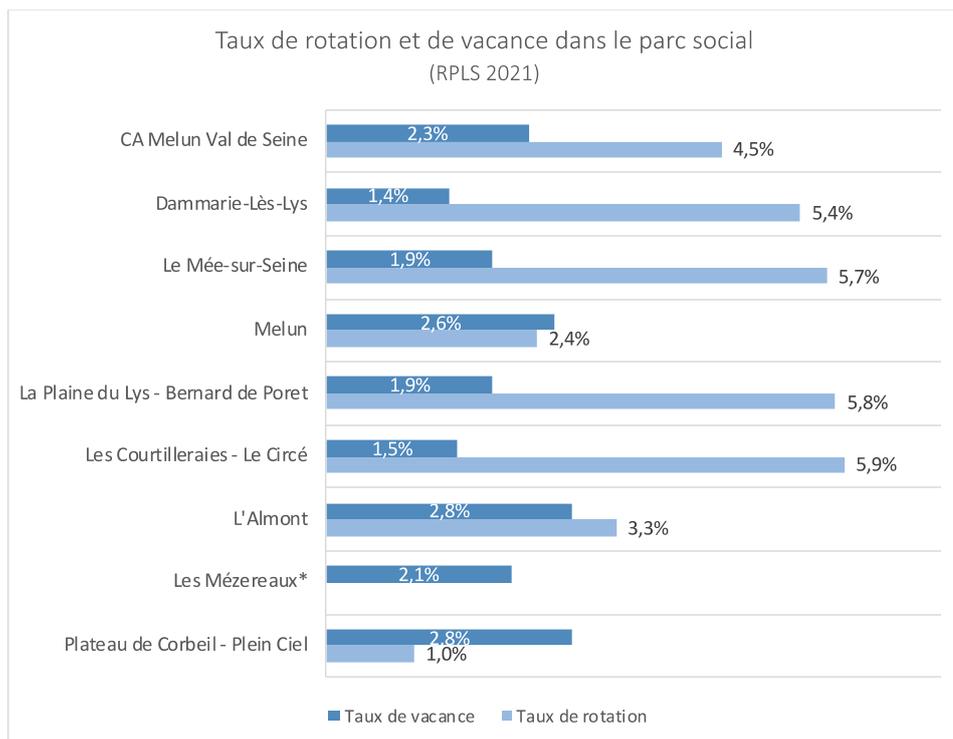
En 2019, le diagnostic du PLH calculait que le taux de vacance était plus faible au sein des QPV qu'au dehors. En 2021, la différence n'est plus si évidente, le taux de vacance¹⁴ du parc social ayant baissé globalement à l'échelle de l'agglomération (2,7% en 2019 et 2,3% en 2021 selon le RPLS).

¹¹ Source : Diagnostic du Programme Local de l'Habitat 2022 - 2027

¹² Emménagements dans les logements proposés à la location depuis un an ou plus, rapportés au nombre de logements proposés à la location depuis un an ou plus. Les nouvelles mises en service ne sont pas intégrées dans le calcul de ce taux. Si plusieurs emménagements ont lieu la même année pour un logement donné, seul le dernier emménagement est pris en compte. Un logement est considéré comme ayant fait l'objet d'un emménagement si le bail est en cours au 1^{er} janvier 2021 et a pris effet dans le courant de l'année 2020.

¹³ Il n'y a pas de données sur le taux de rotation pour le quartier des Mézereaux, en raison du secret statistique.

¹⁴ Nombre de logements vacants au 1^{er} janvier 2021, parmi les logements proposés à la location, hors logements vides pour raison technique, rapporté au nombre de logements proposés à la location.



- **La mobilité résidentielle en QPV : une majorité de sorties hors QPV mais des arrivées d'autres quartiers prioritaires relativement importantes**

En 2021, les taux de sortants¹⁵ étaient supérieurs aux taux d'entrants¹⁶ dans tous les QPV (il n'y a pas de données aux Mézereaux sur ce sujet).

16% des sortants des quartiers de Plateau de Corbeil et des Courtilleraies – Le Circé s'installent dans un autre QPV ; cette proportion est moins élevée pour les sortants de l'Almont (13%) et de la Plaine du Lys (10%).

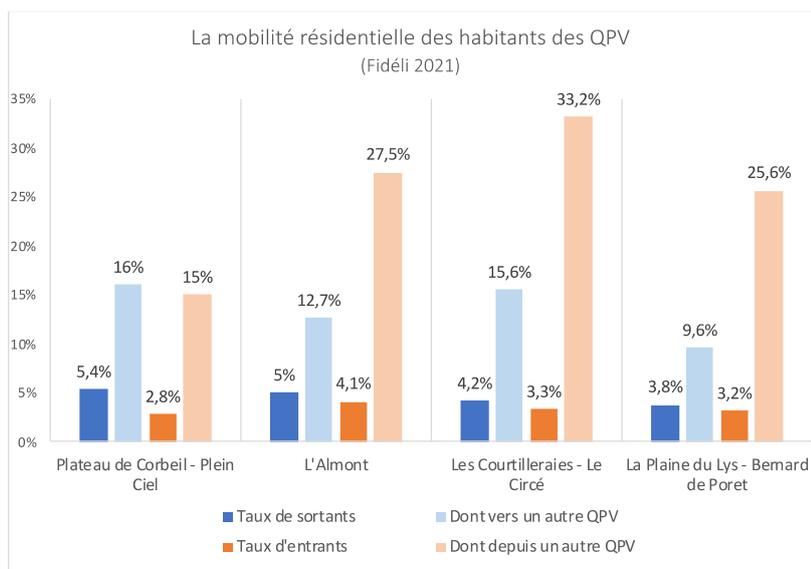
Parmi les habitants entrants, une part non négligeable provient d'un autre QPV : c'est le cas d'un habitant sur trois pour le quartier des Courtilleraies – Le Circé, et d'un habitant sur quatre des quartiers de l'Almont et de la Plaine du Lys – Bernard de Poret.

Ces données permettent de mettre en évidence **un renouvellement de la population au sein des QPV** et donc de relativiser les statistiques présentées précédemment sur la stagnation ou la dégradation de certains indicateurs socio-économiques puisque ce ne sont pas les mêmes habitants depuis 2015.

Les populations ayant vu leur situation s'améliorer ont pu quitter le quartier pour laisser place à d'autres populations précaires, bénéficiant des faibles loyers dans ces quartiers. La question qui se pose est alors celle de l'intégration de ces nouveaux arrivants. **Pour mieux apprécier l'impact de la politique de la ville, il serait nécessaire de réaliser un suivi de cohorte sur plusieurs années.**

¹⁵ Nombre d'individus ayant quitté le QPV, rapporté à la population 2020.

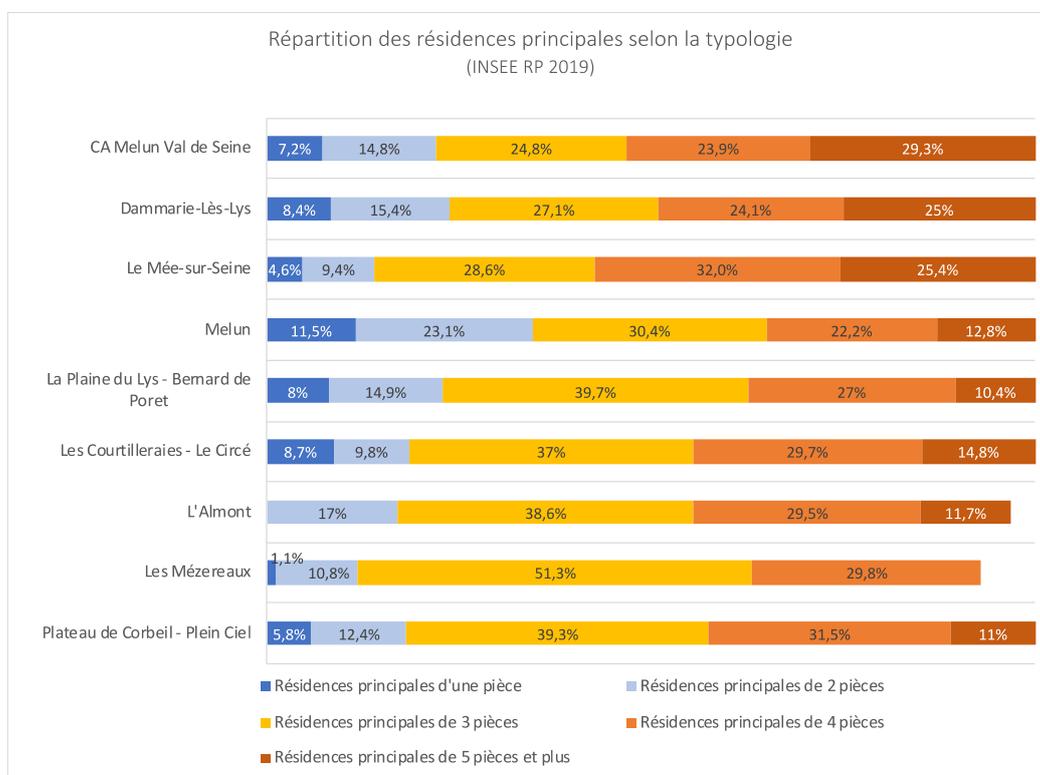
¹⁶ Nombre d'individus ayant emménagé dans le QPV, rapporté à la population 2021.



- **Un parc de logements de taille moyenne, confronté à la suroccupation**

Le parc de logements des QPV se caractérise par **une prédominance de typologies moyennes** (3 et 4 pièces), qui représentent entre 65% et 80% des résidences principales en 2019.

A l'échelle de l'intercommunalité et des communes, les plus grandes typologies sont mieux représentées, notamment les résidences principales de 5 pièces et plus – exception faite de Melun, où les petits logements sont proportionnellement plus importants, du fait de sa situation de ville-centre¹⁷.

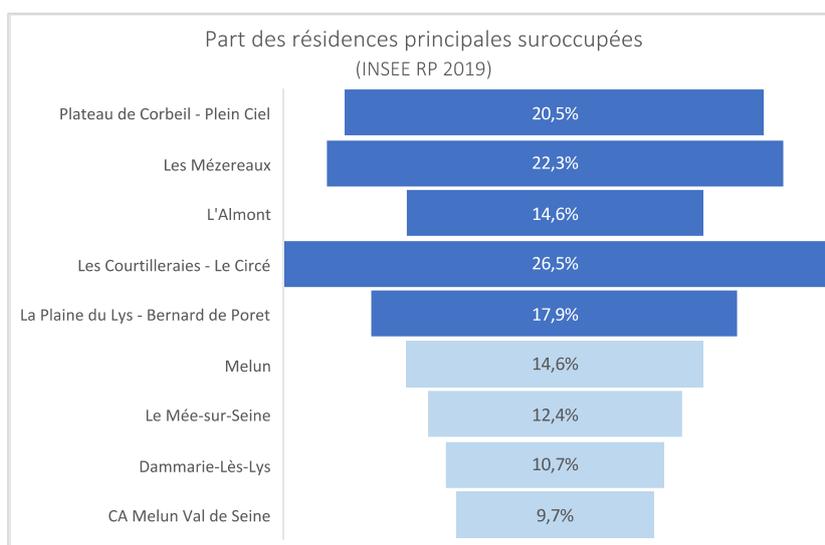


¹⁷ Pour nuancer cette analyse, outre l'ancienneté de la source, nous devons préciser que certaines données ne sont pas disponibles pour certaines typologies dans les QPV.

La problématique de la suroccupation des logements est prégnante dans les QPV de l'agglomération melunaise.

En 2019, les taux de suroccupation étaient tous supérieurs à ceux des communes et de l'intercommunalité : cela concerne plus du quart des résidences principales des Courtilleaires – Le Circé au Mée-sur-Seine, soit 16 points de plus par rapport à la CAMVS à la même date.

Le QPV de l'Almont est moins touché, avec un taux de suroccupation égal à celui de Melun.



4. L'offre et l'accès aux services de santé

En 2018, à l'échelle de l'intercommunalité, la densité de médecins généralistes par 10 000 habitants était de 7,2, soit le même qu'à l'échelle départementale. A l'exception des médecins spécialistes, la densité de professionnels de santé libéraux est relativement similaire entre les deux échelles.

Nombre et densité de professionnels de santé libéraux (CPAM77, 31/12/2018)			
	CAMVS	Densité CAMVS pour 10 000 hab	Densité Seine-et-Marne pour 10 000 hab
Infirmiers	108	9	9,3
Médecins généralistes	86	7,2	7,2
Masseurs kinésithérapeutes	74	6,2	7
Médecins spécialistes	139	11,6	6,5
Dentistes	53	4,4	4,7
Orthodontistes	4	0,3	0,3
Pharmacies	38	3,2	3
Orthophonistes	25	2,1	2,2

Source : CLS 2021 - 2023

Ces données, issues du diagnostic du deuxième Contrat Local de Santé de la CAMVS, montrent que l'agglomération est, dans l'ensemble, mieux dotée en nombre de professionnels de santé que le reste du département (qui fait partie des zones « sous-dotées » en médecins libéraux¹⁸).

Mais cette **première approche cache une réalité plus défavorable, notamment dans les villes de Melun et du Mée-sur-Seine.**

D'après ce même diagnostic, **le nombre de médecins généralistes baisse à Melun et au Mée-sur-Seine** : entre 2010 et 2019, Melun a perdu 11 médecins ; entre 2009 et 2020, le Mée-sur-Seine a perdu un tiers de ses médecins généralistes. En outre, les **deux tiers des médecins généralistes de Melun avaient plus de 60 ans en 2019**. Le diagnostic du premier Contrat Local de Santé avait également identifié que 78,1% des spécialistes des communes de Dammarie-les-Lys, Melun, Le Mée-sur-Seine et Vaux-le-Pénil avaient 50 ans et plus en 2014.

Densité de l'offre médicale généraliste (URPS 2019 et 2020)		
	Effectifs de médecins généralistes	Nombre de médecins généralistes pour 10 000 hab.
Melun*	17	4,3
Le Mée-sur-Seine	12	5,8
Seine-et-Marne	819	6,4
Île-de-France	nd	7,2
* données 2019		

Ce constat, qui a été fait il y a plusieurs années, a amené les villes et la CAMVS à déployer un certain nombre de projets pour lutter et prévenir la désertification médicale (maisons de santé, pôle médical de proximité, installation du nouveau groupe hospitalier, soutien financier aux étudiants en médecine de 2ème année contre l'engagement d'exercer 5 ans sur le territoire...).

Il semble que certains QPV profitent de l'implantation de professionnels de santé, incitée par le dispositif des Zones Franches Urbaines (ZFU), à l'instar du quartier Montaigu (Plateau de Corbeil – Plein Ciel) et de l'Almont (maison médicale).

En 2022, la moitié des personnes couvertes par la **Complémentaire Santé Solidaire (C2S)**¹⁹ dans la Communauté d'agglomération vivait dans les QPV, soit plus de **8 000 bénéficiaires**.

¹⁸ « Seulement 6 médecins pour 10 000 habitants en Seine-et-Marne », article de *La Marne*, 23 mars 2022

¹⁹ La C2S a été mise en place au 1^{er} novembre 2019 en remplacement de la CMU-C (Couverture maladie Universelle Complémentaire) pour la C2S sans participation financière, et en remplacement de l'ACS (Aide à la Complémentaire Santé) pour la C2S avec participation financière.

	Bénéficiaires CMU-C	Population couverte bénéficiaire de la C2S non participative	Population couverte bénéficiaire de la C2S participative	
	2017	2022		TOTAL 2022
Plateau De Corbeil - Plein-ciel	2 104	2 170	386	2 556
Les Mezereaux	585	508	92	600
L'Almont	900	1 043	209	1 252
Les Courtilleraie - Le Circé	1 482	1 288	269	1 557
La Plaine du Lys - Bernard De Poret	1 706	1 805	324	2 129
Ensemble des QPV	6 777	6 814	1 280	8 094
Melun	8 384	6 499	1 554	8 053
Le Mée-sur-Seine	2 665	2 690	541	3 231
Dammarié-les-Lys	3 455	3 324	484	3 808
CA Melun Val de Seine	15 872	14 133	2 780	16 913

Source : Sources : Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021, Cnam, Bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie au 1er janvier 2022. Issues des fiches quartier du SIG ville

5. La tranquillité publique dans les QPV de la CAMVS : une problématique majeure de trafic

D'après le diagnostic de la stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance (SISPD 2022-2024), **le taux de délinquance a globalement baissé sur l'ensemble de l'agglomération, passant de 55 % en 2015 à 52 % en 2020**. La situation à l'échelle de l'agglomération est dite « globalement favorable », avec une baisse de la délinquance de proximité de 18%.

Dans les QPV, certains indicateurs montrent une évolution positive, à l'instar de la baisse du taux de délinquance juvénile²⁰ et du taux de cambriolage²¹ entre 2015 et 2021.

Mais ces données globales positives sont contrebalancées par plusieurs éléments :

- **La concentration des phénomènes de délinquance sur quelques communes** : taux de criminalité de 49% à Melun (30% de la population de l'EPCI), de 13% à Dammarié-les-Lys (17% de la population), de 11% au Mée-sur-Seine (16% de la population) et de 8% à Saint-Fargeau-Ponthierry (10% de la population)
- **L'augmentation très importante du taux de criminalité de Melun (+36% entre 2019 et 2021) et la progression (moindre) de ce taux au Mée-sur-Seine et à Saint-Fargeau-Ponthierry (+6%)**. En revanche, le taux de criminalité de Dammarié-les-Lys a baissé de près de 12% entre 2019 et 2021²².
- **L'importance de l'activité de trafic de stupéfiants**, qui est plus particulièrement concentrée sur les Hauts de Melun, mais les interventions d'envergure de la police concernent également les villes de Dammarié-les-Lys, Le Mée-sur-Seine et Vaux-le-Pénil. La police signale qu'il s'agit désormais d'un trafic « dur » et organisé au-delà de l'agglomération : la majorité des jeunes contrôlés pour trafic ne viendraient pas du territoire²³.

²⁰ Sauf à Plateau de Corbeil – Plein Ciel et à l'Almont.

²¹ Sauf à l'Almont.

²² Cela avait été notée par les acteurs du quartier lors de l'atelier consacré au QPV Plaine du Lys – Bernard de Poret début 2023, qui relevaient un apaisement en termes de tranquillité publique dans les dernières années du contrat de ville.

²³ Estimation faite lors du groupe de travail « habitat et tranquillité publique », 19/04/23

- **L'existence de rixes, souvent entre mineurs très jeunes, et des phénomènes de bandes.** Les rixes ont lieu sur la voie publique, auprès des gares du RER D, mais également aux portes d'établissements scolaires. Ces rixes se sont intensifiées fortement à la fin de l'année 2020, certaines, très violentes, ayant débouché sur des blessures graves.

II. Portraits de quartiers

Les portraits de quartiers présentés ci-dessous ont été réalisés à partir des données statistiques disponibles et des ateliers avec les acteurs de terrain sur chacun des QPV. Ils font ressortir les principaux enjeux identifiés par quartier par ces acteurs.

Les ateliers territoriaux, à partir desquels est réalisée cette présentation, **ont été tenus en février 2023**. Trois ont eu lieu à Melun, pour les QPV de l'Almont, des Mézereaux et du Plateau de Corbeil, un à Dammarie-les-Lys et un au Mée-sur-Seine. Ils ont réuni une centaine de personnes : des acteurs associatifs, des représentants des services des villes, de l'Education nationale, du service public de l'emploi, des bailleurs sociaux, des habitants...

Après une courte présentation des données socio-démographiques, les participants échangeaient leurs regards sur le quartier et son évolution, à partir de deux questions :

Les questions pour organiser les échanges dans les ateliers territoriaux de février 2023

1. Qu'est-ce qui a changé en 7 ans dans ce quartier ?

- ↔ Nouveaux acteurs, équipements ou services ?
- ↔ Changements sur le cadre de vie ? L'ambiance ? La mobilité ?
- ↔ Des actions ou évènements marquants ?

2. Quels sont les enjeux prioritaires pour le futur contrat de ville ?

- ↔ Des nouveaux enjeux ont-ils émergé sur le quartier ?
- ↔ Quelles sont les difficultés persistantes ?

Les faits et les effets des émeutes de juillet 2023 ne sont pas pris en compte dans ces portraits, l'évaluation ayant été réalisée dans les mois précédents.

QPV L'Almont, Melun

	QPV L'Almont	Melun	CAMVS
Nombre d'habitants - INSEE 2018	5 139	39 947	131 924
Part des logements sociaux - RPLS 2019	81%	38%	30%
Revenu disponible médian (par UC) Filosofi 2019	15 240 €	18 540 €	21 620 €
Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible médian - Filosofi 2019	35%	25%	17%
Part des – de 25 ans - INSEE 2018	42%	37%	35%
Familles monoparentales (parmi les ménages familiaux) - INSEE 2018	30%	26%	21%
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi - INSEE 2018	33%	19%	18%
Taux de chômage (au sens du recensement) - INSEE 2018	24%	16%	14%
Part des emplois précaires parmi les emplois - INSEE 2018	19%	16%	14%

Les ressources du quartier

Situé à l'est des Hauts-de-Melun, proche du centre-ville, le quartier est plutôt **bien pourvu en équipements** : commerces, écoles, gymnase, parc du Spelthorne, centre social... Un cabinet de SOS médecins est venu compléter en 2022 l'offre de consultations de médecins généralistes.

De **nombreux acteurs sociaux** sont implantés de longue date, entretiennent un partenariat dynamique et développent des démarches d'aller-vers les habitants (médiateurs, Espace jeune, centre social, bailleurs sociaux).

Le **centre social La Boussole**, qui a été installé dans un nouveau lieu, permet d'accueillir les habitants du quartier dans un espace de qualité. Il propose également un espace médiathèque en partenariat avec l'Astrolabe. Toutefois, la présence de points de deal face à l'équipement décourage certaines familles de s'y rendre.

Une partie du quartier a bénéficié du **Programme de rénovation urbaine (PRU)** permettant la requalification d'espaces publics (avenue Pierre Brossolette), la création d'un arrêt de bus, la démolition - reconstruction d'une école maternelle, la réhabilitation d'une école élémentaire, la construction de logements en accession à la propriété et des



résidentialisations en pied d'immeuble.

Les grandes problématiques du quartier

Malgré les transformations urbaines, les problématiques sociales demeurent importantes et l'Almont semble avoir perdu en partie la mixité sociale qui le caractérisait au regard des autres QPV de l'agglomération.

35% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. Le nombre d'allocataires CAF a augmenté de 13% entre 2016 et 2021. Parmi les familles allocataires, la part de celles ayant 3 enfants ou plus s'est renforcée (37,1 % en 2021 contre 31,0 % en 2016).

Les **problèmes d'insécurité** sont persistants et nuisent à l'image du quartier. Depuis quelques années, les copropriétés privées au sein du quartier présentent des signes de fragilité (turn-over important, dégradation). La présence très visible de points de deals peut être une explication à cette désaffection.

Malgré l'amélioration de la desserte en bus, le quartier souffre d'un certain **isolement** sur le plateau. Selon les acteurs de proximité, les habitants ont également des difficultés à franchir les limites du quartier et un repli sur soi s'est accentué depuis la crise sanitaire.

L'offre commerciale s'est beaucoup renouvelée avec une tendance à la spécialisation dans les commerces exotiques. Les habitants déplorent un manque de diversité.

La qualité de vie au quotidien est affectée par des **problématiques de nuisibles** (rongeurs, punaises de lit) qui touche aussi bien les équipements que les habitations, dans des proportions importantes. Il y a une forte demande pour une coordination et une régularité des actions de dératisation et d'intervention sur les nuisibles.

Synthèse des enjeux et pistes pour l'avenir

Forces	Faiblesses
<p>Cadre de vie, équipements, services :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un bon niveau d'équipements, commerces et services- Des équipements scolaires et socio-culturels rénovés- Une amélioration de la desserte en transport en commun <p>Vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none">- De nombreux intervenants de proximité et un partenariat dynamique- Des actions « hors les murs » pour aller vers les habitants	<p>Cadre de vie, équipements, services :</p> <ul style="list-style-type: none">- La présence de trafic qui génère un fort sentiment d'insécurité- Des problématiques importantes de nuisibles (rongeurs, punaises) et, plus largement de propreté (utilisation des containers enterrés, jets d'ordure par les fenêtres...) <p>Vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none">- Des problématiques de parentalité dès le plus jeune âge- Le sentiment d'une paupérisation importante d'une partie de la population- Une mobilisation difficile des habitants dans l'animation de la vie de quartier (turn-over de la population, repli sur soi accentué par la crise sanitaire...)
Principaux axes de progrès pour l'avenir	
<ul style="list-style-type: none">✓ La lutte contre les trafics✓ L'amélioration de la propreté et l'hygiène (nuisibles)✓ L'intégration de nouveaux habitants, aux profils différents et le maintien d'une mixité sociale✓ L'accompagnement des parents et des jeunes✓ Le soutien à l'ouverture : mobilité inter-quartiers, lutte contre l'isolement et le repli...	

QPV Les Mézereaux, Melun

	QPV Les Mézereaux	Melun	CAMVS
Nombre d'habitants - INSEE 2018	2 516	39 947	131 924
Part des logements sociaux - RPLS 2019	89%	38%	30%
Revenu disponible médian (par UC) Filosofi 2019	14 690 €	18 540 €	21 620 €
Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible médian - Filosofi 2019	42%	25%	17%
Part des – de 25 ans - INSEE 2019	45%	37%	34%
Familles monoparentales (parmi les ménages familiaux) - INSEE 2018	29%	26%	21%
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi - INSEE 2018	38%	19%	18%
Taux de chômage (au sens du recensement) - INSEE 2019	23%	17%	14%
Part des emplois précaires parmi les emplois - INSEE 2018	19%	16%	14%

Les ressources du quartier

La partie haute des Mézereaux (au nord et à l'ouest) a bénéficié d'un **projet de rénovation urbaine** ayant conduit à la démolition de plusieurs immeubles de logements sociaux (dont le « Labyrinthe ») et du centre commercial. Une nouvelle résidence privée accueillant des commerces en rez-de-chaussée a été bâtie. Des opérations de résidentialisation ont été réalisées dans la plupart des immeubles de logement social. Le PRU a également permis de connecter le quartier au reste de la ville par la **création d'un arrêt de bus et d'une piste cyclable**.

D'autres aménagements ont été réalisés, à l'instar d'un jardin co-conçu avec les habitants, situé sur l'ancien centre commercial, ainsi qu'un programme de logements sur une parcelle attenante. En dehors du PRU, la démolition de deux tours de 168 logements s'est achevée en 2023.

L'amélioration du cadre de vie est vécue également au travers de la **diminution des incivilités et de la délinquance**. Malgré un fort taux de jeunes ni scolarisés ni en emploi, les acteurs locaux rapportent **une amélioration récente de la dynamique d'insertion**



des

jeunes, de plus en plus nombreux à solliciter l'Espace Jeunes et l'association de médiation Fidamuris²⁴ pour accéder à l'emploi et à la formation.

L'animation sociale du quartier est largement coordonnée par **le centre social Lavoisier qui propose des actions de proximité pour toutes les tranches d'âge** et a développé de nombreux partenariats avec les acteurs du quartier. En termes de participation des habitants, il est souligné la structuration de l'association des parents d'élèves.

Les grandes problématiques du quartier

Les indicateurs socio-économiques montrent des fragilités fortes, en particulier le taux de pauvreté (4,2% de la population, contre 17% dans la CAMVS en 2019) et la part des 16-25 ans ni en emploi, ni en formation (38% contre 19% à Melun en 2018).

Les opérations du PRU n'ont pas entièrement répondu aux enjeux de mobilité. En effet, le réaménagement de la rue Lavoisier, qui relie le quartier à l'Almont à Rubelles, n'assure pas la fluidité du trafic, bus et voitures ne pouvant se croiser. Malgré la construction d'un arrêt de bus, une part importante des collégiens se rend à pied dans leur établissement ; une des hypothèses des acteurs est que les familles ont du mal à faire la demande de tarification sociale des transports.

Depuis une dizaine d'années, le quartier des Mézereaux voit sa population changer régulièrement, avec **l'arrivée de ménages primo-arrivants souvent allophones et en situation de précarité**. Le centre social relève d'importantes difficultés d'insertion des familles, notamment primo-arrivantes, de plus en plus nombreuses dans le quartier. L'offre d'ateliers sociolinguistiques ne permet pas de répondre entièrement à ces besoins, par manque de personnel.

L'offre de santé de proximité fait défaut aux habitants du quartier, qui se rendent régulièrement à la maison de santé de l'Almont ou dans la commune voisine de Rubelles pour accéder aux soins.

Synthèse des enjeux et pistes pour l'avenir

Forces	Faiblesses
<p>Cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ La requalification d'espaces publics grâce au PRU ▫ La diversification de l'habitat ▫ Des commerces de proximité à venir <p>Vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Un apaisement en termes de tranquillité publique ▫ Un partenariat d'acteurs important, qui s'est renforcé 	<p>Cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Une structure urbaine insuffisamment adaptée aux piétons <p>Vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Des dynamiques de sociabilité à relancer ▫ Une paupérisation des nouveaux arrivants ▫ Un fonctionnement du Conseil citoyen à revoir ▫ Une offre insuffisante de santé de proximité
<p>Principaux axes de progrès pour l'avenir</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le soutien des familles primo-arrivantes (apprentissage linguistique, accès aux droits, santé, parentalité) ✓ Améliorer l'accompagnement des jeunes dans la scolarité, la formation et l'emploi ✓ Renforcer la coordination inter-acteurs et développer la mobilisation des habitants 	

²⁴ L'association a été mise en liquidation judiciaire en 2023 et n'existe plus.

QPV Plateau de Corbeil – Plein Ciel - Melun, Le Mée-sur-Seine

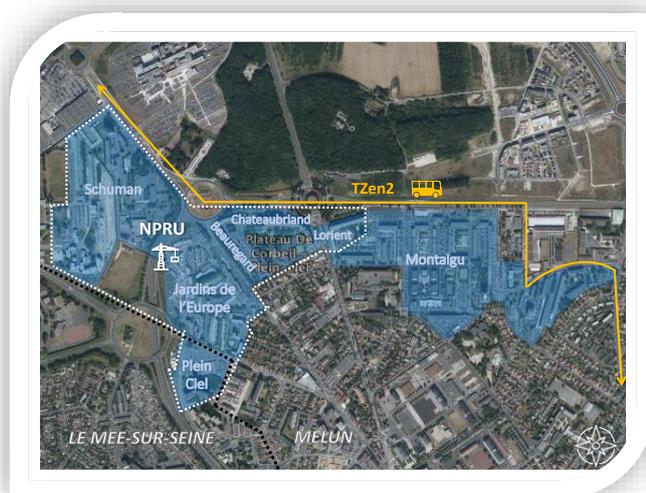
	QPV Plateau de Corbeil – Plein Ciel	Melun	Le Mée-sur-Seine	CAMVS
Nombre d'habitants - INSEE 2018	8 337	39 947	21 071	131 924
Part des logements sociaux RPLS 2019	92%	38%	45%	30%
Revenu disponible médian (par UC) - Filosofi 2019	14 250 €	18 540 €	18 490 €	21 620 €
Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible médian - Filosofi 2019	42%	25%	22%	17%
Part des – de 25 ans - INSEE 2019	44%	37%	39%	34%
Familles monoparentales (parmi les ménages familiaux) - INSEE 2018	35%	26%	25%	21%
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi - INSEE 2018	21%	19%	20%	18%
Taux de chômage (au sens du recensement) - INSEE 2019	25%	17%	18%	14%
Part des emplois précaires parmi les emplois - INSEE 2018	21%	16%	18%	14%

Le QPV Plateau de Corbeil-Plein ciel est le plus important QPV des Hauts-de-Melun avec plus de 8 000 habitants. Héritier de l'urbanisme de grand ensemble des années 60, le QPV accueille, côté Melun, presque exclusivement du logement social, et dans le secteur Plein Ciel au Mée-sur-Seine, une grande copropriété de 19 étages, 319 logements et un centre commercial.

Situé ainsi sur deux communes, le QPV est composé de plusieurs sous-quartiers avec des identités bien distinctes. Deux d'entre eux, Montaigu et Les Jardins de l'Europe, ont bénéficié de la première génération de PRU. Montaigu à l'est, est le secteur plus étendu du QPV : très accessible du centre de Melun, avec la gare routière de place des Trois Horloges, il bénéficie de nombreux équipements à proximité ainsi que d'un marché très animé.

Les Jardins de l'Europe (ex Tunc-Houdart) forment un nouveau quartier, très fortement remodelé dans le cadre du PRU, avec une évolution des formes urbaines (pavillons, petits collectifs) et des statuts de logement (privé, public).

A l'ouest, le quartier Schuman présente un profil plus familial, avec des habitants historiquement installés, très impliqués dans la vie de proximité et organisés (2 amicales de locataires). Le quartier accueille également un centre social. La mobilisation des habitants contre les



démolitions prévues dans le projet de PNRU a fait évoluer le projet, qui prend ses contours définitifs en 2023.

Le secteur Beauregard – Chateaubriand - Lorient sera le plus concerné par les transformations urbaines dans le cadre du NPNRU, dans la mesure où il concentre les démolitions à venir.

Un **plan de sauvegarde** est déployé depuis fin 2019 sur la copropriété Plein Ciel (le Mée-sur-Seine) pour permettre la requalification de la résidence. Les premiers travaux de sécurisation d'urgence ont démarré en mars 2023. Au-delà de la requalification, le plan de sauvegarde nécessite une scission entre la partie habitation et la partie commerce (33 locaux d'activité aux pieds de la résidence).

A l'instar des autres QPV, la population du quartier est assez jeune (44% de moins de 25 ans) mais certains secteurs connaissent un vieillissement important, notamment à Schuman et Beauregard²⁵.

Près de la moitié de la population habite sur le quartier depuis plus de 10 ans, témoignant pour certains d'un attachement réel au quartier (notamment à Schuman) et pour d'autres une impossibilité de le quitter faute de revenus suffisants.

Les ressources du quartier

Dans l'ensemble, le QPV Plateau de Corbeil – Plein Ciel se caractérise par **des équipements diversifiés et une centralité autour de la gare routière des Trois Horloges à Montaigu**.

Un pôle de services a vu le jour à proximité du centre social Montaigu, comprenant une annexe de La Poste, un Point Autonomie Territorial à destination des seniors et des personnes en situation de handicap ainsi que des cabinets de praticiens de santé.

Le Conservatoire des Deux Muses, ouvert en 2014 au cœur de l'ancienne ZUS est un équipement culturel d'envergure qui rayonne sur l'ensemble de l'agglomération. La création du centre d'affaires Ecopôle à Montaigu a développé une offre d'accompagnement à la création d'entreprises, en partenariat avec l'ADIE, qui a ouvert une antenne à Melun en 2020.

Le nouveau PRU prolonge le projet de transformation urbaine entamé il y a plus de 10 ans en ciblant les quartiers non rénovés. Les actions programmées portent notamment sur l'habitat et comprendront des démolitions (tour de Lorient, tour Lamartine, arc de Chateaubriand soit plus de 430 logements), des réhabilitations (Plein Ciel, Le Tripode) ainsi que des rénovations thermiques associées à des résidentialisations.

La réhabilitation lourde de deux groupes scolaires, dont l'école Jules Ferry, constitue un autre volet majeur du projet.

Des projets d'aménagement à proximité du quartier ont un impact direct sur le QPV : l'éco-quartier Woodi, qui doit accueillir à terme 8 000 habitants de l'autre côté de la rocade, et la future liaison par le TZen2 améliorera la desserte du quartier.

Les grandes problématiques du quartier

Malgré les transformations urbaines, **les problématiques sociales restent prégnantes**. 42% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. Sur les 2 595 allocataires CAF en 2021, 36% sont dépendants à plus de 50% des prestations sociales. Parmi eux, on compte 33,6% de familles monoparentales. **Les familles nombreuses (plus de 5 personnes) sont également sur-représentées** dans le quartier par rapport au reste de l'agglomération.

²⁵ Convention pluriannuelle type de renouvellement urbain relative au NPRU Version du 4 avril 2019 Page 12

Le sentiment d'insécurité des habitants a tendance à progresser, y compris sur le quartier Schuman, plutôt préservé jusqu'à présent. Le trafic de stupéfiants reste extrêmement prégnant sur certains secteurs (Frères Lumière à Montaigu, Lorient) et impacte très fortement le quotidien des habitants.

En termes de mobilité, le quartier est situé à 20 minutes de la gare de Melun en transports en commun et est plutôt bien desservi par les lignes de bus (grâce notamment à la nouvelle gare routière des Trois horloges). En revanche, la présence de nombreuses liaisons routières qui traversent le quartier crée **des coupures urbaines importantes**, peu propices aux déplacements à vélo ou à pied. Le secteur Schuman est particulièrement concerné par cette problématique, séparé des autres secteurs par la route départementale et un franchissement via une passerelle piétonne peu praticable pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Les acteurs éducatifs parlent **de freins à la mobilité d'ordre psychologique** chez les jeunes, qui se répercutent sur leurs choix d'orientation éducative et professionnelle, se limitant souvent à un périmètre restreint autour de chez eux.

Synthèse des enjeux et pistes pour l'avenir

Forces	Faiblesses
<p>Cadre de vie, équipements, services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De nombreux services, équipements, commerces - Proximité de projets et équipements majeurs à l'échelle communale (Ecopôle, écoquartier Woodi...) - Un PRU qui a nettement amélioré le désenclavement et l'accès aux services (gare routière, pôle santé...) - Un projet de TZen qui va renforcer le désenclavement - Un nouveau quartier issu de la démolition – reconstruction (Les Jardins de l'Europe), très attractif - Un NPRU qui prolonge la logique de transformation urbaine sur les secteurs non traités <p>Vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De nombreux acteurs présents sur l'animation de la vie sociale et le soutien aux personnes (centres sociaux, maison des associations, équipe GUSP...) - Une solidarité et des dynamiques de proximité importantes dans le quartier Schuman 	<p>Cadre de vie, équipements, services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des aménagements piétons en partie inadaptés aux usages - Une problématique de trafics de stupéfiants qui pèse sur le quotidien des habitants et l'image du QPV <p>Vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des difficultés à sortir du quartier et profiter des possibles - Un processus de relogements en cours, générateur d'incertitudes - Des liens à conforter avec les grands équipements culturels

Principaux axes de progrès pour l'avenir

- ✓ Réussite éducative : travailler l'éventail des possibles (orientations), renforcer le lien école – famille ; une vigilance sur les orientations, notamment des jeunes filles
- ✓ L'ouverture des habitants à l'environnement (équipements et les services à l'extérieur des quartiers)
- ✓ La lutte contre les trafics et les rivalités de quartier
- ✓ Faciliter les cheminements piétons ou vélo
- ✓ L'accompagnement social du NPRU (aide au relogement, accueil de populations nouvelles...)
- ✓ La mobilisation des habitants dans la vie du quartier
- ✓ Le renforcement de la coordination interacteurs

QPV Plaine du Lys – Bernard de Poret - Dammarie-les-Lys

	QPV Plaine du Lys – Bernard de Poret	Dammarie-les-Lys	CAMVS
Nombre d'habitants - INSEE 2018	8 393	22 177	131 924
Part des logements sociaux - RPLS 2019	78%	36%	30%
Revenu disponible médian (par UC) Filosofi 2019	15 130 €	19 630 €	21 620 €
Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible médian - Filosofi 2019	35%	21%	17%
Part des – de 25 ans INSEE 2019	43%	35%	34%
Familles monoparentales (parmi les ménages familiaux) - INSEE 2018	36%	22%	21%
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi - INSEE 2018	26%	20%	18%
Taux de chômage (au sens du recensement) - INSEE 2019	25%	16%	14%
Part des emplois précaires parmi les emplois - INSEE 2018	23%	16%	14%

Étendu sur 41 hectares, le quartier de la Plaine du Lys – Bernard de Poret occupe une place centrale dans la commune de Dammarie-les-Lys.

Il est composé de deux quartiers « vécus » : au nord, la Plaine du Lys, ancienne ZUS, partie la plus étendue et la plus peuplée ; au sud, Bernard de Poret, à proximité de l'abbaye royale et de la mairie.



Les ressources du quartier

Les opérations du PRU (2008 – 2021) ont transformé la morphologie de l'ensemble du QPV : création de grands axes de circulation pour les véhicules individuels, les bus et les piétons qui ont permis de décloisonner le quartier et de faciliter les liaisons au sein du quartier et avec l'environnement ; opérations de résidentialisation et de diversification de l'habitat ; réhabilitation et extension de l'Espace Albert Schweitzer et de son parvis, devenue une grande place publique très fréquentée ; arrivée de nouveaux services (police municipale, crèche multi-accueil).

La part de logements sociaux est passé de 90% en 2008 (convention ANRU) à 78% en 2022. Un peu plus de 900 logements ont été démolis lors du PRU et les quelques petits collectifs privés, ainsi que du pavillonnaire, ont été construits.

L'ambiance générale du quartier, la tranquillité publique et la propreté se sont sensiblement améliorées, en partie grâce à la plus grande présence de la police municipale et les différentes actions de prévention réalisées. Ces évolutions récentes méritent toutefois d'être confirmées dans le temps.

Le partenariat local s'est renforcé et structuré autour de l'Espace Albert Schweitzer, qui accueille le centre socio-éducatif (CSE, centre social), des services municipaux et la Maison des Ressources (service municipal autour de la démocratie participative, la médiation numérique et le développement durable, en cours d'installation en 2023). Un conciliateur de justice, un écrivain public, y font des permanences et le restaurant social. De nombreuses associations occupent les lieux le soir, l'équipement étant ouvert jusqu'à 22 heures

La Médiathèque municipale rénovée, située aux côtés de l'Espace Schweitzer, joue également un rôle important d'attraction, au-delà du quartier²⁶.

Les grandes problématiques du quartier

Plus d'un tiers des habitants du quartier vit sous le seuil de pauvreté. Si les logements sociaux sont majoritaires, le quartier compte également **quelques copropriétés, dont certaines sont fragiles** (Aquitaine et Bretagne). A dire d'acteurs, le peuplement a évolué nettement en dix ans (même si des familles sont durablement ancrées) et les habitants récents présentent des caractéristiques importantes de fragilité sociale (importance de la monoparentalité et de primo-arrivants).

L'offre commerciale de proximité et les locaux associatifs en pied d'immeuble ont diminué après les travaux de rénovation urbaine.

Les acteurs locaux soulignent les enjeux de la fracture numérique et de la barrière de la langue, avec **un nombre important de familles allophones** sur le quartier.

Les nouveaux axes de circulation ont très nettement amélioré les déplacements au sein du quartier, mais ont également pour conséquence la hausse des excès de vitesse.

Malgré une baisse récente de la délinquance, **le trafic de stupéfiants reste ancré dans le quartier.**

Les acteurs notent cependant un délitement des modes de sociabilité et de l'animation du quartier, sous l'effet de plusieurs facteurs : la résidentialisation, la disparition des LCR qui accueillait des associations, une organisation de l'Espace Schweitzer qui autorise moins de rencontres informelles, la crise sanitaire. Il est encore difficile de faire renaître la vie de quartier, de mobiliser pour une fête de quartier... En réponse à ce repli, des actions d'aller vers les habitants se développent.

Enfin, la délimitation de la géographie prioritaire à l'échelle de la ville est questionnée car elle exclut **le quartier de la Justice** (ancien quartier CUCS), concerné par des problématiques similaires.

Ce petit quartier construit dans les années 50, situé au sud de la ville, est composé de 5 immeubles de 180 logements appartenant à Habitat 77. Il n'atteignait pas la taille des 1 000 habitants nécessaire pour être classé en QPV, et le contrat de ville 2015 - 2023 l'identifie comme « quartier de veille active ». Il a été réhabilité et son cadre de vie, qui était très dégradé, est jugé désormais agréable. La Ville est attentive à ce quartier, du fait des difficultés économiques importantes des habitants : certaines actions de la politique de la ville ont pu le concerner également. Depuis la crise sanitaire, le CSE y intervient, et une Maison France Service s'y est installée.

²⁶ La médiathèque a brûlé dans son intégralité lors des émeutes de juin 2023. Sa

Synthèse des enjeux et pistes pour l'avenir

Forces	Faiblesses
<p>Cadre de vie, équipements, services :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'ouverture du quartier et les nouveaux axes de circulation grâce au PRU- La rénovation d'équipements rendus plus attractifs- L'amélioration de la propreté du quartier <p>Vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none">▫ Un apaisement relevé, en partie grâce aux actions de la police municipale▫ Un renforcement des partenariats entre bailleurs sociaux, centre social et l'APAM	<p>Cadre de vie, équipements, services :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un tissu commercial peu diversifié- Des aménagements liés au PRU peu favorables aux piétons et jugés peu esthétiques- Un trafic de drogue professionnalisé <p>Vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un manque de moyens des acteurs associatifs locaux- Un manque de lieux dédiés aux jeunes- Une vie de quartier encore peu animée

Principaux axes de progrès pour l'avenir

- ✓ L'insertion sociale et professionnelle des jeunes (faciliter l'accès aux chantiers d'insertion et aux stages) et des familles monoparentales
- ✓ Le soutien à l'intégration des nouvelles populations étrangères
- ✓ Le renforcement des pratiques d'aller vers, pour contrer le repli observé
- ✓ L'animation de la vie sociale par la mobilisation des habitants, le soutien aux associations et aux collectifs de proximité
- ✓ La coordination et l'animation du partenariat de proximité
- ✓ L'intégration du quartier de la Justice dans la géographie prioritaire/la politique de la ville

QPV Les Courtilleiraies – Le Circé - Le Mée-sur-Seine

	QPV Les Courtilleiraies – Le Circé	Le Mée-sur-Seine	CAMVS
Nombre d'habitants - INSEE 2018	6 858	21 071	131 924
Part des logements sociaux - RPLS 2019	79%	45%	30%
Revenu disponible médian (par UC) Filosofi 2019	15 300 €	18 490 €	21 620 €
Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible médian - Filosofi 2019	34%	22%	17%
Part des – de 25 ans - INSEE 2019	47%	39%	34%
Familles monoparentales (parmi les ménages familiaux) - INSEE 2018	36%	25%	21%
Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi - INSEE 2018	20%	20%	18%
Taux de chômage (au sens du recensement) - INSEE 2019	22%	18%	14%
Part des emplois précaires parmi les emplois - INSEE 2018	28%	18%	14%

Le QPV est situé au cœur de la commune du Mée-sur-Seine, de part et d'autre de la gare et de l'avenue de l'Europe. Le quartier des Courtilleiraies est une ZAC construite dans les années 80 et 90, avec un fort taux de logements sociaux. La partie sud du QPV englobe notamment la résidence Le Circé de plus de 400 logements.

Les ressources du quartier

Le QPV a fait l'objet d'un **Programme de Rénovation urbaine** achevé en 2016, incluant la réfection des voiries, l'arrivée de nouveaux équipements (maison de santé, bureau de Poste) et la rénovation du centre social Yves Agostini. Ces transformations ont globalement amélioré l'image du quartier. Le retour du marché deux fois par semaine a également permis de relancer une dynamique positive. Un plan de sauvegarde de la « résidence Espace », qui a notamment permis des rénovations thermiques, s'achève en juin 2023.

La copropriété Le Circé a également bénéficié d'une réhabilitation et résidentialisation et fait l'objet d'un rachat progressif par le bailleur social 1001 Vies Habitat, en réponse à des difficultés de gestion récurrentes.

Sur la dernière période, la fréquentation des équipements et services de la Ville (service Jeunesse, centre social) a augmenté, donnant à penser qu'ils sont bien identifiés et que les habitants n'hésitent plus à pousser leur porte pour se faire aider. Le quartier accueille également **un service d'insertion par l'emploi (MEI-MVS)** proposant une offre diversifiée et coordonnée entre acteurs pour favoriser le retour à l'emploi. **Un service municipal de la vie associative** a été créé en 2022, visant à accompagner les porteurs de projets.

Le partenariat s'est renforcé entre les bailleurs sociaux et la commune à plusieurs niveaux : rétrocessions de foncier, dialogue autour de l'abattement TFPB, mise en place d'une GUSP...La police municipale et la police nationale participent également de ce partenariat dans le cadre de la GUSP.

Un dispositif d'accueil à l'école de 80 places est en cours d'ouverture pour les enfants de moins de 3 ans du QPV pour compenser le manque de places dans les structures de la petite enfance.

Les grandes problématiques du quartier

Ce quartier se caractérise par un fort taux de **suroccupation des logements** (25% en 2018) par rapport au reste de l'agglomération, qui s'explique notamment par un phénomène d'hébergement chez des tiers en progression. Malgré le taux de logement social important sur la commune (47%), les copropriétés privées ont tendance à faire office de parc social de fait pour les ménages ne pouvant accéder au parc social.

Le tissu commercial sur le quartier de la gare est jugé « d'un autre temps », avec des enseignes très communautaires et peu de diversité. **Les problèmes de stationnement** restent prégnants sur le quartier de la gare.

Peu d'associations sont actives sur le QPV, dans une ville qui comprend pourtant un tissu associatif assez riche. **Des enjeux forts sur la parentalité** sont relevés, en lien avec le taux important de familles monoparentales sur le quartier.

Les conflits inter-quartiers et les rixes entre jeunes restent un phénomène important, avec des impacts sur la jeunesse méeenne, et notamment sur la mobilité des jeunes hors de la commune. **Des points de deal** sont présents sur le quartier et bougent au gré des opérations de police. Les signalements de gardiens attestent d'une augmentation récente des dégradations et incivilités dans le parc social.

Synthèse des enjeux et pistes pour l'avenir

Forces	Faiblesses
<p>Cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Réfection des voiries, rénovation et arrivée de nouveaux équipements ▫ Amélioration du cadre de vie sur le quartier Gare grâce au PRU <p>Vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▫ Des collaborations renforcées entre acteurs municipaux, bailleurs, Education nationale et agglomération 	<p>Cadre de vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur-occupation des logements - Problématiques de stationnement et de dépôts sauvages <p>Vie sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une paupérisation notable, une progression des hébergements chez des tiers - Des difficultés liées à la parentalité - Rixes et incivilités, points de deal - Peu d'acteurs associatifs solides
<p>Principaux axes de progrès pour l'avenir</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le soutien à la parentalité ✓ La vigilance autour de l'accès aux soins et l'alimentation des enfants ✓ L'accompagnement des parcours d'intégration ✓ La prévention des rixes ✓ Le soutien face aux problématiques de santé mentale ✓ La suroccupation des logements ✓ La structuration et renforcement du tissu associatif local ✓ La diversification de l'offre commerciale 	

Les enjeux et orientations stratégiques du contrat de ville

I. Les principaux résultats de l'évaluation du contrat de ville 2015 -2023

- **Un contrat de ville intercommunal qui s'inscrit dans une longue tradition de politique de la ville sur le territoire**

En préambule, il est important de rappeler que Dammarie-les-Lys, le Mée-sur-Seine et Melun sont historiquement impliquées dans les dispositifs de la politique de la ville.

Les trois villes ont mobilisé très tôt l'ensemble des outils proposés par l'Etat, aussi bien en matière d'intervention sociale qu'urbaine.

En 2015, le contrat de ville intercommunal prend donc la suite de trois contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), alors animés à l'échelle de chacune des trois villes.

Celles-ci conservent la maîtrise d'ouvrage des programmes de renouvellement urbain et de gestion urbaine de proximité.

En 2015, la prise de compétence par l'Agglomération représente un changement important dans le portage et la gouvernance.

La montée en charge de la CAMVS en matière de politique de la ville s'est réalisée progressivement. La CAMVS mettait en œuvre depuis 2006 le volet insertion et développement économique de la politique de la ville, mais l'ensemble des autres compétences restaient aux mains des communes.

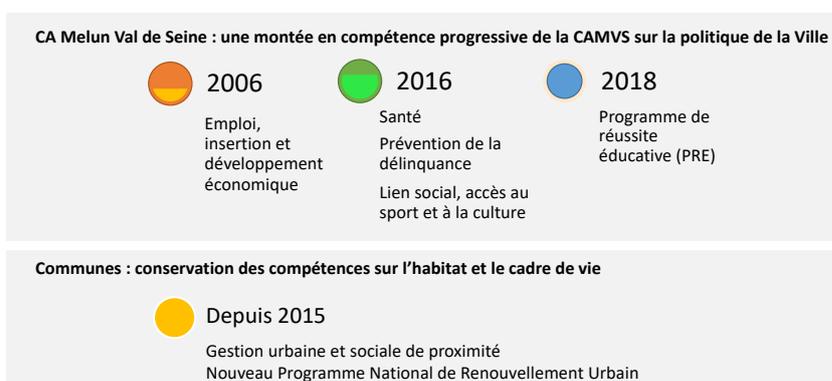
Un service, la Direction de la Politique de la Ville et de l'Insertion (DPVI), est créé à la CAMVS en 2015. Celui-ci porte :

- Le contrat de ville,
- Le PRE intercommunal et la stratégie de persévérance scolaire
- Le soutien à l'insertion par l'activité professionnelle
- Le Contrat Local de Santé
- La Cité Educative et la Cité de l'Emploi.

La politique de la ville sur le territoire de la CAMVS

Melun	1987	Convention Habitat et Vie Sociale
	1990	Développement social des Quartiers
	1994 et 2000	Premier et deuxième contrats de ville
	2006	Programme de Rénovation Urbaine
	2007	Contrat Urbain de Cohésion sociale
	2017	NPNRU (Melun / Le Mée) – protocole de préfiguration
Dammarie-les-Lys	2006	Programme de Rénovation Urbaine
	2007	Contrat Urbain de Cohésion sociale
	2022	NPNRU (Melun / Le Mée) – convention
Le Mée-sur-Seine	1989	Développement social urbain
	2000	Contrat de ville
	2006	Programme de rénovation Urbaine
	2007	Contrat Urbain de Cohésion sociale
	2017 / 2022	NPNRU (Melun / Le Mée) protocole / convention
CAMVS	2006	Prise de compétence sur l'Emploi, l'insertion, le développement économique
	2015	Contrat de ville

Répartition des compétences CAMVS – Villes en matière de politique de la ville



1. Les principaux enseignements de l'état des lieux des QPV en 2023

- **Une amélioration de la situation urbaine**, avec une meilleure intégration à leur environnement urbain et une amélioration, pour la plupart d'entre eux, de leur cadre de vie.
 - Les quartiers ont connu d'importantes transformations urbaines : celles-ci, dues au Programme National de Rénovation Urbaine, avaient démarré bien avant la signature du contrat de ville en 2015, mais les travaux ont été finalisés pendant la période du contrat. Les apports qualitatifs de la rénovation urbaine et, plus largement, de tous les travaux d'aménagement et de désenclavement, l'amélioration du niveau des équipements font partie des avancées importantes de la politique de la ville.
 - Le quartier Plateau de Corbeil Plein Ciel fait l'objet d'une nouvelle convention avec l'ANRU dans le cadre du NPNRU, pour traiter les secteurs qui n'avaient pas été concernés par la première génération de PRU.

- **Mais un maintien de la vocation d'accueil des ménages les plus pauvres de l'agglomération**, liée à une concentration d'habitat social (plus de 80% des résidences principales) qui persiste :
 - **Entre 34 et 42% des habitants des QPV vivent sous le seuil de pauvreté** (16,6% sur la CAMVS), et le taux de pauvreté a progressé dans quasiment tous les QPV.
 - **Malgré un renouvellement de la population** : entre 6% (Mézereaux) et 15% (l'Almont) de ménages ont emménagé depuis moins de 2 ans. A l'instar de ce qui se passe dans de nombreux QPV, les nouveaux entrants sont souvent plus fragiles que les sortants, et cumulent souvent plusieurs facteurs de fragilité (pauvreté, monoparentalité, faible maîtrise de la langue française...).

- **Une persistance de situations de fragilité sociale** et une faible évolution dans les caractéristiques des habitants des QPV, qui se distinguent notamment par la jeunesse de leur population, l'importance des familles monoparentales et la sur-représentation des étrangers :
 - **Une population jeune** : environ 30% de la population ont moins de 15 ans ; 4 habitants des QPV sur 10 ont moins de 25 ans.
 - **Une population jeune sur-représentée parmi les jeunes « en décrochage »** : entre 20% et 38% de 16 – 25 ans non scolarisés et sans emploi selon les quartiers (17,6% sur la CAMVS)
 - **Environ 34% de familles monoparentales parmi les familles (16,8% sur la CAMVS)**
 - **Une forte présence de populations étrangères** : entre 26% et 30% de la population (15% sur la CAMVS), soit +5,8 points entre 2010 et 2018.

Synthèse analytique de l'état des lieux des QPV de la CAMVS à partir d'une grille AFOM

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Des quartiers bien insérés dans leur environnement, avec une amélioration de la desserte en transports en commun - /Une amélioration en termes de cadre de vie (PRU, résidentialisation...) - Un bon niveau d'équipements scolaires, sportifs, culturels et socio-culturels - Des structures de santé de proximité - Une bonne coordination des acteurs éducatifs - De très nombreux acteurs en matière d'insertion, emploi, culture... - Un pilotage fort par la CAMVS, un projet de territoire intercommunal qui recouvre plusieurs thématiques de la politique de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Des indicateurs de fragilité sociale toujours importants - Une faible mixité sociale - Des difficultés d'insertion importantes, notamment pour les jeunes et les femmes - Une participation des habitants fragile, des conseils citoyens qui n'ont pas tenus dans la durée - Des Villes investies dans leur droit commun, mais peu présentes sur la politique de la ville comme stratégie partagée de territoire
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Les dispositifs dédiés : NPNRU, Cité Éducative, le nouveau contrat « Quartiers 2030 », l'exonération de TFPB - Des acteurs nombreux et investis - Le développement des pratiques d'aller vers les plus éloignés des institutions 	<ul style="list-style-type: none"> - L'importance du trafic de stupéfiants et un fort sentiment d'insécurité lié au trafic - Des phénomènes de rixes entre jeunes - La suroccupation des logements dans certains quartiers (Le Mée / Plateau de Corbeil)

2. Un contrat de ville 2015 – 2023 qui a connu d'importantes réalisations

- Un plan d'action du contrat de ville en grande partie réalisé

Le bilan montre que la politique de la ville de la CAMVS peut se prévaloir de la **réalisation effective de nombreuses actions prévues dans les fiches – actions du contrat**, et notamment :

- La mise en place d'un **Programme de Réussite Educative (PRE) intercommunal**, à partir de 2018, qui accompagne chaque année entre 350 et 400 enfants / jeunes en situation de fragilité.
- L'élaboration du **Contrat Local de Santé** : le premier a été signé en 2017 et un CLS de 2^{ème} génération a été signé pour les années 2021 – 2023, en cours de renouvellement en 2024. Un des axes du CLS prend en compte les enjeux spécifiques des habitants des QPV.
- **L'implantation de structures de santé à proximité ou dans les QPV** :
 - Une Maison de Santé Pluridisciplinaire a ouvert au Mée-sur-Seine en avril 2016 en réponse aux besoins de santé sur les quartiers des Courtilleiraies et du Circé.

- L'ouverture du Santé Pôle de Melun en 2018, réunissant le Groupe Hospitalier Sud Ile-de-France (GHSIF) et les deux sites de la clinique melunaise.
- A Dammarie, en périphérie du QPV, la rénovation de l'ancienne clinique de l'Hermitage, proposant différentes spécialités.
- A l'Almont, l'ouverture d'un centre SOS médecins en 2022 est venue compléter l'offre de médecins généralistes.
- **Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)** est devenu l'instance de pilotage de la stratégie du territoire en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance. Il a la charge du volet « prévention de la délinquance et la sécurité » du contrat de ville.
- La poursuite du **renouvellement urbain**, avec la finalisation des opérations des 3 PRU pendant le contrat de ville et le lancement du NPNRU sur le Plateau de Corbeil – Plein Ciel.
- La mise en œuvre **d'ateliers et chantiers d'Insertion**. La **CAMVS soutient de nombreux chantiers**.

Par ailleurs, **de nouveaux dispositifs de la politique de la ville ont été déployés et ont renforcé les moyens en ingénierie et en soutien aux acteurs pour l'accompagnement des habitants**, dans les champs de la réussite éducative et de l'emploi :

- la Cité éducative Melun – Le Mée
- la Cité de l'Emploi.
- Le Bus de la Réussite éducative, mis en place par la CAMVS
- Les QPV de la CAMVS ont également bénéficié du Programme Régional pour l'insertion des jeunes (PRIJ), entre 2018 et 2022.



- Des avancées notables sur plusieurs champs

Localement, la politique de la ville s'est fortement structurée autour des **deux grandes orientations que sont le soutien aux parcours éducatif et le soutien à l'accès à l'emploi**, avec une attention particulière sur les enfants et les jeunes.

Des avancées notables sont à souligner sur de nombreux champs. Citons, parmi les plus emblématiques :

- L'amélioration de la **coordination des acteurs éducatifs** : via le PRE, la Cité Educative, le Plan Persévérance scolaire de la CAMVS.
- Le **renforcement des dispositifs de prévention du décrochage scolaire** : dispositif Alternative suspension de la CAMVS.
- La mise en place d'une **GUSP à Melun et au Mée-sur-Seine et la remobilisation de l'abattement de la TFPB** par les 3 villes.
- **Des projets développés à partir de la politique de la ville, qui bénéficient également à l'ensemble des habitants** :
 - La Micro-Folie Melun Val de Seine (MF-VS), ouverte 2019
 - L'Atelier, dispositif dédié au soutien à la création d'entreprise dans les quartiers, créé en 2018.
 - Le projet de mécénat d'entreprise auprès des jeunes de l'agglomération en situation de forte vulnérabilité sociale, soutenu par la Fondation Break Poverty et déployé dans le cadre de la Cité de l'Emploi.

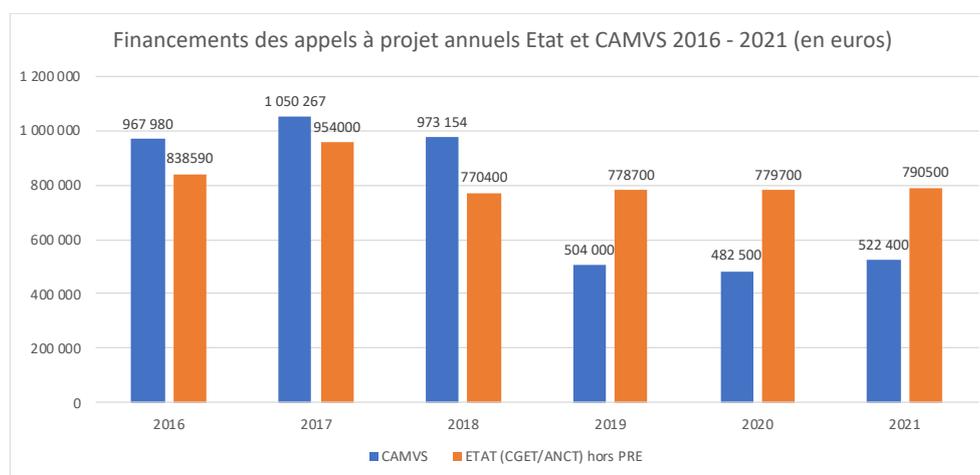
3. Des moyens importants déployés

Durant le contrat de ville 2015 – 2023, la CAMVS a porté son propre appel à projet, en complémentarité de celui de l’Etat.

Les appels à projet ont soutenu **près de 170 projets chaque année**, portés pour moitié par des associations.

Selon les bilans annuels, **près 63 000 habitants en sont bénéficiaires en moyenne chaque année, dont environ 70% résident en QPV.**

Sur la période 2015-2022, les appels à projet ont financé des projets pour un montant total d’environ 12 millions d’euros.



Sources : bilan préfecture 77 et bilans annuels de la CAMVS²⁷

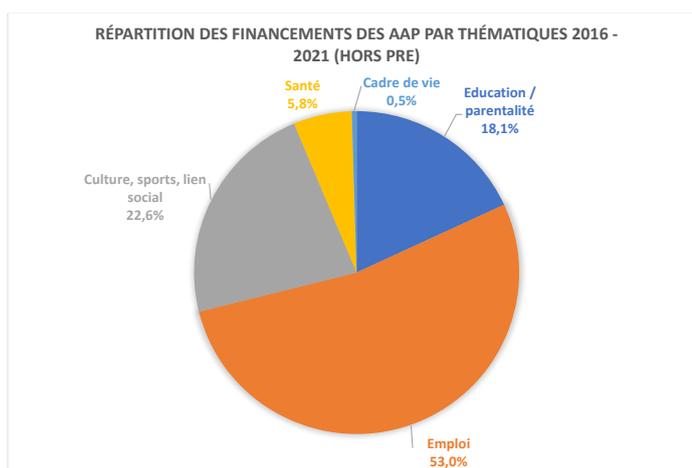
Dans le graphique ci-dessus, la division par deux des crédits de la CAMVS entre 2017 et 2019 s’explique principalement par la sortie des crédits spécifiques des subventions à la Mission Emploi Insertion et à l’Ecole de la 2^{ème} Chance, qui sont désormais financées par ailleurs.

Les montants alloués par l’Etat sont restés à peu près stables sur la période.

53% des crédits des appels à projet ont été fléchés vers des actions pour soutenir l’emploi et le développement économique dans les quartiers.

46% des financements des appels à projet ont bénéficié à des projets entrant dans le volet « cohésion sociale » : éducation – parentalité / culture et sport, lien social / santé / prévention de la délinquance).

Le graphique ci-contre ne prend en compte que les actions financées par les appels à projet. Si l’on intègre le PRE, le volet Cohésion sociale devient majoritaire (57%) et les crédits dévolus à la thématique « Education » représentent 32% des financements.



Sources : bilan préfecture 77 et bilans annuels de la CAMVS

²⁷ Le tableau est fait à partir de l’année 2016, car les bilans annuels sont ensuite réalisés sous le même format.

A noter que les actions financées par des crédits dédiés sur le cadre de vie et l’habitat sont portées par l’abattement de la TFPB, la DPV, et le NPNRU.

- *L’investissement de l’Etat*

L’Etat, à travers le BOP 147, finance une série de dispositifs et programmes dédiés aux QPV.

- **L’appel à projets (AAP) annuel de l’Etat**, pour la programmation du contrat de ville, en soutien aux actions portées (principalement) par les associations et les services des collectivités dans les QPV. **L’Etat (via le CGET puis l’ANCT) a alloué 1 120 000 € en moyenne annuelle au contrat de ville de la CAMVS, dont 27% vont au Programme de réussite Educative (PRE).**
- **Divers programmes** qui soutiennent les collectivités et les associations dans leur accompagnement pour les jeunes des QPV en matière de continuité éducative, de sport, de culture, de santé, de prévention... : Ville Vie Vacances, Quartiers Solidaires Jeunes, Quartiers d’été... Ces programmes, financés par l’Etat et généralement co-financés par la CAF et les collectivités locales, font l’objet d’appels à projet distincts.
- **Les dispositifs sectoriels dédiés** : Nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU), Programme de Réussite éducative (PRE), Plan régional d’insertion Jeunesse (PRIJ), Cité éducative, Cité de l’Emploi...

A cela peuvent s’ajouter :

- L’apport de l’ANRU au NPNRU du Plateau de Corbeil
- **Le montant de l’abattement de la TFPB** pour les bailleurs.
- La **Dotation Politique de la ville (DPV)²⁸**, versée par l’Etat aux communes pour soutenir des investissements dans les QPV : Melun et Le Mée-sur-Seine y sont éligibles en 2023. Les montants sont notamment dédiés à la rénovation des équipements (écoles) ou à des aménagements.
- La **dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** est une l’une des trois dotations de péréquation réservée par l’Etat aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l’ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées²⁹. En 2023, la DSU représentait 4 595 848 € à Dammarie-les-Lys, 5 966 029 au Mée-sur-Seine et 11 299 418 € à Melun.

Financements Etat (en moyenne annuelle 2020 – 2022, sauf DPV et NPNRU)

Programma-tion hors PRE	PRE			Autres programmes (Q d’été..)	Abattement TFPB	DPV 2021	ANRU / NPNRU
790 000 €	330 000€	163 000	100 000 €	157 000 €	2 297 000€	1,9 M€	25,5 M€

²⁸ La dotation politique de la ville (DPV, ex-dotation de développement urbain ou DDU) a été créée par l’article 172 de la loi de finances pour 2009, elle bénéficie chaque année aux communes particulièrement défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains. La DPV vise à compléter la logique de péréquation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) par un soutien renforcé aux QPV. Les conditions d’éligibilité peuvent varier : la dernière instruction pour la « répartition de la dotation politique de la ville pour 2023 » date du 13 février 2023. Melun et Le Mée-sur-Seine y sont toujours éligibles en 2023, car elles répondent aux 3 critères : avoir été bénéficiaires de la DSU une fois dans les 3 dernières années ; avoir une population habitant les QPV supérieure ou égale à 16% ; faire partie de la liste des villes avec une convention du PNRU active au 1^{er} janvier 2021 ou avec une convention au titre du NPNRU.

²⁹ La DSU est calculée selon un indice synthétique qui prend en compte : le potentiel fiscal des habitants et de la commune, la part de logements sociaux parmi les résidences principales, la part de personnes couvertes par les allocations logement, le revenu moyen des habitants.

- *L'Investissement en ressources humaines de la CAMVS : la Direction Politique de la ville et insertion (DPVI)*

La prise de compétence politique de la ville s'est accompagnée d'un transfert d'ingénierie des Villes vers l'Agglomération. La Direction Politique de la ville et insertion (DPVI) est chargée de mettre en place l'essentiel des compétences politique de la ville en matière de réussite éducative, cohésion sociale, de culture et lien social ; elle a également en charge les politiques d'emploi et d'insertion de la CAMVS et le Contrat Local de Santé (CLS).

En 2023, la Direction est dotée d'une vingtaine d'ETP pour assurer la mise en œuvre et le suivi des objectifs du contrat de ville. Le service Réussite éducative et persévérance scolaire regroupe à lui seul la moitié des effectifs de la direction avec notamment 7 référents de parcours pour le PRE.

Pour les autres thématiques, le service politique de la ville est composé de chargés de projet (emploi-insertion / lien social - cadre de vie – santé / Micro Folie) et de coordonnateurs (Cité de l'emploi, Contrat Local de Santé).

4. Des modalités de gouvernance et d'animation à revisiter

Le contrat de ville 2015 – 2023 a correspondu à une phase d'installation et de consolidation de la compétence politique de la ville à l'échelle communautaire, avec la prise de compétence par la CAMVS et la mise en place d'un service dédié à la politique de la ville, la DPVI, en grande partie alimenté par les transferts de personnels venus des trois villes.

La période 2015 – 2023 a donc été celle de l'affirmation de l'Agglomération comme chef de file de la politique de la ville, avec un investissement important dans les problématiques éducatives et de l'insertion professionnelle, et également dans le champ de la santé et de la culture. Ce portage s'illustre également à travers l'élaboration du projet d'agglomération « Ambition 2030 » qui a été l'occasion de réaffirmer le soutien de l'agglomération aux QPV dans son axe « solidarité communautaire » et notamment au travers des objectifs d'insertion dans l'emploi et de réussite éducative.

Cette phase s'est cependant opérée au détriment d'une vision réellement partagée avec les communes : au moment de l'évaluation finale, la politique de la ville est principalement identifiée, dans les entretiens, comme le projet de service de la DPVI.

L'animation technique de la politique de la ville semble s'être avant tout réalisée à travers l'animation de dispositifs sectoriels. En effet, les dispositifs thématiques portés par la DPVI, à l'instar de ceux portés par la Maison du Projet de Melun (le NPNRU et la GUSP), ont leur propre gouvernance : PRE, CLS, Cité éducative, Cité de l'Emploi... De fait, les acteurs rencontrés identifient bien ces différents espaces de gouvernance, comme ils identifient le lancement de la programmation annuelle, mais ils soulignent également l'absence d'un espace d'animation du contrat de ville.

Au sein même des services de la CAMVS, un certain cloisonnement prévaut et la transversalité avec les autres services apparaît très limitée : les liens avec le CISPD, qui porte le volet tranquillité publique du contrat de ville sont peu visibles ; ceux avec le service développement économique quasiment inexistant...

En **matière de gouvernance politique**, un groupe de 5 élus communautaires assure le suivi politique de la politique de la ville. Ce groupe se réunit régulièrement, entre une à deux fois par mois selon les périodes. Il assure, avec les élus thématiques référents, la validation de la programmation de l'appel à projet politique de la ville de la CAMVS, dans le cadre de la commission Politique de la ville. Les élus

communautaires sont chargés du relais d'information dans les villes vers les autres élus sectoriels concernés par les projets sur les QPV.

En **matière de participation des habitants**, les Conseils citoyens ont été montés, mais ne sont pas parvenus à trouver une dynamique leur permettant de surmonter la période de la crise sanitaire, qui s'est traduite par un fort désinvestissement. Le Fonds de participation des habitants (FPH) est resté relativement confidentiel, et n'a pas pu jouer son rôle de levier pour stimuler ou soutenir des dynamiques habitantes.

II - Les enjeux et orientations thématiques du contrat de ville 2024 – 2030

Au regard de l'état des lieux, **les thématiques de l'éducation et de l'emploi sont au cœur des préoccupations, avec comme cibles principales du contrat de ville les enfants et les jeunes.**

S'il poursuit en cela les priorités de la période précédente, le plan d'action de ce nouveau contrat de ville prend également en compte des enjeux nouveaux, ou plus aigus, qu'en 2015 :

- **La réalité d'une paupérisation globale** des habitants dans la plupart des quartiers ;
- **Une inquiétude forte sur les problématiques de parentalité** dès la petite enfance et au moment de l'adolescence ;
- **La place prise par le trafic de stupéfiants et les rixes** dans certains quartiers. En outre, l'importance des dégradations lors des émeutes de fin juin 2023 confirme l'importance de retravailler les actions de prévention de la délinquance et médiation en direction des jeunes.
- **Le soutien nécessaire à l'animation de la vie sociale**, pour « refaire quartier » après la crise sanitaire, la rénovation urbaine et ses nouveaux modes d'occupation de l'espace, le renouvellement d'une partie des habitants, les émeutes de juin 2023, qui ont touché fortement certains quartiers ;
- **L'accentuation de la fracture numérique** et des risques de rupture ou non accès aux droits dans un environnement digitalisé / auprès de populations nouvelles plus souvent allophones.
- **Les problématiques et impacts de la transition écologique**, thématique qui n'avait pas été prise en compte dans l'ancien contrat.

A travers ses orientations et les actions prévues, ce nouveau contrat se donne également l'ambition **de poursuivre et renforcer des évolutions de pratiques déjà engagées ou en réflexion :**

- **Le développement des pratiques « d'aller vers » pour mieux « (r)amener vers »**, à l'instar des dispositifs en itinérance comme la Micro-Folie ou le Bus de la réussite éducative, ou des dispositifs de type pair-aidance, tutorat, qui restent à déployer ou renforcer.
- **Le suivi individuel, la continuité de parcours et le « sur mesure » des publics** et notamment des jeunes rencontrant des fragilités restent des principes d'intervention forts, qui ont fait leur preuve (à travers le PRE et le PRIJ, notamment) et qui doivent continuer à être soutenus et développés.
- **Le renforcement du soutien à la vie associative et à la présence de proximité pour assurer une médiation habitants-institutions**

La feuille de route stratégique se décline à travers des orientations prioritaires, thématiques et transversales.

Les piliers – priorités thématiques :

- 1 - Réussite éducative et parentalité**
- 2 - Emploi, insertion et développement économique**
- 3 - Accès à la prévention et aux soins en matière de santé**

4 - Cohésion sociale et vie associative (sport, culture, lien social, accès aux droits, citoyenneté)

5 - Amélioration de l'habitat et du cadre de vie

6 - Prévention de la délinquance et tranquillité publique

Les priorités transversales :

1- Egalité femmes-hommes

2- Participation des habitants

3- Transition écologique, développement durable

1. Réussite éducative et parentalité

- Le contexte

Les QPV de l'agglomération se caractérisent par l'importance de la jeunesse : 44% des habitants ont moins de 25 ans dans les 5 QPV (34,5% CAMVS). Mais tous les indicateurs montrent un environnement social et familial moins propice à la réussite éducative : environ 1 personne sur 3 vit sous le seuil de pauvreté dans les QPV ; une forte proportion de familles monoparentales (environ 34% des familles contre 21% dans la CAMVS).

Les établissements scolaires des QPV de la CAMVS bénéficient des dispositifs de l'éducation prioritaire de l'Education nationale³⁰ : 45 établissements scolaires sont inscrits en REP (39) ou REP+³¹ (6, uniquement à Melun), le dispositif Très petites sections (scolarisation à 2 ans,) et le dédoublement des classes CP et CE1..., le dispositif « Devoirs faits », le dispositif Cordées de la réussite déployé par plusieurs collèges et lycées....

Selon le diagnostic de la Cité éducative en 2019 sur le QPV Plateau de Corbeil – Plein Ciel, en moyenne les résultats scolaires des élèves y sont inférieurs de 10 % à l'ensemble des résultats de l'agglomération (avec des variations d'un établissement à un autre) ; les évaluations de CP montraient un déficit de vocabulaire dans les exercices de compréhension orale et les évaluations de sixième, des difficultés de compréhension de textes dès lors qu'ils sont associés à des images ou d'autres documents, et des difficultés de résolution de problèmes en mathématiques ainsi que de manipulations géométriques.

De manière plus qualitative, les acteurs éducatifs constatent une progression des troubles de comportements et / ou des apprentissages chez les plus jeunes. Surtout, ils soulignent que les jeunes des QPV ne s'autorisent pas facilement à sortir de leur environnement de proximité (pour des sorties, pour l'orientation scolaire, le choix des études...), en particulier les filles... Ce manque d'ambition scolaire ou la difficulté de nombreux élèves de se projeter vers l'avenir et à faire leurs propres choix, en s'autorisant notamment à choisir des filières qui les intéressent, est un des aspects sur lesquels il apparaît tout aussi essentiel d'agir que dans l'accompagnement à la réussite scolaire.

L'accompagnement des parcours de réussite éducative a représenté un des chantiers les plus importants du contrat de ville 2015 – 2023, avec le déploiement de dispositifs structurants :

- Le **PRE intercommunal** qui touche les enfants de 2 à 18 ans, mis en place dès 2018
- Le **Plan Persévérance scolaire de la CAMVS**, qui a déployé un dispositif, « Alternative Suspension », qui propose un accueil des collégiens et lycéens exclus temporairement.
- La **Cité Educative**, expérimentée à partir de fin 2019 pour les écoles du QPV Plateau de Corbeil Plein Ciel, et étendue en 2022 au quartier de l'Almont de Melun et au quartier Les Courtilleraies – Circé du Mée-sur-Seine. La Cité éducative de Melun – Le Mée couvre en 2023 un territoire de 20 300 habitants, et 42 établissements scolaires (2 lycées, 5 collèges, 12 écoles élémentaires, 18 écoles maternelles), soit 9 980 élèves. Elle devrait s'élargir aux établissements de Dammarie-les-Lys en 2024. Une référente de parcours a été recrutée pour renforcer l'accompagnement individualisé.
- Le **Bus de la réussite éducative** : Ce dispositif mobile initié en 2020 dans le cadre de la Cité éducative vise à créer des espaces de rencontre et d'échange avec les enfants et leurs parents et les jeunes jusque 25 ans. Il propose des expositions, des animations, des rencontres avec

³⁰ Les établissements scolaires des QPV de la CAMVS sont inscrits en REP ou REP +, à l'exception des écoles maternelle et élémentaire Plein Ciel, sur la partie méenne du QPV Plateau de Corbeil Plein Ciel.

³¹ Les établissements classés REP+ concernent les quartiers ou secteurs isolés qui connaissent les plus grandes concentrations de difficultés sociales ayant des incidences fortes sur la réussite scolaire.

des professionnels ou associations, et des ateliers sur différents thèmes : éducation, persévérance scolaire, culture, sports, développement personnel, estime de soi et santé...

Les 3 axes stratégiques de la Cité éducative de Melun (2019)

Conforter le rôle de l'école :

- Mettre en place, pour tous, dès l'entrée à la maternelle et tout au long du parcours du jeune, des actions d'apprentissage des codes et d'accompagnement à la parentalité.
- Repérer au plus tôt, afin de mieux dépister, et accompagner les enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage.

Promouvoir la continuité éducative :

- Mettre en œuvre au sein des établissements scolaires et des structures locales des activités péri et extra scolaires favorisant le développement des perspectives et aspirations individuelles.
- Favoriser la coopération et les formations inter-acteurs au sein de la cité éducative

Ouvrir le champ des possibles :

- Développer des activités d'éducation à l'orientation, à la découverte de l'environnement professionnel, des métiers et des formations
- Développer des programmes d'actions autour de la citoyenneté, des valeurs de la République, de l'ouverture européenne et internationale.

- Des enjeux importants de soutien à la parentalité

En ce qui concerne les problématiques de parentalité, les acteurs s'accordent sur une fragilisation importante des familles, sous la conjonction de plusieurs éléments : la présence importante de familles monoparentales, l'arrivée de familles primo-arrivantes allophones, une précarisation économique globale des ménages. Les liens avec l'école sont souvent difficiles, malgré tous les dispositifs existants.

Le diagnostic de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la CAF et la CAMVS identifie des besoins d'informations et de soutien éducatif notamment pour les parents de jeunes enfants et parents d'adolescents, avec des besoins particuliers des familles monoparentales et/ou isolées.

Dans plusieurs quartiers, il est noté, de manière qualitative, un phénomène de repli sur le foyer de mères de jeunes enfants, phénomène qui s'est accentué avec la crise sanitaire, et qui touche notamment des mères de famille primo-arrivantes, qui ne connaissent pas encore bien l'environnement. Dans une ville comme Le Mée, il est estimé que la moitié des enfants de moins de 3 ans ne fréquentent pas de structures. Par ailleurs, les acteurs de la petite enfance alertent fortement sur l'utilisation des écrans, par les enfants comme leurs parents, qui a tendance à prendre le pas sur les jeux et les interactions.

Ce repli a un impact sur les relations parents-enfants, l'ouverture et la socialisation des tout-petits, et donc sur leur autonomie (langage, propreté, capacité à manger seul...). Le déploiement d'un dispositif d'accueil pour les moins de 3 ans (MTA) en maternelle répond à ce constat, de même que les Lieux d'accueil parents-enfants (LAEP), qui proposent une réponse intéressante pour travailler la relation parentale.

Le renforcement des actions de soutien à la parentalité, à tous les âges de l'enfant apparaît ainsi un enjeu majeur pour le futur contrat de ville : avec une priorité sur les parents de jeunes enfants, mais aussi sur les parents d'adolescents. En effet, les acteurs soulignent qu'il existe beaucoup moins d'actions et de méthodologies adaptées pour l'accompagnement des parents d'adolescents.

Sur la double thématique de la réussite éducative et de la parentalité, le plan d'action du contrat de ville s'organise autour de 4 enjeux, déclinés dans 8 orientations opérationnelles :

Les enjeux	Les objectifs opérationnels	Les modalités d'action
Renforcer la coordination des acteurs socioéducatifs et l'implication parentale	- Conforter le rôle de la CAMVS en tant que coordinatrice et facilitatrice	- Maintenir et prolonger la dynamique engagée en matière éducative : PRE, Plan de Persévérance Scolaire, Cité éducative - Faire vivre la Cité éducative comme volet éducation du contrat de ville - Poursuivre la simplification des modalités de candidature aux appels à projet
	- Mieux impliquer les parents dans les instances pour leur donner un rôle d'acteurs, dans une approche de démocratie participative	- Identifier les dispositifs ouvrant la parole et l'action des parents (OEPRE, espaces des parents, PRE, ateliers des habitants...) et proposer des ajustements pour favoriser l'implication des parents - Former davantage les enseignants et les acteurs du champ socio-éducatif aux principes de la co-éducation
Diversifier les parcours scolaires et de formation / ouvrir le champ des possibles (en termes de mobilité et d'orientation) (Cf. Emploi)	- Lever les freins symboliques et physiques à la mobilité	- Favoriser la découverte de l'environnement culturel et naturel : nouer des partenariats écoles / centres sociaux / associations pour mutualiser les moyens et faire face au coût des sorties. - Initier des actions qui permettent aux jeunes de sortir du territoire, (mobilité géographique et cognitive, stages, sessions de remobilisation)
	- Renouveler les modes de découverte des filières d'orientation et mieux accompagner les familles et les jeunes dans les choix pour l'orientation	- Travailler le rapprochement école – entreprises, par exemple via les Comités Locaux École Entreprise - Favoriser le développement de stages dès la 3 ^{ème} : cartographie, articulation avec la MLDS, le SDJES, le CIJ - Proposer une formation aux parents et aux professionnels sur l'orientation scolaire et la demande de bourses. - Développer ou maintenir les efforts sur le dispositif de tutorat / parrainage entre adultes et jeunes - Accompagner à la formulation des vœux sur Parcoursup
Poursuivre l'action de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire	- Améliorer le repérage des élèves potentiellement décrocheurs	- Cibler les efforts de prévention sur les élèves potentiellement décrocheurs dès la 6 ^{ème}

Renforcer le soutien à la parentalité dès le plus jeune âge	- Renforcer la synergie des acteurs pour renforcer les actions et leur impact	- Travailler à un projet avec la CAF et le CD et les acteurs de la parentalité - centres sociaux, relais petite enfance, LAEP, REAAP, associations de soutien à la parentalité (médiation familiale...) - pour renforcer l'ambition sur l'appui à la parentalité, et renforcer les actions d'accompagnement des parents d'adolescents
	- Développer les lieux d'accueil parents-enfants	- Accroître le nombre de LAEP et les espaces d'entraide et d'échange destinés aux parents (du type café des parents...) - Renforcer l'aller vers les parents : horaires atypiques, actions dédiées aux familles (notamment monoparentales, le soir ou le week-end, dispositifs mobiles)

2. Emploi, insertion et développement économique

- Le contexte

Les QPV de la CAMVS se caractérisent par une surreprésentation des demandeurs d'emploi (35% des demandeurs d'emploi de la CAMVS fin 2022 pour 24% des habitants), un taux d'activité très inférieur (51% contre 70% à l'échelle de la CAMVS).

Si les habitants des QPV ont eux aussi bénéficié de l'amélioration du marché de l'emploi entre 2021 et 2022 (-11,5% des demandeurs d'emploi entre 2021 et 2022), ils restent pénalisés par certains freins : un niveau de formation moindre (39,7% de sans diplôme contre 21,3% dans la CAMVS) ; une moindre mobilité ; des difficultés de garde d'enfants qui limitent l'accès à l'emploi des femmes. Pour les jeunes, l'orientation est rendue plus difficile par le manque de qualification, le manque de réseau et la méconnaissance des métiers et du monde de l'entreprise.

Par ailleurs, selon les QPV, entre 20% et 38% de 16 – 25 ans sont non scolarisés et sans emploi (pour un pourcentage de 17,6% sur la CAMVS).

Une multiplicité d'acteurs de droit commun intervient sur le champ de l'accompagnement à l'emploi et de l'insertion professionnelle : Pôle Emploi (devenu France Travail début 2024), la Mission Locale, l'École de la Deuxième Chance, L'Espace Dynamique d'Insertion (EDI), des organismes de formation, des structures d'insertion par l'activité économique, la plateforme Mobilités...

L'évaluation du contrat de ville a mis en évidence des problématiques de coordination des acteurs, au regard du nombre d'acteurs et de dispositifs déployés. La Cité de l'emploi Melun Val de Seine, mise en place en 2021 sur le territoire, est une solution pour répondre à ce défi. Elle a fait l'objet d'une évaluation en 2023, qui soulignait un manque de partage d'informations entre les partenaires, et des axes stratégiques pas assez clairement définis. A la suite de l'évaluation, un positionnement a été défini pour la Cité de l'Emploi, et une dynamique de travail collectif s'est enclenchée.

La Cité de l'Emploi – les axes de travail début 2024³²

Axe 1 : Permettre de toucher davantage de public à la marge de tout dispositif, les invisibles - aller vers

Objectifs :

- Favoriser l'insertion professionnelle
- Aller au-delà du rapport de méfiance existant envers les institutions pour pouvoir mieux toucher les bénéficiaires
- Renforcer les liens pluridisciplinaires

Axe 2 : Faire émerger des coopérations à impact sur un des freins périphériques (santé, logement, mobilité...)

Objectifs :

- Capitaliser sur un outil existant tel que Soliguide afin de le compléter et le diffuser plus largement
- « Forum dédié au professionnel » ou avoir des temps de rencontres spécifiques par frein périphérique (santé, logement, mobilité, garde d'enfant)

Axe 3 : Proposer des actions collectives sur l'orientation et la connaissance des métiers en lien avec les entreprises du territoire

Objectifs :

- Besoin de mise en lien direct avec les entreprises
- Besoin d'apport de réponse quotidienne aux jeunes dès le collège
- Mise en lien entre les jeunes et les structures spécialisées dans l'orientation

³² Compte rendu des ateliers du 15 décembre 2023

Les enjeux	Les objectifs opérationnels	Les modalités d'action
1 - Renforcer la coordination des acteurs	Améliorer l'interconnaissance entre acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la Cité de l'emploi comme outil d'interconnaissance entre acteurs et de développement d'actions communes innovantes en réponse aux besoins - Développer l'organisation d'événements interacteurs - Proposer des parcours d'immersion entre professionnels de différentes structures
	Développer le suivi des parcours	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer la notion de consortium et/ou et de projets collectifs dans les AAP politique de la ville - Relancer la dynamique du PRIJ
2 - Favoriser l'orientation professionnelle des jeunes et la connaissance des métiers en lien avec les entreprises du territoire (cf. Education)	Valoriser les outils existants	<ul style="list-style-type: none"> - Redynamiser la plateforme « un métier près de chez moi » et donner de la visibilité aux outils de recherche de stage (plate-forme Mon stage de 3ème, My stage77) - Valoriser davantage les parcours en alternance et faire connaître les différents CFA du territoire
3 - Lever les freins périphériques à l'emploi	Lever les freins à la mobilité	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les initiatives d'accompagnement à l'obtention du permis de conduire, à l'acquisition de véhicules et/ou autres moyens de mobilité (vélo)
	Garde d'enfants	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la formation aux métiers d'assistante maternelle auprès des habitants des QPV - Encourager les initiatives de garde en réponse aux besoins spécifiques (horaires atypiques)
4 - Remobiliser vers l'emploi les personnes les plus éloignées	Améliorer la visibilité et l'image des acteurs de l'insertion	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions de valorisation de l'IAE et de mise en lien avec les entreprises du territoire - Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics des collectivités en créant une charte intercommunale d'insertion -
	Redonner du pouvoir d'agir aux personnes	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des parcours professionnels à partir des compétences des personnes - Valoriser les compétences - Renforcer l'autonomie et la posture active des personnes accompagnées - Travailler le lien de confiance aux institutions en s'appuyant par exemple sur le recours au pair-aidant

5 - Développer la stratégie globale emploi-développement économique	Poursuivre et développer l'accompagnement à la création d'activité	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'information et la formation sur la création d'entreprise dans les lieux publics (cf. action de l'ADIE) - Améliorer la communication sur les services du Centre d'Affaire des Quartiers (l'Atelier) - Développer une dynamique partenariale « Entrepreneuriat Quartier 2030 »
	Elaborer une stratégie de développement économique pour les quartiers et leurs habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à prendre en compte de la question des QPV dans les stratégies de développement économique de l'Agglomération (besoin de formation, question de mobilité/accessibilité, recrutement) - Etre attentif au maintien du commerce de proximité dans les QPV (via des projets d'ESS ou tout autre levier mobilisable)

3. Accès à la prévention et aux soins en matière de santé

- Le contexte

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Cette approche englobe tant les éléments médicaux stricto sensu que les déterminants de santé et concerne la santé physique comme la santé psychique. Selon l'OMS, les déterminants sociaux de la santé sont « les circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent ainsi que les systèmes mis en place pour faire face à la maladie ». A ce titre, l'enjeu de la santé et du bien-être concerne tant les acteurs du champ médical que médico-social et social.

Le niveau de vie, l'éducation, l'environnement, mais aussi l'offre de soins et d'accompagnement médico-social, sont autant de déterminants qui permettent de créer des conditions de vie favorables à la santé de la population. Les habitants des QPV cumulent des déterminants de santé défavorables en matière de revenus, éducation, cadre de vie. L'évaluation met l'accent sur certaines difficultés spécifiques aux habitants des QPV de la CAMVS :

- Des difficultés d'accès aux soins liées à l'insuffisance de l'offre, qui a pour conséquence des prises en charge tardives, voire des renoncements aux soins : un accès difficile aux spécialistes (orthophonie, ophtalmo, dentistes...) qui décourage certaines familles pour l'accès aux soins des enfants ; les délais de prise en charge en CMP et CMPP.
- Des problématiques liées aux comportements et mode de vie : tout ce qui relève de la surexposition aux écrans chez les enfants et les jeunes et le rôle des réseaux sociaux ; les problématiques des addictions chez les jeunes, la méconnaissance des enjeux de la santé sexuelle...
- Des enjeux liés à la précarité et à l'isolement social : un éloignement des institutions qui rend moins sensible aux pratiques classiques de la prévention santé (sensibilisation, information, dépistage...) ; un manque d'hygiène et d'autonomie chez les plus jeunes, des troubles du langage ; l'accès à l'alimentation, en lien avec la faible inscription d'élèves du secondaire à la demi-pension et le constat de comportements alimentaires anormaux dès le primaire, le difficile accès à une alimentation de qualité pour de nombreuses familles ; les effets de la crise sanitaire, qui se font toujours sentir sur l'isolement, la santé mentale et la sédentarité.

Les objectifs en matière de santé inscrits dans le contrat de ville sont soutenus par le Contrat local de santé (CLS) de la CAMVS. Le premier CLS intercommunal a été signé en 2017 : il a été renouvelé en 2020 et une évaluation est en cours. Le CLS s'articule avec le contrat de Ville « *afin de contribuer à la réduction des inégalités territoriales de santé et à l'amélioration de l'état de santé des habitants des quartiers prioritaires* ». La prise en compte des enjeux de santé spécifiques aux habitants des QPV est l'axe 4 du plan d'action du CLS deuxième génération. Deux fiches actions sont déployées dans cet axe : une autour de la précarité alimentaire (projet Alim'Activ de la CAMVS en partenariat avec l'UTEP, qui a débouché sur le projet « Mon panier ma santé » pour favoriser la consommation de légumes ; une autour de la santé des enfants et des jeunes dans les QPV, pour suivre et promouvoir les actions menées par les partenaires sur le volet de la prévention santé : lutte contre les addictions, actions de dépistage (sida...), et actions en lien avec la parentalité.

Par ailleurs, des actions sont menées par la CAMVS pour animer un réseau d'acteurs et promouvoir les démarches de prévention santé. Citons notamment : les Rencontres de la santé, manifestation annuelle qui vise à faire connaître l'offre existante, à faire la promotion des activités des différents partenaires, à sensibiliser sur des enjeux de santé et à organiser des actions de dépistages ; les Ateliers des Habitants du CLS. En 2023, un atelier a été consacré à la prévention du cancer, et il a été proposé aux participants volontaires de devenir « Habitants Ambassadeurs » pour le dépistage organisé des cancers, en suivant une formation avec la chargée de mission du CRCDC (Centre régional de coordination du dépistage organisé des cancers). Cette initiative apparaît inspirante pour le développement de nouvelles pratiques de sensibilisation, plus adaptées.

L'évaluation a montré cependant que l'articulation entre le CLS et le contrat de ville doit être clarifiée, pour expliquer comment le volet QPV du CLS porte le volet santé du contrat de ville, et prend en compte les problématiques spécifiques en matière d'inégalités de santé des habitants des QPV :

- Le CLS est l'instance opérationnelle du contrat cadre qu'est le contrat de ville : les orientations du contrat de ville sont reprises dans le CLS, qui doit être attentif à la réduction des inégalités sociales de santé.
- Le contrat de ville veille à ce que la fiche action du CLS soit active et évaluée. Le comité de pilotage du contrat de ville est un lieu de bilan et capitalisation de ce qui a été fait dans le cadre du CLS.

Cette articulation reprend les orientations de l'ARS de Seine-et-Marne pour les contrats de ville 2024 – 2030 (voir en annexe).

- Les enjeux et les orientations en matière de santé et d'accès aux soins

Les enjeux	Les objectifs opérationnels	Les modalités d'action
1 - La coordination des acteurs et des dispositifs	Intégrer les enjeux des habitants des QPV dans les dispositifs locaux de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Clarifier l'articulation entre le CLS et le nouveau contrat de ville - Soutenir les actions qui répondent aux enjeux identifiés comme prioritaires pour les habitants des QPV : prévention, santé mentale, précarité alimentaire et éducation à la nutrition, addictions, sensibilisation des jeunes aux problématiques de la santé sexuelle

2 - La prévention santé des habitants	Faire évoluer les dispositifs de sensibilisation pour mieux cibler les populations des QPV	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les pratiques d'habitants relais, expérimenter la pair-aidance (en plus des médiateurs) - Expérimenter des formats atypiques : temps en soirée ou les week-ends, pour des publics / méthodologies innovantes
	Développer les actions autour du sport - santé	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et développer les compétences des professionnels de la santé et du sport à l'activité physique adaptée - Mettre en place des actions de promotion de la santé par l'activité physique intégrant une démarche participative et adaptée aux besoins et contraintes du public ciblé, pouvant s'appuyer sur des programmes probants en santé communautaire (exemple : ICAPS) ; - Sensibiliser les professionnels de la santé et du sport à une démarche d'aller-vers
3 - La santé mentale, notamment chez les jeunes	Renforcer et décloisonner le partenariat entre les acteurs de la santé mentale	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en lien les acteurs de la santé mentale avec les acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes, de la petite enfance, la prévention de la délinquance, Education nationale : intégrer cette dimension dans la Cité éducative, la Cité de l'Emploi, le CISP... - Soutenir le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) sur la prise en compte de cette problématique
	Soutenir la réflexion et la mise en place de solutions opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les formations sur les premiers secours en santé mentale pour les accompagnateurs des habitants des QPV et notamment les jeunes - Réfléchir à la création d'unités mobiles de soins psychiatriques (objectif du PTSM) / Maison des adolescents (en réponse à la saturation des CMPP...) - Soutenir le développement des compétences psychosociales, notamment auprès des jeunes - Expérimenter des prises en charge renouvelées des problématiques de santé mentale (au sens large, mal être, problèmes de comportement...) des enfants et des jeunes

4. Cohésion sociale et vie associative (sport, culture, lien social, accès aux droits, citoyenneté)

- Le contexte

- *Une vie sociale de proximité à redynamiser, des associations de proximité à soutenir*

L'évaluation a montré que certains changements (les résidentialisations, le turn-over des populations...) ont eu un impact sur la vie sociale de proximité. La crise sanitaire a joué un rôle important, en accentuant des formes de repli sur soi des habitants, et la mobilisation dans l'animation de la vie de quartier et la fréquentation des activités proposées par les associations s'est réduite.

Ces constats portent un double enjeu : celui du soutien à l'animation sociale au sens large, par les activités de loisirs, sports, culture, mais aussi le soutien aux initiatives des habitants et des petites associations de proximité, portées par des bénévoles, moins outillées en ingénierie, qui ne parviennent pas à être soutenues par le contrat de ville, dont l'accès est trop complexe.

En réponse, deux propositions importantes sont faites : la redynamisation du Fonds de Participation des habitants et la création d'un Fonds d'aide aux initiatives citoyennes, pour des montants et des projets plus modestes que ce qui est soutenu par la programmation du contrat de ville.

- *Un besoin toujours soutenu d'un accompagnement aux démarches administratives*

Les demandes pour de l'accompagnement aux démarches administratives et notamment les démarches dématérialisées, sont très nombreuses et les structures n'ont pas toujours les moyens de satisfaire l'ensemble des demandes (pas assez d'ordinateurs, d'espaces, écrivains publics bénévoles très pris par la charge des courriers administratifs...).

Des réponses sont pourtant apportées. Le CCAS de Melun a répondu à un appel à projet de la CAF pour avoir des bornes CAF dans tous les centres sociaux ; des permanences de la CPAM et de la CAF ont lieu dans les centres sociaux, le PIMMS se déplace dans les structures. Mais la couverture des Maisons France Service pourrait être révisée (pas de MFS au Mée-sur-Seine). De manière générale, l'enjeu est de conforter voire renforcer les espaces qui aident aux démarches en ligne.

Les appels à projet du contrat de ville ont financé les projets de certaines associations importantes : les projets autour de l'inclusion numérique du PIMMS, des projets du CIDFF, ainsi que des ateliers socio-linguistiques (ASL), des permanences d'écrivain public (association les Mots pour à Dammarie...), des associations caritatives qui participent à l'orientation et à l'accès aux droits ainsi qu'à l'aide alimentaire : Restos du cœur, Croix Rouge, Secours Populaire.

Par ailleurs, au regard de l'arrivée de populations allophones, le renforcement des actions autour de l'apprentissage linguistique (cours de Français langue étrangère, ateliers socio-linguistiques...) apparaît une piste à ne pas perdre de vue : dans plusieurs quartiers, il est signalé des listes d'attente pour les ASL. Un réseau des ateliers socio-linguistiques a été lancé en 2023 par le CCAS de Melun, afin de répondre à ces enjeux.

- *Des quartiers plutôt bien équipés en équipements sportifs et culturels, mais une fréquentation par les habitants des QPV à soutenir*

Des équipements à vocation communale, intercommunale, voire nationale, sont situés à proximité des QPV : la médiathèque Astrolabe, l'Escale, le Musée de Melun, Centre des musiques Didier Lockwood, Espace Nino Ferrer à Dammarie... La période 2015 - 2023 a vu aussi la rénovation et la création d'équipements sportifs et culturels dans les QPV ou en proximité :

- La réhabilitation de l'Espace Albert Schweitzer et de la médiathèque à Dammarie-les-Lys
- L'ouverture du Conservatoire des Deux Muses (musique et danse) à Melun

- La création d'un espace médiathèque au sein du centre social La Boussole à Melun
- L'ouverture d'une Micro-Folie au sein de la médiathèque Astrolabe de Melun et son dispositif itinérant
- Des nouveaux équipements sportifs installés en extérieur (street work-out et city-stade)

En dépit d'une offre de qualité et de proximité, les acteurs locaux font le constat d'une **fréquentation encore assez faible des équipements culturels et sportifs par les habitants des quartiers prioritaires**. Cette disparité d'accès aux loisirs semble d'autant plus marquée entre filles et garçons³³, les filles étant moins présentes que les garçons dans les équipements sportifs et culturels.

Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer ce moindre recours à l'offre culturelle et sportive par rapport aux habitants du reste du territoire : le coût d'accès aux activités et aux transports par rapport aux faibles ressources des ménages, la sédentarité des habitants, notamment chez les jeunes, qui sortent peu de leur quartier ou de la commune, une méconnaissance de l'offre existante et des dispositifs permettant d'y accéder à tarifs préférentiels (par ex : pass culture) et enfin une faible ouverture ou appétence pour l'offre proposée.

La crise sanitaire a également joué un rôle dans la diminution de la fréquentation des activités collectives. Nombre d'associations sportives ont perdu des licenciés avec le COVID, l'engagement sur le long terme est plus difficile. Le COVID semble avoir accéléré un mouvement enclenché depuis longtemps : l'habitude de la consommation gratuite met à mal les formules classiques d'abonnement, mais le prix n'est pas le seul facteur sur lequel jouer, puisque les acteurs culturels constatent que les expériences de baisse des tarifs ne font pas venir le public pour autant.

Pour autant, **ce constat d'une faible fréquentation demande probablement à être objectivé ou actualisé**, car il repose souvent sur une approche très qualitative, et est encore affecté par la période post-COVID, qui a vu une baisse de la fréquentation des activités sportives et culturelles.

Quelques indicateurs quantitatifs donnent ainsi à penser que l'offre a su s'ouvrir en partie aux habitants des quartiers. Par exemple, le Conservatoire dit être fréquenté par 54% de Melunais, dont 49% habitant en QPV ; le service des sports de Melun comptabilise 50% des jeunes des QPV parmi les premières inscriptions dans les clubs sportifs (natation, escrime...).

Ces données restent éparpillées, ne sont pas partagées, et ne donnent pas à voir d'évolutions dans le temps, il est donc difficile d'apprécier l'impact de certains dispositifs destinés à améliorer l'accès des habitants, et notamment des jeunes, vers l'offre culturelle et sportive. Le renforcement d'une animation sur ce thème permettrait de centraliser ces indicateurs, et aussi de valoriser des approches innovantes, qui existent, mais sont difficiles à percevoir à travers le seul bilan de la programmation du contrat de ville.

Les acteurs interrogés font également le constat de **difficultés à travailler des projets communs ou des programmations concertées entre acteurs culturels et sportifs** à l'échelle d'un territoire.

Le politique de la ville se donne pour objectif de lever les freins identifiés à la pratique culturelle et sportive. Ces freins peuvent être liés à la mobilité physique et l'accessibilité d'équipements ; à une problématique financière (coût de ces pratiques) ; à une méconnaissance de l'offre ; à des résistances plus « psychologiques » ou culturelles, qui relèvent soit de la crainte à sortir du quartier et à se mêler au reste de la population, soit du sentiment que l'offre existante « n'est pas faite » pour les habitants des QPV (éloignée de leurs attentes ou de leurs habitudes ou ciblée sur d'autres publics).

La politique de la ville n'a pas directement pour objet de former des futurs artistes ou sportifs, même si la pratique peut amener certaines personnes dans ces parcours de vie. De fait, le soutien de la politique de la ville aux activités sportives et culturelles participe des objectifs d'ouverture, d'autonomie et d'intégration sociale.

³³ cf. diagnostic CTG CAF

Les enjeux	Les objectifs opérationnels	Les modalités d'action
1 - Redynamiser la vie sociale de proximité	Renforcer le soutien à la vie associative	<ul style="list-style-type: none"> - Simplifier l'organisation des appels à projet - Développer les recours aux financements pluriannuels pour les actions structurantes - Consolider les capacités d'ingénierie des petites associations par la mise en place de formations et/ou de rencontres inter-villes - Développer et mettre en œuvre un nouveau Fonds de Soutien aux Initiatives Associatives piloté par la CAMVS
	Soutenir les projets socio-culturels de territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Animer/favoriser l'interconnaissance des acteurs associatifs, culturels, socio-culturels, sportifs pour aider à proposer des projets plus ambitieux - Valoriser davantage les réalisations par les communes et l'Agglo (communication et actions)
	Favoriser l'implication des habitants dans l'élaboration de projets et activités d'animation <i>(orientation reprise dans la partie gouvernance, pour rappeler l'importance de la participation citoyenne dans la politique de la ville)</i>	<p>En lien avec les Villes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer, conforter et encourager les initiatives participatives - Promouvoir l'implication et la participation de ceux qui le souhaitent dans les programmes du Contrat de Ville (Cité éducative, Cité de l'emploi, CLS, GUSP) - Promouvoir les dynamiques d'habitants-relais/ambassadeurs sur certains sujets - Renforcer la communication sur le FPH
2 - Améliorer l'accès à l'offre culturelle et de loisirs	Améliorer la médiation sur l'offre existante dans et en dehors du quartier auprès des jeunes et des familles	<ul style="list-style-type: none"> - Présenter l'offre culturelle du territoire et les dispositifs comme le Pass culture aux habitants dans les espaces de proximité - Accompagner et développer des actions partenariales de type jumelages culturels - Renforcer l'utilisation de l'outil Micro-folie comme outil de médiation et d'ouverture culturelle
	Diversifier les stratégies pour amener les jeunes vers l'offre existante	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les pratiques culturelles des jeunes et soutenir la création et la co-construction d'événements culturels - Adapter la communication de l'offre culturelle à destination des jeunes par les réseaux sociaux - Encourager l'évolution des pratiques dans les institutions classiques (conservatoire, clubs sportifs...), pour diversifier le public (horaires, critères, offre...)

3 - Favoriser la diversité des pratiques sportives	Favoriser la connaissance de pratiques sportives diversifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les initiatives qui développent une politique tarifaire adaptée - Proposer des pratiques sportives de proximité (initiations, stages) complémentaires
	Encourager la pratique sportive des jeunes filles	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter la mixité des publics dans les actions mise en œuvre (égalité femmes-hommes)
	Développer l'offre disponible pour augmenter les capacités à intégrer de nouveaux habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'adaptation les horaires pour la continuité de la pratique - Mobiliser les fonds dédiés, comme le Plan 5000 terrains de sport (Etat)
4 - L'accès aux droits, l'action contre le non recours et la lutte contre les discriminations	Renforcer les moyens des structures d'accès aux droits et au numérique	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer le travail avec les CCAS et le Conseil départemental autour de l'accueil et l'orientation - Profiter du PRU pour repenser les permanences d'accès aux droits en proximité - Tester des horaires d'ouvertures des points d'accès aux droits en soirée - Développer de nouveaux espaces Maison France Service
	Prendre mieux en compte les discriminations auxquelles sont confrontés les habitants des QPV	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir des actions de formation à la discrimination et à la prise en compte des publics

5. Amélioration de l'habitat et du cadre de vie

- Le contexte

- *Des projets importants de rénovation urbaine depuis près de 15 ans*

De l'avis général, les effets de la rénovation urbaine « première génération » sont particulièrement marquants en termes d'amélioration de cadre de vie, du fait de l'importance des aménagements (voiries, résidentialisation...) et des rénovations ou production d'équipements structurants. Le renouvellement urbain se poursuit, dans le cadre du NPNRU, mais aussi avec des opérations isolées des bailleurs (démolition des tours de 3F dans le quartier des Mézereaux en 2023).

Le NPNRU des Hauts-de-Melun (QPV Plateau de Corbeil - Plein Ciel)

Le PNRU des Hauts-de-Melun, est un projet à près de 149 millions d'euros d'investissement : il prévoit la démolition de trois ensembles importants propriété d'Habitat 77 au nord du QPV, la requalification des espaces publics, réhabilitation de logements, la création de nouvelles voiries, la restructuration lourde de deux groupes scolaires...

Le NPNRU s'inscrit dans la poursuite de la première phase de rénovation urbaine, pour traiter les secteurs qui n'avaient pas été concernés par le PNRU 1, mais aussi dans une volonté de trouver une nouvelle cohérence urbaine entre les Hauts-de-Melun, plateau urbanisé sous la forme de grand ensemble dans les années 60 et 70, et la nouvelle extension de Melun, au nord de la rocade, avec le Pôle santé à l'ouest et la sortie de terre de l'éco-quartier à l'est, Woodi.

Le projet est passé en comité d'engagement de l'ANRU en 2019, et la phase opérationnelle a vraiment démarré en 2022 (retard dû à la crise sanitaire, notamment). En 2023 et 2024, c'est le relogement qui est au cœur du projet (431 logements démolis dans 3 bâtiments et 279 familles à reloger en février 2023).

Sur la commune du Mée-sur-Seine, un plan de sauvegarde est déployé depuis 2019 sur la copropriété Plein Ciel (Le Tripode). Voir la fiche sur le QPV Plateau de Corbeil – Plein Ciel.

Si les aménagements et les résidentialisations ont nettement amélioré le cadre de vie, l'ensemble du patrimoine de logement n'a pas été réhabilité. La qualité de certains logements est identifiée comme problématique, avec des coûts de remise en état importants au départ des locataires.

- *Le déploiement d'une démarche de GUSP*

La ville de Melun a mis en place une démarche de gestion urbaine et sociale de proximité pour les Hauts-de-Melun, depuis une dizaine d'années. Celle-ci a été formalisée en 2017 à travers une Charte, renouvelée pour la période 2020 – 2023. Signée par de multiples partenaires (centres sociaux, bailleurs sociaux, Etat, associations, MEI-MVS, conseils citoyens...), elle définit des objectifs et des champs d'intervention : entretien des espaces publics (domanialités, gestion, aménagements, sécurité, chantiers, communication autour du projet urbain...), soutien à des projets participatifs et de vivre ensemble, accompagnement social de proximité (projets mémoire, projet insertion...).

Les dernières années ont également vu la sectorisation de la GUSP de Melun et la création d'une GUSP au Mée-sur-Seine. Toutefois, le cadre de GUSP n'a pas été formalisé à l'échelle intercommunale, comme prévu par le contrat de ville.

- *Un objectif de mixité sociale difficile à atteindre*

Les PRU ont eu un impact assez faible sur la diversification de l'offre de logement, au regard de l'importance du parc de logement social existant (80% du parc de logement de QPV).

L'élaboration du 4^{ème} PLH 2022 – 2027 de la CAMVS a été l'occasion d'affiner l'attention au rééquilibrage territorial de l'offre : la production est concentrée sur les autres communes que le centre urbain – si l'on excepte la reconstitution de l'offre dans le cadre du NPNRU, localisée dans la ville de Melun à l'exception d'un programme de logement.

La Conférence Intercommunale du logement (CIL) chargée de la stratégie d'attribution des logements sociaux est mise en place depuis 2016. La Convention Intercommunale d'Attributions (CIA) a été adoptée en décembre 2019, avec un important programme de travail pour accompagner la réalisation des objectifs quantitatifs de rééquilibrage et aller vers une plus grande mixité des locataires en matière de revenus.

- La CIA se donne comme objectif de reloger en QPV 70% de ménages ayant des revenus supérieurs au premier quartile de revenus (sachant que les ménages relevant du 2^{ème} quartile sont également très modestes...). Mais les propositions se heurtent également à des refus des demandeurs, car les QPV ont encore une image négative. L'état de certains logements est aussi à l'origine de refus.
- La charte de relogement du NPNRU (près de 400 ménages concernés) donne également comme objectif de reloger 50% des ménages hors QPV, toujours dans un objectif de rééquilibrage.

Toutefois, selon les secteurs, la mixité sociale restera relative car l'offre de logement n'est pas suffisamment diversifiée. Et de manière générale, les bailleurs sociaux observent une paupérisation des locataires avec des incidences sur les impayés de loyer.

- Les enjeux et les orientations sur la thématique Habitat et cadre de vie

Les enjeux	Les objectifs opérationnels	Les modalités d'action
1 - Renforcer la mixité sociale, par l'évolution du peuplement et la diversification de l'habitat	Poursuivre la mise en œuvre de la politique intercommunale de peuplement	- Déployer la stratégie de la Convention intercommunale d'attribution (objectifs d'attribution, cartographie des résidences fragiles...)
	Rendre plus attractive l'offre de logement	- Intégrer la remise en état des logements dans les conventions TFPB - Réfléchir à une bonification des aides à la réhabilitation en QPV, par la CAMVS, pour répondre aux besoins de remise en état de certains logements à la relocation et renforcer leur attractivité - Déployer une stratégie de marketing territorial – attractivité du quartier et des logements
	Diversifier l'habitat	- cf. convention NPRU
2 - Garantir la qualité du cadre de	Maintenir un bon niveau de gestion de proximité au quotidien	- Adapter les objectifs de la GUSP aux spécificités de chaque quartier (Villes)

vie, dans le quartier et dans le logement		<ul style="list-style-type: none"> - Disposer d'un cadre partagé pour la GUSP et la mobilisation de la TFPB : animer les réflexions entre les trois communes, par exemple sur les pratiques et expérimentations en matière de GUSP, de rôle des gardiens et de mobilisation de la TFPB (CAMVS)
	Valoriser les espaces collectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir hors PRU un programme d'aménagement des espaces collectifs, d'adaptation du mobilier urbain pour répondre aux attentes des habitants et renforcer l'attractivité (via la TFPB, les services des Villes et de la CAMVS en fonction des compétences respectives)
	Renforcer la sensibilisation des habitants sur le bon usage, le bien-être et l'hygiène de vie dans le logement	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser l'abattement de la TFPB pour développer des actions de sensibilisation à l'hygiène de vie dans le logement, accidents domestiques, renforcer l'information des bailleurs au-delà du moment de l'entrée dans le logement. - Expérimenter un projet d'appartement pédagogique. - Déployer des actions en faveur des économies d'énergie et du développement des gestes éco-citoyens quotidiens (chauffage, récupération d'eau, passage en led, etc.)
3 - Répondre aux enjeux de la transition écologique	Aller vers la réduction des déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir en continu des actions de sensibilisation autour de la gestion et du tri des déchets, une veille sur l'adaptation des équipements (via les GUSP notamment)
	Aller vers des quartiers plus verts, pour renforcer la biodiversité et mieux prendre en compte le confort d'été	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions et projets de valorisation de la biodiversité : verdissement des quartiers, plantations, création d'espaces propices à la biodiversité... - Soutenir les projets d'agriculture urbaine
4 - Renforcer la présence de proximité	Renforcer le dialogue avec les habitants, l'animation du lien social et de la vie collective	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les dispositifs de médiation sociale pour maintenir un dialogue entre les habitants et les institutions - Soutenir le développement d'amicales de locataires et, plus largement, les initiatives habitantes en faveur du lien social et du cadre de vie

6. Prévention de la délinquance et tranquillité publique

- Le contexte

- *Un volet porté par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance*

La politique de la ville est compétente en matière de tranquillité publique sur le volet de la prévention primaire, c'est-à-dire tout ce qui concourt à prévenir les phénomènes de délinquance (lutte contre le décrochage scolaire, favoriser l'insertion dans l'emploi...) et dans l'accompagnement des victimes pour accéder à leurs droits.

Elle s'appuie sur le CISPD, qui, depuis 2015, opère à l'échelle de l'agglomération sur les volets de la prévention secondaire (éviter le développement de la délinquance) et tertiaire (éviter la récidive). La réflexion sur la thématique de la lutte contre la radicalisation, annexé au contrat de ville en 2018, a été également portée par le CISPD.

C'est le CISPD qui a la charge du volet « prévention de la délinquance et la sécurité » du contrat de ville. Le Comité fonctionne depuis 2016 par thématiques, avec des Groupes techniques opérationnels (5 GTO), aux agendas plus ou moins réguliers, dont le GTO « violences faites aux femmes et aide aux victimes ».

3 GTO se concentrent de facto sur les problématiques de tranquillité publique des QPV.

- **Le GTO des bailleurs sociaux sur les QPV des Hauts-de-Melun** (GTO MAM - Montaigu, Almont et Mézereaux) rassemblant les bailleurs sociaux, la police nationale et municipale. Il se réunit depuis 2016, avec une vocation large, intégrant la sécurité par l'aménagement des espaces et la sécurité des transports, il fait le point régulièrement sur la situation de la délinquance constatée sur les Hauts-de-Melun, analyse les effets de l'intervention de la police et des bailleurs...
- **Un GTO inter-agglomération de lutte contre le phénomène de bandes** a été créé en 2021, entre le CISPD de la CAMVS et le CISPD de Sénart, dont les villes sont le théâtre d'affrontements violents entre bandes rivales – mais il ne semble pas avoir été réuni souvent.
- **Fin 2023, un GTO « Education nationale »** a été mis en place, à la demande de l'Education nationale : l'objectif est de créer des cellules de repérage et d'accompagnement d'adolescents et jeunes identifiés comme en risque de tomber dans la délinquance.

Durant le contrat de ville 2015 – 2023, le CISPD s'est concentré sur les questions de sécurité : renforcement des moyens de police municipale, création d'une police intercommunale des transports sur la CAMVS, développement de la vidéoprotection par la ville de Melun et les bailleurs sociaux, renforcement du dialogue collectivités – police – justice... Dans le parc social, l'abattement sur la TFPB finance en partie le dispositif de tranquillité publique « Protection + » déployé par les bailleurs sociaux dans les QPV de Melun. Ce dispositif porté principalement par Habitat 77 fait de la médiation en vue de désamorcer des situations de conflits dans le parc social.

- *Une articulation politique de la ville / politique de sécurité et prévention de la délinquance à conforter*

L'évaluation de la Stratégie Intercommunale de Prévention de la Délinquance 2016 -2021 identifiait, comme premier enjeu, d'améliorer la coopération avec la politique de la ville : cet enjeu est toujours présent en 2023, avec le constat d'un cloisonnement entre les instances de traitement de la délinquance et la démarche de prévention portée par la politique de la ville, et d'un manque de lisibilité sur cette stratégie de prévention.

Les appels à projet du contrat de ville ne flèchent pas directement de financements vers la thématique tranquillité publique et prévention de la délinquance. Néanmoins, les actions en faveur de la réussite éducative, de l’insertion professionnelle, de l’accès à la culture et au sport sont autant de leviers qui concourent à l’objectif de prévenir le basculement des jeunes dans la délinquance ; l’Education Nationale déploie également des actions d’éducation à la citoyenneté et de prévention des incivilités ; dans le cadre du dispositif Alternative Suspension ont été organisés des groupes de paroles sur la violence et le conflit...

Pour autant, il est noté que certains leviers et moyens de financement, comme le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), sont très peu utilisés par les acteurs du territoire – alors même que le diagnostic souligne l’importance du sentiment d’insécurité, dues notamment à l’existence de trafics organisés et les problématiques récurrentes de rixes entre adolescents de quartiers différents.

Les émeutes de fin juin 2023, qui ont fait d’importants dégâts dans plusieurs quartiers de l’agglomération, ont rappelé avec force l’importance des problématiques de tranquillité publique et de prévention.

- *Une dynamique engagée autour de la problématique des violences intra-familiales*

La lutte contre les violences conjugales et intra-familiales fait partie des axes d’intervention de la politique de la ville, au croisement des volets santé et tranquillité publique du contrat de ville. Sur ce volet, la coopération entre le CLS et le CISPD a été renforcée les deux dernières années, notamment au travers de l’organisation des premières assises pour l’élimination des violences faites aux femmes, le 25 novembre 2021.

Toutefois, plusieurs acteurs ont constaté une augmentation des violences intra-familiales et alertent sur la nécessité de poursuivre les moyens engagés en faveur du repérage, de l’information et de la prise en charge des situations. En matière de violences faites aux femmes, des situations d’entrée dans la prostitution de jeunes femmes dans les QPV sont signalées, et ce sujet est considéré comme un enjeu nouveau à intégrer, dans une démarche de prévention.

- Les enjeux et les orientations sur la prévention de la délinquance

Les enjeux	Les objectifs opérationnels	Les modalités d’action
1 - La stratégie intercommunale	Consolider la place des problématiques des QPV dans la stratégie intercommunale de prévention de la délinquance	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les problématiques de prévention générale dans la réécriture du Schéma Intercommunal de Sécurité et de Prévention, prévue en 2024 : partager le diagnostic entre politique de la ville et CISPD - Poser plus clairement les objectifs de la politique de la ville en matière de prévention à l’entrée dans la délinquance ; les thèmes structurants à soutenir (prévention des rixes, des rodéos, détection des indices d’entrée dans le trafic, rôle des réseaux sociaux dans les comportements de violence, lutte contre le harcèlement...); les dispositifs et acteurs à conforter (équipes jeunesse, médiation, prévention spécialisée...) - Intégrer à l’appel à projet politique de la ville des enjeux de prévention de la délinquance, en

		<p>articulation avec les actions menées dans les autres dispositifs (éducatifs, de santé, abattement TFPB...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire mieux connaître les moyens mobilisables pour construire des actions de prévention : les appels à projet du FIPD, de la MILDECA...
2 - Violences intra-familiales et violences sexuelles	Prévention des violences et de l'exploitation sexuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir les actions de prévention en matière de violences intra-familiales, violences sexuelles...

Les priorités transversales

Certaines orientations sont transversales à l'ensemble des thématiques du contrat de ville. Trois sont plus particulièrement ciblées par les pilotes :

- Egalité femmes-hommes
- Participation des habitants
- Transition écologique, développement durable

Si les deux premiers thèmes étaient déjà présents dans le dernier contrat de ville, celui de la **transition écologique est nouveau dans la politique de la ville locale. L'inscrire comme une thématique transversale est à la fois une réponse à l'enjeu d'actualité qu'est la transition écologique et un levier pour amener les porteurs de projet à introduire cette dimension dans leurs actions.**

L'inscription de la participation des habitants comme priorité transversale, est aussi le fruit d'une réflexion sur la place des habitants dans la politique de la ville, au regard de l'expérience du dernier contrat, et notamment de la mise en place des conseils citoyens. Face à la difficulté de les faire vivre comme le cœur de la participation dans le contrat de ville, la nouvelle contractualisation fait siennes les orientations nationales pour repositionner l'approche participative, en s'appuyant et en stimulant les initiatives existantes dans les territoires.

Ces trois priorités sont prises en compte de deux manières, dans les appels à projets, mais également à travers le plan d'action : s'il est demandé à chaque action de faire valoir sa prise en compte des priorités transversales, il peut également être demandé des projets portant plus spécifiquement sur ces thématiques.

- **Dans les appels à projet de la programmation, les priorités transversales sont des critères de sélection des projets**

L'appel à projet 2024 est l'occasion de tester cette exigence des priorités transversales : une liste simple de critères d'évaluation a été créée, annexée à l'appel à projet. Elle permet aux porteurs de comprendre sur quels critères leur projet va être évalué.

Les priorités transversales ne sont pas exclusives les unes des autres : tout dossier doit ainsi expliquer comment les publics ont été intégrés, en amont, pendant le projet et en aval (pour l'évaluation).

Cette appréciation des critères doit rester raisonnée, pour ne pas être un obstacle à des projets pertinents, mais qui ne bénéficieraient pas de l'ingénierie et de la méthode pour mobiliser et/ou expliciter leur démarche en ce sens.

- **Dans les orientations et le plan d'action** : chaque priorité transversale est également prise en compte dans des actions ciblées.

Egalité femmes – hommes - L'objectif d'égalité est décliné de manière opérationnelle dans plusieurs orientations, à travers plusieurs orientations :

- La prise en compte du frein à l'insertion professionnelle qu'est le mode de garde
- L'accès à la pratique sportive
- Les actions de soutien à la parentalité

Participation des habitants - Cet objectif fait partie intégrante des orientations en matière de gouvernance, avec notamment l'exigence de penser la place des habitants dans tous les espaces thématiques du contrat de ville.

Transition écologique – développement durable – Une orientation de la thématique « Habitat cadre de vie » lui est dédiée, afin d’aller vers des quartiers plus verts et plus ouverts à la biodiversité, et d’accompagner les habitants dans l’adoption de comportements éco-responsables.

La gouvernance du contrat de ville 2024 – 2030

1. Les enjeux de gouvernance et d'animation

Ce document - cadre décline l'ambition du positionnement de la politique de la ville au sein de la stratégie intercommunale : outil au service des habitants des QPV, la politique de la ville est aussi, localement, un levier d'innovations et d'expérimentations, duplicables à l'ensemble des communes du territoire, afin d'appuyer l'accompagnement des situations de fragilité sociale et économique.

A la suite de l'évaluation, les travaux d'élaboration de ce document – cadre ont conduit à identifier quelques enjeux phares de gouvernance et d'animation de la politique de la ville :

- **Faire vivre le partenariat et la transversalité, objectif qui est au fondement de la politique de la ville.** Cela passe par **une meilleure articulation des communes et de l'agglomération** et la mobilisation des communes dans le projet de la politique de la ville. Plus largement, c'est la **capacité à travailler ensemble, avec tous les financeurs et partenaires** qui doit être recherchée en permanence, dans le respect et la complémentarité des champs de compétence respectifs.
- **S'attacher à dynamiser la participation des habitants**, avec une refonte de la démarche participative au sein de la politique de la ville et un travail renouvelé sur les leviers de participation citoyenne dans les quartiers.
- **Bien prendre en compte les spécificités de chacun des quartiers** dans la déclinaison du plan d'action. Les portraits de quartier du diagnostic, avec l'identification des principaux enjeux pour chaque territoire, est une première base pour aider les Villes et l'Agglomération à répondre à certains enjeux de manière territorialisée. Mais cela passe aussi par une **vigilance à prendre en compte les « poches de pauvreté » non éligibles à la géographie réglementaire**, tout au long du contrat, dans la stratégie globale.
- Aller plus loin dans l'évaluation de l'intervention menée au titre de la politique de la ville, en se donnant les moyens **d'aller vers une évaluation d'impact**, à travers du suivi de cohortes.

Gouvernance & animation

Renforcer la coordination entre communes et EPCI, aux échelons politique et technique

Renforcer la structuration des acteurs associatifs et simplifier les circuits d'appels à projet

Repenser les modalités de participation des habitants

Aller vers une évaluation d'impact des actions

Projet de territoire

Renforcer le positionnement de la politique de la ville au sein de la stratégie intercommunale comme levier d'innovations duplicables à l'ensemble des communes du territoire

Prendre en compte les spécificités de chaque quartier pour mieux répondre aux besoins

Veiller et favoriser la prise en compte des « poches de pauvreté » non éligibles à la géographie réglementaire dans la stratégie globale du contrat de ville

2. La déclinaison des orientations en matière de gouvernance et d'animation

- Le contexte

L'évaluation a montré la nécessité de refonder les modes de travail entre les communes et la CAMVS, après un contrat de ville 2015 – 2023 qui avait vu l'Agglomération s'emparer de la compétence politique de la ville, parfois au détriment de la relation avec les services des communes.

L'absence d'interlocuteur technique clairement identifié sur la politique de la ville au niveau des services communaux avait rendu difficile de faire vivre un comité technique communautaire. Quant au comité de pilotage du contrat de ville, il ne s'était réuni qu'à trois reprises, en 2016, 2019 et 2022.

En matière de coordination partenariale et de soutien aux associations, l'évaluation mettait en évidence plusieurs points :

- une complexité importante pour les associations de la juxtaposition des appels à projet.
- une exigence en termes d'ingénierie et de montage de projet qui ne permet pas au contrat de ville de soutenir des projets et/ou des porteurs plus modestes et moins outillés
- une fragilité de certains porteurs associatifs face à un fonctionnement par appel à projet annuel qui ne permet pas toujours d'anticiper et d'ajuster les actions aux moyens.

- Des réponses fortes à ces enjeux

En réponse à ces enjeux, plusieurs modalités d'action inscrites dans les orientations ont d'ores et déjà été mises en place :

- la nomination d'un référent politique de la ville généraliste pour chacune des trois villes
- la relance du comité technique communautaire, qui a suivi l'évaluation et l'élaboration du nouveau contrat de ville
- la simplification des appels à projets, avec la fusion, pour la programmation 2024, des appels à projet de la CAMVS et de l'Etat.

Par ailleurs, pour mieux prendre en compte les associations de proximité moins outillées en ingénierie, il est prévu la création d'un Fonds de soutien aux initiatives associatives (FIA), pour des projets qui ne peuvent prétendre à l'appel à projet du contrat de ville.

Les enjeux	Les objectifs opérationnels	Les modalités d'action
Dynamiser le pilotage du contrat de ville et la coordination partenariale	Renforcer la coordination entre les communes et l'EPCI, aux échelons politique et technique	<ul style="list-style-type: none"> - Clarifier le rôle de l'EPCI et des communes et organiser l'articulation entre les services (désignation d'un référent généraliste par Ville) - Partager des outils communs : grille d'instruction et d'évaluation des dossiers - Organiser des temps collectifs sur l'instruction des projets
	Accompagner la structuration des acteurs associatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Simplifier l'organisation des appels à projet - Renforcer le recours aux financements pluriannuels pour les actions structurantes - Favoriser, en lien avec les Villes, <ul style="list-style-type: none"> o le soutien à l'ingénierie des petites associations par la mise en place de temps de formations et/ou de rencontres inter-villes (benchmark)

		<ul style="list-style-type: none"> ○ le développement d'un Fonds de soutien aux initiatives associatives (FIA) piloté par la CAMVS
--	--	--

3. Les modalités de participation des habitants

- *Le contexte*

En déclinaison de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, 5 Conseils Citoyens ont été créés sur la CAMVS, avec l'objectif de permettre aux habitants de développer des projets contribuant à la vie de leur quartier.

- 3 Conseils citoyens à Melun :
 - L'Almont
 - Les Mézeraux et Montaigu
 - Le Plateau de Corbeil – Schuman - Plein Ciel
- 1 à Dammarie-les-Lys, pour les quartiers La Plaine du Lys, l'Abbaye du Lys et Bernard de Poret,
- 1 au Mée-sur-Seine sur les quartiers les Courtilleiraies, Circé et Plein Ciel.

Les premières années ont permis de déployer une certaine dynamique locale, autour d'habitants « leaders » qui ont su mobiliser autour d'eux. La CAMVS avait un rôle de coordination et une association, A2C (Appui aux Conseils Citoyens), a été créée pour prendre en charge le fonctionnement matériel et financier des cinq instances. A l'échelle de la CAMVS, les conseils citoyens ont été associés aux comités de pilotage, aux réunions techniques et à l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville.

La mobilisation a cependant eu du mal à se poursuivre dans la durée et la dynamique est retombée avec la crise sanitaire. Cette mobilisation repose aujourd'hui sur deux ou trois personnes à Melun, et les conseils citoyens du Mée et de Dammarie ne sont plus actifs depuis quelques années.

Un Fonds de Participation des Habitants (FPH) est mis à disposition par la CAMVS à l'échelle des 5 QPV pour financer des actions de lien social, mais reste assez peu sollicité.

Il existe cependant de nombreux espaces de participation dans les QPV, à différentes échelles. Ils restent fragiles, cependant, et restent très dépendants de quelques personnalités volontaires, souvent déjà investies dans la société civile (bénévoles ou membres d'associations diverses).

Les centres sociaux sont des piliers pour la participation des habitants en QPV, dans les 3 villes : soutien aux associations et aux projets d'habitants, comité des usagers, organisation d'actions avec des habitants...

Des expériences réussies ou des points positifs peuvent être sources d'enseignements :

- PRU Le Mée : des ateliers participatifs ont été menés, avec des objets très concrets, qui intéressent les habitants. Et une restitution systématique de la façon dont leur travail / propositions ont été pris en compte.
- Les démarches GUSP mobilisent : un objet concret, du cadre de vie quotidien
- Contrat Local de Santé : des ateliers des habitants sont menés depuis 2 ans.
- PRE et Cité Educative : des réflexions sont en cours pour construire la « place des parents » dans les dispositifs

- *Les nouvelles orientations : refonder la participation des habitants*

Selon les instructions nationales, le contrat de ville est reconduit dans le cadre de la loi Lamy, et la place des habitants y reste centrale, mais dans un format plus souple que celui des conseils citoyens. Le souhait est de se reposer davantage sur les espaces de participation existants dans les quartiers. Par ailleurs, les enseignements des « bonnes pratiques » montrent que les habitants se mobilisent davantage sur des projets concrets, et sur les thématiques qui les intéressent.

Le choix est donc fait, dans un premier temps, de mobiliser pour la représentation habitante, les espaces thématiques existants, qui ont pour beaucoup déjà mis en place ou sont en cours de réflexion sur la place des habitants (usagers, parents d'élèves...). La seconde orientation concerne le soutien à la participation citoyenne

Quelques principes ont été validés :

- Avoir une représentation habitante dans les instances thématique de la politique de la ville, afin d'éviter de créer des instances en plus.
 - o En s'appuyant sur les Villes et les centres sociaux pour le recrutement / repérage d'habitants volontaires et créer un collectif d'habitants, auxquels il serait demandé de se positionner sur une thématique.
 - o En s'appuyant sur les animateurs / coordinateurs des dispositifs pour organiser le mode d'intégration des habitants et la façon de tenir compte de la présence habitante dans le travail technique et les instances.
- *In fine*, pouvoir proposer à ces habitants impliqués une participation aux instances et travaux du contrat de ville (groupes de travail, comité de pilotage...) ou organiser une remontée du regard habitant qui s'exprime dans les autres instances.
- Soutenir la participation citoyenne en adaptant le fonctionnement du Fonds de Participation des Habitants et en renforçant la communication.

Les enjeux	Les objectifs opérationnels	Les modalités d'action
Repenser les modalités de participation des habitants	Favoriser l'implication des habitants dans la politique de la ville et dans la vie des quartiers	En lien avec les Villes : <ul style="list-style-type: none"> - Repérer et conforter les initiatives participatives existantes - Renforcer la communication sur le FPH - Promouvoir l'implication et la participation de ceux qui le souhaitent dans les programmes du Contrat de Ville (Cité éducative, Cité de l'emploi, Contrat Local de Santé) - Promouvoir les habitants-relais/ambassadeurs sur certains sujets

4. Des modalités d'évaluation renforcées

- Le contexte

L'évaluation du contrat de ville se situe à plusieurs niveaux :

- Le suivi et l'évaluation des actions financées par la programmation.
- Les évaluations des dispositifs thématiques
- L'évaluation du contrat de ville

- Les orientations

Le suivi et l'évaluation des actions financées par la programmation ont toujours existé. Les outils de suivi existants ont été retravaillés, afin de faciliter le suivi des réalisations.

L'ambition nouvelle de ce contrat de ville est d'utiliser les accompagnements individuels des dispositifs thématiques ou des grands partenaires du contrat de ville pour mettre en place un suivi de cohorte sur la durée du contrat.

Les enjeux	Les objectifs opérationnels	Les modalités d'action
Améliorer l'évaluation de la politique de la ville	Mettre en place les outils de suivi et d'évaluation du contrat de ville	<ul style="list-style-type: none">- Renforcer le dialogue entre les porteurs de projets et les financeurs- Construire un outil de suivi de la réalisation des actions financées par la programmation- Intégrer les résultats des évaluations des dispositifs thématiques dans les bilans annuels du comité de pilotage du contrat de ville- Actualiser les données socio-démographiques à l'échelle de la nouvelle géographie prioritaire définie début 2024, lorsqu'elles seront disponibles- Réaliser une évaluation à mi-parcours pour apprécier le niveau de réalisation des orientations du contrat de ville et les réajuster en tant que nécessaire
	Aller vers une évaluation d'impact	<ul style="list-style-type: none">- Mettre en place des suivis de cohorte à partir des dispositifs thématiques (Cité de l'Emploi, PRE...)

5. Les instances de gouvernance du contrat de ville

Pour faire vivre ce projet, la gouvernance repose sur les instances suivantes :

◇ Le comité de pilotage annuel.

Le comité de pilotage regroupe tous les signataires du contrat. Il est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du contrat de ville, et des ajustements dans le temps de la stratégie. Il est une instance de validation, d'information et de partage entre tous les signataires.

◇ Le groupe d'élus intercommunaux

Ce groupe d'élus intercommunaux réunit :

- Un élu par ville, qui assure une représentation au conseil communautaire en tant que référent sur la politique de la ville. Le rôle des élus communautaires doit notamment permettre de faire le lien entre la CAMVS et les services des villes.
- L'élue en charge de la réussite éducative, persévérance scolaire, PRE
- L'élue déléguée au CLS

Ce groupe se réunit régulièrement. Il élabore et propose au Conseil communautaire la stratégie intercommunale de la politique de la ville. Il assure, avec les élus thématiques référents, la validation de la programmation de l'appel à projet politique de la ville de la CAMVS, dans le cadre de la commission Politique de la ville.

Les élus communautaires sont chargés du relais d'information dans les villes vers les autres élus sectoriels concernés par les projets sur les QPV.

◇ Le comité technique

Le comité technique regroupe les représentants de la CAMVS, de l'Etat, et les référents généraliste politique de la ville nommés par chacune des trois communes.

Il assure le suivi technique du contrat de ville et de l'ensemble des dispositifs de la politique de la ville, le suivi et la mise en œuvre des orientations et du plan d'action, le suivi de la mise en œuvre de la programmation du contrat de ville.

Les membres du comité technique partagent les agendas et l'information, s'assurent d'une continuité et du sens donné à ce qui est mis en œuvre par les associations et les services. Ils veillent à rendre lisible, en continu, ce qui entre dans le cadre de la politique de la ville.

Les référents politique de la ville de chacune des communes font le lien avec les services sectoriels des communes, et assurent le rôle de relais d'information entre les niveaux communal et intercommunal.

Ce comité technique peut être ouvert aux partenaires, en fonction de l'ordre du jour et de l'objectif des réunions.

◇ Des groupes de travail thématiques ou groupes projet

En tant que de besoin, pour faire vivre le plan d'action du contrat de ville, le comité technique peut créer des groupes de travail ou groupes projet.

◇ Les instances de pilotage et de suivi des dispositifs thématiques :

Cité Educative, PRE, Cité de l'Emploi, Conseil Local de Santé, Conseil intercommunal de la Prévention de la Délinquance, NPNRU, GUSP..., ces dispositifs ont chacun leur gouvernance propre. En tant qu'outils au service de la politique de la ville, ils font remonter leurs stratégies, bilans, évaluations au document ensemble qu'est le contrat de ville.

Les agents de la CAMVS en charge de la politique de la ville sont intégrés à ces instances, soit parce que l'EPCI en est co-pilote, soit en tant que référent politique de la ville.

Dès lors que les dispositifs concernent un périmètre plus large que les quartiers prioritaires, les techniciens de la politique de la ville sont présents aux moments stratégiques du diagnostic et de la définition des orientations, afin de veiller à la prise en compte des enjeux propres aux habitants des QPV.

Annexes – Les engagements des signataires

	Page
Conseil départemental de Seine-et-Marne	85
Délégation départementale de l'Agence régionale de santé	86
Chambre de commerces et d'industrie de Seine-et-Marne	88
BPI France	90
France Travail	92
Direction des services départementaux de l'Éducation nationale	95
Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne	96
Banque des Territoires	97

Conseil départemental de Seine-et-Marne

Dans le champ social et des solidarités, la loi confie au Département, le rôle et la responsabilité de chef de file des politiques sociales locales, et, à ce titre, le Département de Seine-et-Marne souhaite s'impliquer dans les contrats de ville.

Les outils mobilisables sont nombreux : le Département a élaboré un règlement départemental d'aide sociale (RDAS) qui est un document de référence et un outil de travail pour les professionnels du Département et ses partenaires locaux (CCAS/CIAS), institutionnels ou associatifs. Le Département finance et coordonne les associations de prévention spécialisée qui opèrent notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sur le volet social, les directeurs des Maisons départementales des solidarités et leurs collaborateurs participent depuis plusieurs années aux nombreuses instances de concertation des contrats de ville (groupes de travail thématiques, C.L.S.P.D., P.R.E., veille éducative...).

Les MDS auront toute légitimité pour représenter le Département dans ces instances de pilotage des contrats. Ce sera également l'occasion de rechercher une meilleure cohérence et coordination de ses interventions, voire d'en concevoir de nouvelles en lien étroit avec les projets territoriaux développés par les Maisons départementales des solidarités.

Enfin, le Département a souhaité inscrire les orientations de ses politiques de solidarité dans deux documents de contractualisation avec l'État, qu'il conviendra de mobiliser dans le cadre des contrats de ville sur les thématiques afférentes :

- Le Pacte local des solidarités, adopté lors de l'assemblée délibérante de 5 avril 2024. Il repose sur plusieurs axes : la prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre les inégalités dès l'enfance ; la lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits ; et la transition écologique solidaire. Le Pacte local des solidarités entend poursuivre la démarche partenariale initiée par la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec les collectivités avec les conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, et renforcer la gouvernance contractuelle des politiques de solidarités.
- La contractualisation France Travail, adoptée également lors de l'assemblée du 5 avril 2024 qui entend préfigurer la loi plein emploi en intensifiant notamment les modalités d'accompagnement socio-professionnel afin d'atteindre l'objectif des 15 h d'activités pour la plupart des publics en insertion.

Les objectifs contenus dans ces deux contractualisations ciblent les quartiers prioritaires de la Ville également en y inscrivant d'ailleurs, pour certaines, un reporting et suivi régulier à travers certains indicateurs.

Délégation départementale de l'Agence régionale de santé

Les sujets relatifs à la santé sont nombreux dans les Quartiers Politique de la Ville (QPV). Afin de renforcer de façon opérationnelle la lutte contre les Inégalités Sociales et Territoriales de Santé, la délégation de l'ARS de Seine-et-Marne propose des pistes d'actions opérationnelles pour décliner les enjeux les plus prégnants au regard des conclusions des travaux d'évaluation des contrats de ville.

1 - Promotion de l'activité physique et lutte contre la sédentarité

Proposition d'actions opérationnelles 2024-2030 :

- Déployer des Maisons Sports Santé, en s'appuyant sur les MSS de Meaux ou Fontainebleau qui, soutenues par l'ARS, proposent un accompagnement individualisé en appui aux projets portés par une collectivité souhaitant s'engager dans ce type de démarche ;
- Sensibiliser et développer les compétences des professionnels de la santé et du sport à l'activité physique adaptée ;
- Développer le recours à la prescription d'activité physique adaptée auprès des professionnels de santé ;
- Développer l'articulation entre les dispositifs sport santé et les dispositifs de soins propres aux maladies chroniques (ETP, réseau de santé...).
- Mettre en place des actions de promotion de la santé par l'activité physique intégrant une démarche participative et adaptée aux besoins et contraintes du public ciblé, pouvant s'appuyer sur des programmes probants en santé communautaire (exemple : ICAPS) ;
- Sensibiliser les professionnels de la santé et du sport à une démarche d'aller-vers.

2 - Prise en compte de la santé mentale

Les collectivités peuvent promouvoir la santé mentale auprès de la population, notamment en créant des environnements favorables à la santé mentale, en réduisant les obstacles liés à l'accès aux soins.

Proposition d'actions opérationnelles 2024-2030 :

- La formation des personnels communaux (exemple : personnels d'accueil, personnels des CCAS...) aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) afin d'emporter une politique de repérage, soutien et aide à l'orientation ;
- Le développement de l'information sur la santé mentale, la déstigmatisation et la littératie en santé mentale des populations ;
- La promotion d'un environnement urbain favorable à la santé mentale

3 - Développer les compétences psychosociales des enfants

Les compétences psychosociales (CPS) sont des compétences de vie, utiles au quotidien pour chacun. Elles contribuent à favoriser le bien-être mental, physique et social, et à prévenir une large gamme de comportements et d'attitudes aux incidences négatives sur la santé.

Proposition d'actions opérationnelles 2024-2030 :

- En lien avec le corps enseignant, proposer de déployer les compétences psycho-sociales des enfants dans un continuum (école, accueil périscolaire...) par la mise en œuvre de programmes probants, la formation au développement des CPS des enseignants, éducateurs, personnels.
- Pérenniser les programmes de Compétences psycho-sociales validés (Unplugged, Primavera, Verano, Good Behavior Game etc...);

4 - Lutter contre les addictions

La lutte contre les addictions chez les jeunes peut concerner différentes formes de dépendance, comme l'usage abusif de substances (alcool, drogues), la dépendance aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux, voire même aux comportements alimentaires ou à d'autres comportements compulsifs. Plusieurs facteurs peuvent contribuer à l'apparition de ces addictions chez les jeunes, notamment des facteurs génétiques, l'environnement familial, les pressions sociales, le stress, les troubles mentaux sous-jacents, entre autres.

Il est crucial d'aborder ces problèmes avec sensibilité et compréhension. L'éducation, la prévention, l'accès à des ressources de soutien et à des traitements adaptés sont des éléments clés pour aider les jeunes à surmonter leurs addictions. Les parents, les éducateurs, les professionnels de la santé mentale et les institutions scolaires jouent un rôle important dans la prévention et la prise en charge de ces situations.

Proposition d'actions opérationnelles 2024-2030 :

- Contribuer à la formation des professionnels intervenant auprès des jeunes et des publics vulnérables ;
- Développer la formation par les pairs qui est une approche souvent efficace car elle repose sur la confiance, l'empathie et la compréhension mutuelle entre les pairs, facilitant ainsi le partage d'informations et le soutien ;
- S'engager dans une ville sans tabac conformément aux orientations du PNLT, par exemple par le déploiement d'espaces sans tabac.

Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne

Dans le cadre de la mise en place des futurs contrats de ville quartiers 2030 et des mesures proposées à l'issue du Comité Interministériel des Villes (CIV) du 27 octobre 2023, la question de l'entrepreneuriat, de la formation, et de l'emploi font partie intégrante de la stratégie gouvernementale.

En tant qu'organisme public représentant les intérêts des entreprises, les chambres de commerce et d'industrie accompagnent les entrepreneurs dans la création d'entreprises, dans leur développement et facilitent leurs démarches administratives au sein des instances territoriales.

Dans la perspective de développer la création d'entreprises, l'apprentissage et l'emploi des métiers en tension auprès des publics résidant en quartiers prioritaires de la Politique de la ville, la CCI de Seine-et-Marne s'engage aux côtés de l'État et des collectivités signataires des contrats de ville à mobiliser les moyens humains et techniques nécessaires à la mise en œuvre des actions désignées ci-après.

Les accompagnements seront proposés dans le cadre de ces engagements conformément aux thématiques identifiées par la collectivité. Ils s'inscriront dans une déclinaison territoriale adaptée de programmes existants cofinancés. La création de dispositifs sur mesure pourra faire l'objet d'une contractualisation dans le cadre d'un cofinancement.

Une déclinaison territoriale de l'action

Pour favoriser le développement économique au sein des quartiers prioritaires, la CCI s'engage à participer à l'élaboration et au suivi de chaque contrat de ville du département.

Ce travail en partenariat se matérialise par la nomination d'un élu chef d'entreprise, référent de proximité.

Favoriser et promouvoir la découverte professionnelle des Jeunes en QPV :

- **Favoriser les stages en entreprise**

Dans le but d'améliorer l'information des jeunes et de leur famille sur la diversité des métiers et sur l'apprentissage, la CCI s'engage à inciter les entreprises à développer pour les élèves des établissements des stages dans les entreprises (mini-stages de découverte professionnelle). Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, la CCI s'engage également à renforcer l'information sur les dispositifs d'initiation aux métiers de l'alternance en participant aux actions du territoire.

- **Promouvoir l'apprentissage**

La CCI s'engage à promouvoir auprès des jeunes en QPV, les formations des métiers de l'industrie particulièrement présents sur le territoire ainsi que des métiers en tension.

Au travers de ses écoles de formation, elle favorisera l'insertion professionnelle des jeunes en QPV et veillera à proposer des formations diplômantes et ou qualifiantes.

Elle participera aux forums de l'apprentissage qui seront organisés sur le territoire et sera invitée à sensibiliser les petites et grandes entreprises au recrutement des jeunes en QPV. Elle favorisera ainsi l'emploi local et résidentiel.

Participer au développement de l'entrepreneuriat dans les QPV

La CCI s'engage via le mécénat de compétences à accompagner et former les publics issus des QPV dans la création d'entreprises. Elle s'engage également à participer aux instances territoriales relatives à l'emploi (Bassin d'emploi, France travail...).

La CCI s'engage par ailleurs à promouvoir l'entrepreneuriat au travers d'actions dédiées permettant de viser spécifiquement les publics en quartier prioritaire. Elle proposera également des formations, des conseils et des services pour soutenir le développement et la compétitivité des entreprises.

Aussi, la CCI accompagnera de manière renforcée les entrepreneurs en QPV en recherche de financement afin de faciliter le développement de leur activité.

Contribuer à la redynamisation des bassins d'emploi, en particulier dans les QPV

Là où ce sera nécessaire, la CCI apportera son expertise en matière d'analyse territoriale. Elle permettra la mise en relation entre recruteurs et candidats en QPV.

Elle participera aux forums de l'emploi organisés en lien avec la DDETS et France Travail et veillera à mobiliser des ressources pour permettre la liaison entre les employeurs du territoire qui ne pourraient être représentés à cette occasion.

BPI France

ENGAGEMENTS BPI FRANCE ³⁴

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPÉCIFIQUES : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa³⁵

- **15 briques de solutions** : Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.
- **Concours Talents des Cités** : un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- **La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030** : des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- **Les Bus de l'Entrepreneuriat** : des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- **Les CitésLab** : des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- **Les Carrefours de l'entrepreneuriat** : le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- **Le renforcement des actions des Réseaux** : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- Un nouveau **Prêt d'honneur Quartiers** : un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.

³⁴ Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

³⁵Le collectif Cap Créa réunit les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3 000 implantations, 5 000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.

- **Des actions renforcées en soutien aux projets innovants** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- **Un nouveau prêt bonifié Flash** : un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- **Un nouveau Fonds de fonds en investissement** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- **Une équipe Fast Track to Cash** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- **Les accélérateurs** : Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- **Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation** : pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boîte à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

**France Travail agit pour les habitants des quartiers prioritaires en signant les Contrats de Ville
« Engagements Quartiers 2030 »**

Depuis 2015, en tant que signataire des Contrats de Ville, Pôle emploi a contribué au pilier « développement économique et emploi » et s'est fortement mobilisé pour les quartiers de la Politique de la Ville.

Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre des ambitions fixées par la convention nationale d'objectifs et de moyens 2016-2020 conclue avec le Ministère du Travail, le Ministère de la Ville et l'UNML et permet de répondre à de multiples objectifs :

- S'assurer que les résidents des quartiers bénéficient d'un accompagnement vers l'emploi ;
- Garantir une mobilisation des leviers d'accès à l'emploi des résidents des QPV ;
- Assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers prioritaires ;
- Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle emploi et des Missions Locales aux besoins des quartiers prioritaires ;
- Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers prioritaires ;
- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires et mettre en œuvre les dispositifs spécifiques à leur profit ;
- Améliorer la connaissance de l'économie sociale et solidaire et développer l'entrepreneuriat et l'innovation dans les quartiers prioritaires ;
- Créer de l'activité dans les quartiers prioritaires par un développement des structures d'insertion par l'activité économique et des clauses d'insertion.

Suite à la promulgation de la loi pour le plein emploi le 18 décembre 2023, ***Pôle emploi s'est transformé en France Travail au 1er janvier 2024.***

La loi insiste sur la nécessité de l'insertion par l'emploi, aussi les équipes **de France Travail mettront tout en œuvre pour que l'emploi soit le premier levier de l'inclusion.**

De plus, bien que conservant les missions historiques de Pôle emploi (accueil/information/accompagnement des demandeurs d'emploi, aide/conseil aux entreprises, versement des allocations/aides pour le compte de l'assurance chômage et de l'Etat), France Travail se voit désormais doté de missions élargies et notamment pour le compte du réseau des acteurs pour l'emploi que France Travail est chargé d'impulser et de coordonner.

Cette transformation vient confirmer notre engagement pour les publics issus des quartiers prioritaires. C'est pourquoi France Travail réaffirme sa volonté de travailler avec tous les acteurs impactés par la Politique de la Ville que ce soit en amont de la signature (en participant notamment aux diagnostics territoriaux), pendant la signature (en fixant ses engagements pour les quartiers prioritaires), et après la signature (en mettant en place des actions spécifiques à destination des QPV).

Avec la signature des contrats « Engagement Quartiers 2030 », France Travail Île-de-France a donc pour ambition, non seulement de poursuivre les chantiers entamés depuis 2015 avec les Contrats de Ville, mais également de renforcer et d'élargir son action pour les publics QPV franciliens.

France Travail s'engage à poursuivre les actions entreprises depuis 2015, et dans une logique de faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin, à intensifier les initiatives envers les publics issus des quartiers prioritaires franciliens. Cela passera notamment par :

1) Assurer une présence de proximité au sein des QPV :

- Organiser des événements et une délivrance de services au sein des QPV ;
- Favoriser la mobilisation de prestataires à proximité des QPV ;

2) Assurer la sur-mobilisation de notre offre de service de droit commun pour les QPV :

- Déployer les accompagnements personnalisés dès l'inscription des habitants de QPV suite au diagnostic ;
- Mettre en place un accompagnement intensif à la recherche d'emploi ou à l'élaboration d'un projet professionnel dès que nécessaire au sein de France Travail ou auprès de nos partenaires. Les dispositifs d'accompagnement renforcés tel que le Contrat Engagement Jeunes, l'Accompagnement Intensif jeunes, l'accompagnement vers les opportunités d'emploi (MET) l'accompagnement global ou le suivi spécifique Cap emploi seront particulièrement mobilisés au bénéfice des habitants des QPV ;
- Mobiliser de façon renforcée pour les habitants des QPV notre offre de services « prestataires » pour travailler les savoirs êtres, la mobilité, le projet professionnel, faire le choix d'une formation, les freins à l'emploi ;
- Accélérer les recrutements en valorisant les profils issus des QPV au travers de la promotion de profils auprès des employeurs ;
- Favoriser le développement de compétences des habitants des QPV en priorisant leur présence lors d'action de formation financée par France Travail ou par le Conseil Régional.

3) Renforcer la mise en œuvre des dispositifs spécifiques au profit des résidents QPV :

- Garantir la promotion des mesures « Emplois Francs » et autres mesures pour l'emploi (PEC, CIE jeunes) auprès de l'ensemble des entreprises de notre territoire et informer les habitants des QPV, nos partenaires institutionnels ou locaux du renouvellement de cette mesure ;
- Participer à la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'embauche et le déficit de réseau professionnel ;
- Renforcer la création d'activités et d'emplois dans les QPV en favorisant la création d'entreprises ;
- Favoriser le développement de compétences numériques en co-organisant des ateliers numériques avec les partenaires ;
- Poursuivre et renforcer les partenariats visant spécifiquement les demandeurs d'emploi en QPV.

4) Valoriser le partenariat France Travail ainsi que le rapprochement avec les acteurs locaux en faveur des résidents QPV :

- Créer un maillage avec les partenaires favorisant ainsi un contact régulier au plus près des territoires QPV ;
- Renforcer la mobilisation des partenaires structurants (E2C, EPIDE, SMV, SMA, APEC) au niveau local ;

- Mettre en place des partenariats locaux favorisant la présence de France Travail au sein des QPV dans d'autres structures en complémentarité de notre offre de service.

5) Intensifier l'approche « *d'aller vers* » :

- Démultiplier les évènements et actions au sein des quartiers prioritaires (forums, évènements Du Stade Vers l'emploi, jobs-dating, etc.) ;
- Renforcer les relations partenariales avec les acteurs locaux de proximité pour « aller vers » les habitants des QPV à la recherche d'emploi mais pas nécessairement connus de France Travail (population dite « invisible ») ;
- Poursuivre notre implication au sein du réseau France Services et, dans la mesure du possible, contribuer au développement de France Services itinérants.

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale

La politique de la ville repose sur des territoires prioritaires (QPV) dont font partie les réseaux d'éducation prioritaire (REP / REP+).

La Direction des Services de l'Éducation nationale de Seine-et-Marne (DSDEN77), sous la responsabilité de Madame la Directrice académique (IA-DASEN), impulse et suit le déploiement des dispositifs liés aux politiques éducatives nationales sur l'ensemble du département, avec une attention particulière portée aux écoles et établissements intégrés dans les REP / REP+ et/ou situés dans les QPV.

A l'échelle de chaque QPV, la DSDEN77 apporte conseil et expertise concernant les actions éducatives inscrites aux contrats de villes. Elle peut être sollicitée dans le cadre des Programmes de Réussite Educative (PRE) ou des Projets Educatifs De Territoire (PEDT). Elle pilote et met en œuvre via les personnels des écoles et des établissements les dispositifs de l'Éducation nationale, comme Devoirs faits, Ecole ouverte / Vacances apprenantes ou des actions interministérielles comme Ouvrir l'Ecole aux Parents pour la Réussite des Enfants (OEPRE) ou les Cordées de la réussite.

Dans chaque REP / REP+, un binôme de copilotes coordonne les acteurs du réseau : inspecteurs de l'Éducation nationale et chefs des établissements têtes de réseaux. Ces deux co-pilotes sont assistés dans leur mission par les coordonnateurs REP / REP+, facilitateurs de la mise en œuvre des dispositifs au sein des réseaux.

Enfin, instauré en 2019, le programme des Cités éducatives (CE) vise à dynamiser les QPV en mobilisant autour de l'enjeu éducatif. Elles ont pour objectif de favoriser la continuité éducative, d'accompagner les parcours éducatifs individuels, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Dans chaque Cité éducative, le chef de file est un chef d'établissement de l'un des collèges de la Cité éducative. Il représente l'IA-DASEN et coordonne en son nom les politiques éducatives de la Cité éducative, dans le cadre d'une gouvernance organisée en « troïka » avec la Préfecture et la commune.

La DSDEN77 veille au bon fonctionnement des 4 Cités éducatives, des 13 REP et des 4 REP+ présents dans le département. Elle participe aux différentes instances de pilotage de ceux-ci (COPIL, COTECH), et dans ce cadre, contribue au volet éducatif des contrats de ville.

Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne



La CAF renforce son engagement pour les familles au cœur des contrats de ville

La Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne (CAF) affirme son engagement dans les contrats de ville. En se concentrant sur ses axes d'action stratégiques - petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement et animation de la vie sociale - la CAF s'aligne avec les ambitions de la politique de la ville, visant à réduire les inégalités et à promouvoir l'égalité des chances pour tous, en lien étroit avec les Contrats Territoriaux Globaux (CTG) signés entre la CAF et les collectivités.

La politique petite enfance de la CAF, alignée sur les objectifs de la politique de la ville, vise à garantir l'égalité des chances dès le plus jeune âge. En finançant des structures d'accueil de qualité et en soutenant des programmes inclusifs, notamment les crèches AVIP, la CAF contribue à réduire les inégalités territoriales et sociales, offrant ainsi à chaque enfant un départ équitable dans la vie, indépendamment de son milieu d'origine. Elle apportera un soutien particulier au déploiement du Service Public de la Petite Enfance sur ces territoires.

La CAF jouera un rôle essentiel dans l'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse, dans le cadre de la politique de la ville, en proposant des programmes d'activités éducatives, culturelles et sportives. Ces initiatives visent à promouvoir l'intégration sociale et à prévenir l'exclusion, en offrant aux jeunes des opportunités de développement personnel et d'apprentissage, contribuant ainsi à l'égalité des chances pour tous.

Dans le cadre de la politique de la ville, la CAF s'engage activement à soutenir la parentalité à travers des programmes d'accompagnement et des ateliers destinés aux parents. Cette approche vise à renforcer les compétences parentales, à accompagner l'apprentissage et la réussite scolaire, et ainsi favoriser le bien-être familial.

En favorisant l'animation de la vie sociale, notamment les centres sociaux, la CAF contribue à revitaliser les liens communautaires et à encourager la participation citoyenne. Cet axe d'action s'harmonise avec les ambitions de la politique de la ville de développer le vivre-ensemble, en créant des espaces d'échanges et des initiatives qui renforcent le tissu social urbain.

La CAF ne se limite pas à l'apport de services directs aux familles ; elle est également un partenaire stratégique pour les acteurs locaux de la politique de la ville. Par un soutien technique et financier, la CAF s'engage à accompagner les collectivités territoriales, les associations et les porteurs de projets dans la conception, le déploiement et l'évaluation de leurs actions. Ce partenariat permet de maximiser l'impact des initiatives locales, d'assurer leur adéquation avec les besoins spécifiques des quartiers et de favoriser une approche collaborative et efficace dans la résolution des problématiques urbaines.

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Banque des Territoires accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- d'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc) ;
- de favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- de soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'État relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

Il s'agit notamment :

- de crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- de fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- de prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services ...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.